

Aspects sociologiques

Volume 25 no 2, 2020

*Figures contemporaines
des familles et des couples*

ASPECTS SOCIOLOGIQUES

Département de sociologie
 1030, av. des Sciences humaines
 Local DKN-0403, Université Laval,
 Québec (Québec) G1V 0A6 Canada
 Tél. : (418) 656-2131 poste 4898
 aspects@soc.ulaval.ca
 www.soc.ulaval.ca/aspectssociologiques

Direction du numéro

Sophie Marois

Direction de la revue

Présidence : Alexia Oman

Direction adjointe : Malika Danican

Secrétariat-trésorerie : Olivier Tremblay-Paradiss

Rédaction : Catherine Dussault

Édition : Marie-Philippe Paquet et Ronan Goualc'h

Distribution : Gabrielle Imbeault-Villeneuve

Communications : Victor Lavoix-Frichot

Édimestre : Léonard Marcoux

Avec la collaboration de Capucine Coustere, Étienne Cantin et Dave Laverdière

Comité d'évaluation étudiante

Alex Saulnier

Alexia Oman

Camille Thériault-Marois

Capucine Coustere

Carolane Parenteau

Catherine Dussault

Charlotte Desplat

David Gaudreault

Étienne Cantin

Florence Côté

Joelle Soumis

Malika Danican

Marcus Vinicius Leite Fraga

Marie-Philippe Paquet

Odyle Carrier

Paméla Daniel

Pierre-Elie Hupé

Raphaël Lapierre

Samya Lemrini

Sophie Marois

Comité d'évaluation professorale

Charles Fleury

Dominique Morin

Khadiyatoula Fall

Pascale Bédard

Lisandre Labrecque-Lebeau

Marie-Laurence Bordeleau-Payer

Richard Marcoux

Sylvie Lacombe

Couverture

Anna Wagner ; annawagner.com

La publication de cette revue a été rendue possible grâce au soutien financier du
 Département de sociologie de l'Université Laval, de l'AELIES et de l'AESS.

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISSN papier : 1197-2467

ISSN en ligne : 2369-9612

Figures contemporaines des familles et des couples

Numéro dirigé par Sophie Marois

ASPECTS SOCIOLOGIQUES, 2020

Volume 25 Numéro 2

Sophie MAROIS	Introduction	9
------------------	--------------	---

ARTICLES THÉMATIQUES

Magali DE LAVERNY	La famille et l'incarcération d'un-e proche : revue de littérature sur l'expérience carcérale élargie	15
Iris NTORE	Enfants d'ici, parents d'ailleurs : plurilinguisme et enjeux identitaires dans des familles origi- naires du Burundi et du Sénégal à Québec	41
Jonathan RIENDEAU	Parentalité positive : les tensions sociales d'un nouveau modèle d'éducation familiale	67
Yan WANG	L'influence des réseaux familiaux sur l'intégra- tion au travail des immigrant-e-s chinois-e-s dans la région de Québec	101

COMPTES RENDUS

Simone ADAM ET AL.	Actualités bibliographiques : les relations poly- amoureuses	129
Simon CHAUNU	<i>Un refuge dans ce monde impitoyable. La famille assiégée</i> , Christopher Lasch	139
André-Anne CÔTÉ	<i>China's Hidden Children: Abandonment, Adop- tion, and the Human Costs of the One-Child Policy</i> , Kay Ann Johnson	149
Lucas PARENT- PAINCHAUD	<i>Toutes les femmes sont d'abord ménagères. Histoire d'un combat féministe pour la recon- naissance du travail ménager</i> , Camille Robert	155

NOTICES BIOGRAPHIQUES

MAGALI DE LAVERNY

Anciennement étudiante à la maîtrise en sociologie à l'Université Laval, Magali de Laverny travaille et s'implique à présent dans le monde communautaire auprès des populations marginalisées. S'étant concentrée, en recherche, sur la population carcérale québécoise ainsi que sur les théories féministes, Magali s'est attachée à faire le lien entre études de genre et sociologie de la déviance. Forte de son expérience de recherche, elle s'est réorientée vers le travail social, dans lequel elle peut faire valoir ses compétences acquises en sociologie. Elle occupe donc actuellement un poste d'intervenante au sein de la YWCA Québec, afin de favoriser une réinsertion sociale des femmes à l'aide d'une pratique d'intervention féministe et intersectionnelle.

Université Laval et YWCA Québec
magali.de-laverny-damblard.1@ulaval.ca

IRIS NTORE

Titulaire d'une licence en sociologie obtenue en France, Iris Ntore complète actuellement une maîtrise avec mémoire en sociologie. Elle s'intéresse aux pratiques linguistiques des personnes originaires d'Afrique subsaharienne au Québec. Dans le cadre de sa maîtrise, cet intérêt s'est concrétisé par l'adoption de deux démarches de recherche (quantitative et qualitative). La démarche quantitative a nécessité l'accès aux microdonnées de statistiques Canada par l'intermédiaire du Centre interuniversitaire québécois d'étude de statistiques sociales (CIQSS) pour en ressortir les pratiques linguistiques des personnes originaires du Burundi, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal selon les recensements de 2006, 2016 et l'Enquête nationale auprès des ménages 2011. La démarche qualitative a permis de donner la parole aux parents d'origines burundaise et sénégalaise à Québec au sujet de leurs pratiques linguistiques familiales. Ces deux démarches auront permis de déceler les dynamiques linguistiques dans ces communautés et aussi les raisons qui sous-tendent certaines pratiques dans les familles.

Département de sociologie, Université Laval
iris.ntore.1@gmail.com

JONATHAN RIENDEAU

Jonathan Riendeau étudie depuis l'automne 2017 à la maîtrise en sociologie à l'Université Laval, où il a aussi fait son baccalauréat. Son projet de mémoire porte sur la place qu'occupe la « pensée positive » dans le discours des chercheur·euse·s d'emploi de Québec âgé de 30 à 50 ans et la manière dont elle influence leur expérience. Il a été en 2016 récipiendaire de la bourse FARE du Département de sociologie pour son étude sur la contraception masculine menée dans le cadre d'un Laboratoire de recherche. Les recherches de Riendeau s'inscrivent dans une sociologie de l'individu et ses champs d'intérêts sont le bonheur et le développement personnel. Riendeau a également été membre du Regroupement des étudiantes et étudiants en sociologie de l'Université Laval pendant son baccalauréat et de la revue *Aspects sociologiques* durant l'année scolaire 2018-2019. Il est également membre du Centre de recherche Cultures – Arts – Sociétés depuis 2017.

Département de sociologie, Université Laval
jonathan.riendeau.1@ulaval.ca

YAN WANG

Yan Wang est chercheuse en ethnologie et patrimoine et membre de l'équipe de recherche en partenariat sur la diversité culturelle et l'immigration dans la région de Québec. Ses recherches portent sur les immigrant·e·s d'origine chinoise, leurs réseaux sociaux ainsi que leur intégration socioprofessionnelle.

Département des sciences historiques, Université Laval
yan.wang.3@ulaval.ca

SIMONE ADAM, RÉBECCA FRAPPIER, ANNE-SOPHIE GILLARD, MARIANNE LECOURS

Simone Adam, Rébecca Frappier, Anne-Sophie Gillard et Marianne Lecours sont étudiantes au baccalauréat et à la maîtrise en sexologie à l'Université du Québec à Montréal. Leurs parcours sont orientés vers l'intervention et la recherche sur les relations intimes et amoureuses, les violences à caractère sexuel ainsi que la diversité des orientations sexuelles, des érotismes et des identités de genre.

Département de sexologie, Université du Québec à Montréal
simone_adam@hotmail.com

SIMON CHAUNU

Détenteur d'un diplôme de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse et d'un Master 2 de recherche en sociologie de l'Université Paris-Ouest-Nanterre, Simon Chaunu est présentement doctorant en sociologie à l'Université Laval. Sa thèse porte sur la critique radicale de la civilisation industrielle au XX^e siècle, et s'inscrit ainsi dans son intérêt plus large pour la théorie critique, la sociologie des intellectuel·le·s et l'histoire des idées (en particulier les idées écologistes). Auparavant, il a travaillé sur le néolibéralisme et le populisme, ainsi que sur les œuvres de Christopher Lasch et de Raymond Williams. À plus long terme, ses recherches s'orienteront vers l'étude des catégories à travers lesquelles les sociétés modernes pensent leurs relations avec le monde naturel.

Université Laval - Centre interuniversitaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions (CELAT)
simon.chaunu.1@ulaval.ca

ANDRÉE-ANNE CÔTÉ

André-Anne Côté est titulaire d'un baccalauréat en anthropologie de l'Université de Laval et a terminé sa maîtrise en relations internationales à l'Université de Pékin. Son travail se penche sur le retour des adopté·e·s chinois·e·s dans leur pays d'origine.

School of International Studies, Université de Pékin
1701211560@pku.edu.cn

LUCAS PARENT-PAINCHAUD

Lucas Parent-Painchaud est étudiant au baccalauréat en sociologie de l'Université Laval. Après une formation collégiale en Histoire et Civilisation et une brève incursion du côté de l'archéologie, sa curiosité des phénomènes sociaux l'emporte sur son intérêt historique. Ses réflexions portent sur des thèmes variés puisés à la fois dans la sociologie économique, les études féministes ou la philosophie. Dans de futures recherches, il aimerait aborder des notions liées aux féminismes, à la pensée de la crise et aux impacts du néolibéralisme.

Département de sociologie, Université Laval
lucas.parent-painchaud.1@ulaval.ca

SOPHIE MAROIS

Sophie Marois est étudiante à la maîtrise en sociologie à l'Université Laval. Ses principaux intérêts de recherche concernent le genre, les migrations et la justice. Dans le cadre du Laboratoire de recherche en sociologie, elle s'est intéressée aux parcours migratoires de couples qui s'installent dans la région de Québec avec des permis de travail temporaire. Son mémoire de maîtrise porte, quant à lui, sur l'émergence et la prolifération des tribunaux adaptés, des dispositifs qui combinent des stratégies d'accompagnement juridique et thérapeutique afin de proposer une alternative au système de justice traditionnel. Ce faisant, elle souhaite contribuer à la compréhension des métamorphoses du contrôle social dans les centres urbains.

Département de sociologie, Université Laval
sophie.marois.1@ulaval.ca

ANNA WAGNER

Anna Wagner is an artist and educator based in Durham, NC. Having been formally trained in traditional etching techniques, her artwork is informed by a close study of craft and art history. However, she's ditched most of what she formally learned and nowadays spends her time making puppets, quilting, and illustrating. Her portfolio can be found at annawagner.com¹.

¹ Traduction libre : Anna Wagner est une artiste et enseignante basée à Durham (Caroline du Nord). Officiellement formée aux techniques traditionnelles de la gravure, ses œuvres s'inspirent d'une étude approfondie de l'artisanat et de l'histoire de l'art. Elle a cependant largué la plupart de ce qu'elle a officiellement appris et passe aujourd'hui son temps à fabriquer des marionnettes, des courtépintes et des illustrations. Son portfolio se trouve sur le site annawagner.com.

INTRODUCTION

Ce numéro d'Aspects sociologiques, *Figures contemporaines des familles et des couples*, a été entrepris au cours de l'hiver 2019 pour se compléter au printemps 2020, dans le contexte de la propagation mondiale de COVID-19. Rapidement, la pandémie et les réponses socio-sanitaires qu'elle suscite ont été interprétées au regard du rôle prépondérant joué par l'État-nation. Assisterait-on à son « retour » après des décennies de virage néolibéral ? Les paris sont ouverts. Mais les effets multiples de cette pandémie, dont les mesures de confinement décrétées par les États pour y pallier, apparaissent aussi comme un laboratoire privilégié pour l'analyse de l'organisation de l'appartenance sociale à travers les unités de la famille et du couple.

L'appel au confinement implique en lui-même un repli marqué sur la sphère domestique — et conséquemment, une exclusion symbolique et matérielle des personnes dont les conditions de vie ne sont pas configurées ainsi. Dès les premiers signes d'éclosion au Québec, des proches de personnes incarcérées se sont mobilisé·e·s pour demander la libération des détenu·e·s, considérant l'absence de mesures préventives suffisantes pour éviter la contagion et assurer leur protection. Ces revendications, comme plusieurs des enjeux familiaux et conjugaux qui sont soulevés depuis les derniers mois, réaffirment l'actualité des contributions à ce numéro. Je souhaite ici en présenter un aperçu.

Avec la fermeture des écoles et des garderies, et le virage massif vers le télétravail, la gymnastique de la conciliation travail-famille s'est retrouvée au cœur de nombreux articles dans la presse. Journalistes et analystes soulignent la surcharge de travail domestique, mais aussi son partage inégalitaire. Le retour à la domesticité réitère souvent une division genrée selon laquelle il est attendu des femmes qu'elles prennent en charge le travail ménager et les tâches de soins. Comment *réussir* l'école à la maison, comment pallier les effets de la distance ou des écrans sur le développement des enfants, comment maintenir leur routine ? Autant de questions qui circulent dans l'espace médiatique et

sous-tendent des normes et des appréciations morales de l'éducation familiale. Tous les ménages ne disposent pas des mêmes outils pour accomplir le tour de force qui est exigé de leur part. Si la maladie elle-même frappe de manière disproportionnée les quartiers précaires, les mesures de confinement tendent elles aussi à creuser les inégalités entre les familles.

Certains couples ou familles qui ne résident pas à la même adresse font *covid à part* le temps de plusieurs soirs. Quant à celles et ceux qui seraient tenté·e·s par des configurations relationnelles alternatives, le Dr. Arruda argue, sur un ton léger, que la monogamie « est préférable » en ces temps de confinement. Se créent pourtant des unions de quarantaine et des colocations de confinement qui tantôt reproduisent, tantôt subvertissent les modèles de la solidarité familiale ou conjugale.

La fermeture des frontières marque un coup dur pour les familles transrégionales, transnationales ou quiconque entretient des liens avec des proches à distance. Dans sa gestion des mobilités, l'appareil d'État réapparaît dans son rôle historique de distribution de privilèges et de contraintes pour (dé)légitimer certaines formes de filiation et d'alliance. Avec les premières phases de déconfinement, les personnes aux statuts maritaux et familiaux institutionnalisés peuvent traverser les frontières pour se réunir. Les autres devront attendre...

De ces quelques exemples de notre contemporanéité, les lecteurs et lectrices sauront reconnaître l'éventail de configurations relationnelles et de thématiques que ce numéro se propose d'étudier.

Contributions à ce numéro

Le projet d'un numéro d'Aspects sociologiques sur les familles et les couples est né de plusieurs générations d'ambition. Depuis que sa coordination m'a été confiée, j'ai pu compter sur les conseils bienveillants des cohortes d'A.S. qui me précèdent, sur un exécutif dynamique, ainsi que sur une équipe d'auteur·rice·s motivée, assidue et rigoureuse. Après une année intense en travail d'écriture, de révision et d'édition, nous

proposons ce numéro d'Aspects sociologiques où la famille et le couple se déclinent au pluriel, à travers huit contributions originales : quatre articles, trois comptes rendus et une note d'actualité bibliographique.

Un merci spécial à Anna Wagner, artiste visuelle basée à Durham (États-Unis), qui a créé le collage en couverture du numéro et inspiré l'évocation aux « figures » dans son titre. *Anna, thank you for having met the burden of representing "family" with humor and creativity.*

Articles

Dans son article, **Magali de Laverny** s'intéresse aux manières dont les conséquences de l'incarcération débordent largement des frontières de la prison. En portant attention aux relations des détenu-e-s avec leurs proches, elle montre comment l'institution carcérale participe à renforcer et à diffuser les normes de genre, notamment en ce qui a trait au couple et à la parentalité. Pour ce faire, elle met en valeur les travaux de quatre autrices phares dans les champs de la sociologie de la prison, de la famille et du genre : Corine Rostaing, Caroline Touraut, Coline Cardi et Gwénola Ricordeau.

Iris Ntore propose une analyse des pratiques linguistiques des familles d'origines burundaise et sénégalaise dans la ville de Québec. Son article présente les résultats tirés de 20 entretiens semi-dirigés avec des parents issus de l'immigration burundaise et sénégalaise. Forte d'une approche interactionniste, Ntore donne à voir la construction des politiques linguistiques familiales comme l'œuvre d'une négociation entre l'expérience des parents et celle de leurs enfants. La négociation des pratiques linguistiques familiales s'articule à des processus identitaires marqués par des appartenances plurielles.

La contribution de **Jonathan Riendeau** porte sur les mutations des normes de l'éducation familiale au Québec. Riendeau propose une analyse critique de la parentalité positive en tant que nouveau modèle éducatif à

partir d'une recherche documentaire croisant recherches scientifiques, articles de presse et documents gouvernementaux. Axée sur la promotion du bien-être des parents et de leurs enfants, la parentalité positive soulève des questions relatives aux relations parent-enfant, mais aussi à celles entre les parents ainsi qu'aux rapports qu'ils entretiennent avec les autorités étatiques et savantes.

Le dernier article prend appui sur une recherche qualitative menée auprès d'immigrant·e·s d'origine chinoise dans la région de Québec. **Yan Wang** analyse l'apport des réseaux familiaux transnationaux et cellulaires dans le cheminement socioprofessionnel de 20 travailleur·euse·s qualifié·e·s issu·e·s de l'immigration chinoise qui s'orientent vers des projets entrepreneuriaux. En plus de les aider à obtenir des ressources matérielles, financières et/ou humaines, les membres des réseaux familiaux agissent comme des catalyseurs de résilience dans le parcours des entrepreneur·e·s immigrant·e·s.

Comptes rendus

Simon Chaunu présente un compte rendu de la traduction française de *Heaven in a Heartless World: The Family Beseiged* (1977) de Christopher Lasch parue en 2012. Suivant *La culture du narcissisme* et *Le moi assiégé*, *Un refuge dans ce monde impitoyable: la famille assiégée* propose une enquête historique sur la famille nucléaire bourgeoise dans la société capitaliste avancée. Cette histoire de la famille s'articule à une analyse critique des théories savantes et des politiques sociales visant à agir sur elle.

Dans son compte rendu de *China's Hidden Children: Adandonment, Adoption, and the Human Costs of the One-Child Policy* (2016), **André-Anne Côté** met en lumière les contributions de cette étude sociologique qui examine les effets de la politique de l'enfant unique mise en œuvre par la Chine entre 1979 et 2015. L'équipe de recherche de Kay Ann Johnson documente les multiples façons de résister au programme de contrôle de

la natalité, en prêtant attention aux voix des parents biologiques. Leurs résultats nuancent le discours de « la fille non désirée » (*unwanted daughter*) selon lequel le système patriarcal confucéen amène les familles à choisir un fils unique comme héritier.

Lucas Parent-Painchaud propose un compte rendu de l'ouvrage de Camille Robert, *Toutes les femmes sont d'abord ménagères : histoire d'un combat féministe pour la reconnaissance du travail ménager*. Parue en 2017, l'étude de Robert analyse les discours sur le travail ménager au Québec à travers les revendications de différentes associations féministes au cours du 20^e siècle. L'autrice réactualise ainsi l'histoire de cette lutte et des débats qu'elle a suscités au sein des mouvements féministes.

Actualités bibliographiques

Simone Adam, Anne-Sophie Gillard, Rébecca Frappier et Marinne Lecours proposent une note bibliographique sur les relations polyamoureuses à partir de la recension de 20 travaux de sciences sociales publiés entre 2004 et 2017. La synthèse de ces articles, mémoires et thèses permet d'introduire les formes d'entente qui configurent les relations polyamoureuses, les motivations à s'y engager et les préjudices qui peuvent en découler.

Sophie Marois
Juin 2020, Québec

La famille et l'incarcération d'un-e proche : revue de littérature sur l'expérience carcérale élargie

Magali de Laverny

Cet article propose une analyse féministe de la question de la famille lors de l'incarcération d'un-e proche. À partir d'une revue de la littérature problématisée, j'aborde respectivement les sujets du couple et de la parentalité, tant du côté des hommes que des femmes. Cette étude, à la lumière des théories classiques de la sociologie carcérale, a pour but de montrer l'évolution de l'institution carcérale et son impact sur les individus et les autres institutions sociales.

Mots clés : Famille, Genre, Prison, Parentalité, Couple

Introduction

L'étude des prisons modernes françaises et québécoises soulève une multitude d'enjeux, dont l'articulation met en lumière différentes problématiques sociologiques. Depuis le classique *Surveiller et punir* de Michel Foucault (1975), la frontière entre l'intérieur et l'extérieur de l'institution carcérale s'est peu à peu assouplie, se distançant du modèle de l'institution totale théorisée par Erving Goffman (1968). Le sociologue Gilles Chantraine (2006) reprend même littéralement le terme pour parler d'un processus de détotalitarisation des prisons dans son article basé sur une recherche dans des établissements pénitentiaires canadiens.

La prison demeure, comme le décrit Foucault (1975), un outil d'application du pouvoir sur les corps et les espaces sociaux par la discipline. Cependant, Chantraine (2006) illustre, par l'étude des rapports de souveraineté, de discipline et de normalisation, l'existence d'un processus de complexification des modes d'exercices de ce pouvoir en prison, qu'il appelle gouvernementalisation de l'institution. Finalement, Chantraine (2006) met en lien ses travaux avec ceux de Foucault, en parlant de prison « post-disciplinaire ».

Les conditions d'enfermement se sont effectivement adoucies, le pouvoir ne reposant plus sur le châtiment corporel, mais passant du corps à l'âme (Foucault, 1975), par ces rapports de souveraineté, de discipline et de normalisation (Chantraine, 2006) qui régulent corps et esprits. Les travaux d'Alan Quirk, Paul Lelliott, et Clive Seale (2006) vont également en ce sens, actualisant le concept de Goffman (1968) : après avoir mené des recherches dans trois unités psychiatriques, ils constatent que, bien que l'« institution totale » soit un concept pertinent, il ne permet pas de prendre en compte la complexité de la réalité. En outre, Quirk, Lelliott et Seale (2006) remarquent une certaine perméabilité des institutions étudiées.

L'évolution de la frontière entre l'intérieur et l'extérieur des institutions carcérales permet aux sociologues de les investir pour leurs recherches, ainsi qu'une communication facilitée entre différentes sphères sociales, dont la famille. L'assouplissement des frontières du carcéral, se situant à l'intersection des champs de la sociologie de la prison, de la famille, du genre et des études féministes est l'objet de nombreuses

recherches, avec des autrices importantes comme Corine Rostaing, Caroline Touraut, Coline Cardi et Gwénola Ricordeau (Cardi et Latte Abdallah, 2014). C'est à l'aide des travaux de ces quatre chercheuses que je propose dans cet article une revue de la littérature problématisée afin de démontrer comment l'institution carcérale participe à renforcer et à diffuser les normes de genre et les dimensions sexuées de la parentalité.

Pour cela, j'aborderai tout d'abord les aspects généraux des relations des détenu-e-s avec leurs proches, puis je me concentrerai sur la parentalité nucléaire, en questionnant tout particulièrement le rôle des femmes au sein de celle-ci. Finalement, l'accent sera mis sur l'incarcération des femmes ayant des enfants, configuration qui semble être la plus révélatrice de la perméabilité de l'institution carcérale. En effet, les institutions carcérales françaises et canadiennes prévoient désormais une unité spécialisée consacrée uniquement à la parentalité de ces détenues.

1. Les relations interpersonnelles

1.1. L'entourage et la famille élargie : partage de la peine

Les personnes détenues ne sont pas les seules concernées lors d'une incarcération. En effet, tout leur entourage est forcé de s'adapter à cette nouvelle situation, voire de revisiter certaines de leurs conceptions du monde. Ainsi, la prison concerne un nombre d'individus bien plus grand que la population carcérale en tant que telle. Selon l'Institut national des statistiques et des études économiques (INSEE) en 2002, 63 200 mineur-e-s en France auraient un-e proche en prison. Cette statistique serait à réévaluer aujourd'hui étant donné que le nombre de personnes incarcérées en 2013 a augmenté de 40 % depuis le début des années 2000 (Touraut, 2014 : 2). De surcroît, plus d'une union sur dix prendrait fin durant le premier mois d'incarcération (INSEE, 2002 *in* Ricordeau, 2007). Ceci met en lumière l'impact fort que peut avoir la prison sur les relations sociales, et ce, particulièrement dans les relations familiales et conjugales. Il est à noter que les études citées s'intéressent principalement au couple monogame hétérosexuel. C'est à celui-ci que réfère le mot « couple » au long de cet article.

Malgré ces statistiques, avant le début des années 2000, les études sur les familles de personnes détenues s'étaient principalement concentrées sur le point de vue naturalisant l'impact de l'environnement social sur la carrière déviante des individus, ou encore sur les conséquences psychologiques de l'incarcération d'un-e proche (Ricordeau, 2007 ; Rostaing, 1997). C'est notamment la sociologue française Gwénola Ricordeau qui ouvre le champ avec sa thèse, soutenue en 2005, intitulée *Les relations familiales à l'épreuve de l'incarcération. Solidarités et sentiments à l'ombre des murs* (Touraut, 2013 : 78 ; Ricordeau, 2007). Ricordeau propose une étude qualitative basée sur plus de 130 entretiens auprès de personnes détenues et de leur entourage, afin de mettre en lumière certains mécanismes qui entrent en jeu dans ces relations familiales particulières.

Lors du large mouvement juridique d'humanisation des prisons au milieu du XX^e siècle, des réformes sont proposées afin de favoriser le maintien du lien familial des personnes incarcérées (Foucault, 1975 : 267-343). La justice occidentale repose historiquement sur un traitement violent et strict des personnes déviantes, que ce soit par le biais de pratiques de torture, d'exécutions publiques, etc. (Foucault, 1975). Au siècle des Lumières, la sanction se déplace vers une souffrance morale et émotionnelle, plaçant la peine d'enfermement au centre du système punitif. Vers le XX^e siècle sont instaurées des lois d'humanisation des conditions d'incarcération, visant l'amendement et le reclassement social des individus par leur responsabilisation. C'est notamment ce que démontre Fabrice Fernandez (2015) à partir d'une étude ethnographique au sein d'une maison d'arrêt parisienne, au cours de laquelle il mène des observations lors de 81 commissions disciplinaires.

Pour Foucault, cette volonté d'humanisation prend un double sens : d'une part, le système punitif est influencé par les conceptions scientifiques provenant d'institutions extérieures, comme la médecine ou l'éducation ; d'autre part, ces mêmes institutions diffusent au reste de la société des processus disciplinaires issus de l'institution carcérale (Foucault, 1975 in Montandon, 1982 : 23-24). La prison se veut ainsi porteuse d'une « mission de sécurité et de préparation à la réinsertion » (Fernandez, 2015 : 386), mais l'humanisation n'est en réalité pas accessible de manière égale aux personnes détenues. De surcroît, l'humanisation

implique de nouvelles formes de domination, que ce soit par la responsabilisation ou par la tentative de redressement moral (Fernandez, 2015 : 392-399).

Parmi ces pratiques d'humanisation, un accent est mis sur la famille et est notamment justifié par le lien établi entre (ré)insertion sociale et relations familiales. Certaines des réformes (*in* Touraut, 2013 : 85-86) ont ainsi permis, entre autres, une moins grande censure et restriction du courrier, des parloirs plus libres et plus réguliers ainsi que la mise en place d'unités de vie familiale (UVF en France ; unité mère-enfant au pénitencier Joliette au Québec) (voir *le circulaire de la direction de l'administration pénitentiaire* du 26 mars 2009, *in* Touraut, 2013 : 86). Ces UVF sont des cellules aménagées dans l'enceinte de la prison au sein desquelles les détenues peuvent vivre avec leur famille pendant un temps déterminé (Touraut, 2013 : 85-86). Cependant, les contacts avec les proches restent restreints et épisodiques. C'est effectivement ce que démontre Caroline Touraut dans son ouvrage *La famille à l'épreuve de la prison* (2012), basée sur une recherche qualitative menée par entretiens semi-directifs, auprès de 60 proches de personnes détenues en France.

Touraut (2012) décrit l'impact de l'incarcération sur les familles comme une « expérience carcérale élargie », une réelle peine sociale qui s'applique sur les familles des personnes considérées déviantes. Ainsi, de nombreuses dimensions de leurs vies sont affectées (Touraut, 2013 ; 2014). Cet étalement du carcéral au-delà des murs de la prison force à repenser la coupure entre l'intérieur et l'extérieur, autrefois matériellement délimitée. L'institution carcérale contemporaine aurait plutôt des frontières subjectives, marquant le champ de son emprise sociale (Touraut, 2013 : 79).

Afin de décrire ce processus de répercussions sociales et morales sur les membres de l'entourage d'une personne incarcérée, certain·e·s chercheur·euse·s comme Touraut ou Ricordeau usent du terme de *prisonisation*¹ *secondaire*. Ce terme est directement inspiré du concept de *prisonization* développé par le sociologue Donald Clemmer (1940) lors d'une recherche de près de trois ans dans un pénitencier américain. Clemmer

¹ Je choisis ici de conserver le mot sous sa forme anglicisée, étant donné que c'est de cette façon que l'utilisent les autrices francophones concernées.

utilise le terme pour désigner l'intégration socioculturelle des personnes nouvellement détenues au sein de la prison. Les indicateurs de ce phénomène sont : i) la résignation à un statut social inférieur ; ii) l'apprentissage et l'intériorisation de savoirs, de codes et de valeurs qui régissent la vie carcérale ; iii) l'adoption de nouveaux comportements (façons de parler, de se nourrir, de se vêtir, de travailler ou encore de dormir) partagés par la population carcérale ; ainsi que iv) l'acceptation du fait que l'environnement pourrait ne pas répondre aux différents besoins individuels (Clemmer, 1940 : 297-298).

Touraut (2013 : 79) décline, quant à elle, trois aspects de la *prisonisation secondaire* des proches. Un premier aspect important est la souffrance partagée avec la personne détenue. Les proches expriment eux et elles aussi une sensation d'enfermement, pensent sans arrêt à la prison et ses enjeux, sont épuisé·e·s par les procédures judiciaires difficiles (Touraut, 2013). Ils et elles vivent une grande fatigue morale, souvent accompagnée d'une fatigue physique : la contrainte s'étend aussi au corps, favorisant l'anxiété et la peur par rapport à la sécurité physique de leur proche incarcéré·e. Les familles de personnes détenues connaissent alors souvent différents troubles physiologiques comme l'insomnie, la prise ou la perte de poids, des problèmes de tensions, etc. (Touraut, 2013 : 81-83). Malgré le déplacement d'une contrainte physique à une contrainte morale qu'implique l'humanisation de la prison étudiée par Foucault (1975), nous pouvons constater, grâce aux arguments des chercheuses contemporaines citées ci-haut, que la peine se compose toujours d'une dimension physique, que ce soit pour les personnes détenues ou leurs proches.

Un deuxième aspect de la *prisonisation secondaire* est le poids économique de l'incarcération dans une famille. Comme l'écrit Foucault, « la prison fabrique indirectement des délinquants en faisant tomber dans la misère la famille du détenu » (*in* Touraut, 2013 : 84). Cette précarisation est qualifiée par Touraut « d'effet ciseau », c'est-à-dire que le foyer perd une partie de ses revenus lors de l'incarcération d'un de ses membres, celle-ci entraînant de fait des dépenses supplémentaires (*via* les nombreux déplacements au parloir, les frais des avocats, le soutien économique au détenu, etc.). Cet effet est d'autant plus visible que les familles de personnes

incarcérées sont souvent d'origine sociale populaire et connaissent de faibles revenus et des taux de chômage importants (Touraut, 2013, 2014).

Finalement, le dernier aspect de la *prizonisation secondaire* est celui du transfert du stigmate, entendu au sens de Goffman (1975). Ainsi, l'imaginaire social autour des proches d'individus incarcérés les catégorisent d'office comme complices, responsables, vulgaires et dangereux (Touraut, 2013 : 90). Les proches sont alors constamment soumis-e-s à une évaluation, aussi bien dans leurs réseaux sociaux que dans les institutions qu'ils et elles fréquentent. Ces dernières contribuent d'autant plus à leur exposition au regard des autres, par exemple *via* les perquisitions au domicile familial ou par la médiatisation de l'événement. Les proches, ainsi que la personne détenue, vivent une réelle épreuve identitaire. Comme l'explique Goffman (1975), le stigmate d'être femme, mère ou encore enfant d'une personne prisonnière, devient le « statut principal » de l'individu, au détriment de ses différents rôles sociaux. La sociabilité des proches est ainsi marquée par des logiques d'exclusion et d'auto-exclusion, bien souvent justifiées par l'évitement de la contagion du stigmate. Par exemple, une perquisition policière au domicile familial peut rompre les relations de voisinage. Les individus touchés se replient en général sur eux-mêmes, surinvestissant la sphère domestique (Touraut, 2013 : 90-92).

Afin de protéger leurs relations sociales, les familles de personnes détenues cherchent à gérer le stigmate qui leur est apposé. Touraut (2013) distingue trois logiques de gestion du stigmate pour les proches : l'expérience dévastatrice, la gestion retournée du stigmate et la logique combative. Chaque logique dépend de quatre variables, soit la prévisibilité de l'incarcération, le point de vue sur la culpabilité, le milieu social et la durée de l'expérience carcérale. Ces trois logiques sont : l'expérience dévastatrice, la gestion retournée du stigmate et la logique combative (Touraut, 2013 : 89-92 ; Touraut, 2014 : 13-14).

L'expérience dévastatrice, tout d'abord, repose sur une grande honte. En effet, l'individu ne se met pas à distance de son stigmate et se voit forcé de redéfinir rapidement ses représentations de soi et du monde. L'incarcération représente une cassure dans l'histoire et l'identité individuelles ; l'épreuve est négative dans son ensemble. Cette expérience marque généralement les premiers mois, et se retrouve typiquement dans les familles

de milieux populaires persuadées de l'innocence de leur proche, mais n'ayant pas les moyens de contester la sentence, ou alors dans les milieux privilégiés ne se sentant traditionnellement pas concernés par la carceralité (Touraut, 2013 : 92-93).

D'autres adoptent une gestion retournée du stigmat, dans le sens donné par Goffman (1975) : ils et elles attribuent un sens à l'expérience, voient les changements positifs que l'incarcération peut apporter. Souvent, les proches dans cette logique contractent leur réseau en le réduisant aux personnes de confiance. L'incarcération est ainsi perçue comme autant difficile que bénéfique, dans la mesure où elle permet l'interruption de la carrière délinquante et offre une stabilité de vie. Les proches ne remettent alors pas la culpabilité de leur proche en cause, mais l'expérience peut devenir dévastatrice ou combative en cas de prolongement imprévu de la peine (Touraut, 2013 : 93-94).

Enfin, la logique combative, moins représentée que les deux premières, consiste en un rejet globalisé de la honte et de la dissimulation. L'incarcération est pensée en continuité avec le parcours de vie, et ne représente pas de rupture identitaire difficile. Les proches se battent pour faire changer les représentations sociales stéréotypées à leur sujet et au sujet de leur proche incarcéré-e, notamment par la médiatisation volontaire de l'affaire. Cette logique concerne généralement les individus aux peines les plus longues, les femmes qui ont rencontré leur conjoint dans l'univers carcéral, les proches qui perçoivent l'acte criminel comme ayant une dimension politique ou encore ceux qui jugent l'incarcération comme injustifiée et qui disposent des ressources sociales nécessaires à la contestation (Touraut, 2013 : 94).

Les travaux de Touraut (2012 ; 2013 ; 2014) montrent donc de quelles manières les familles sont marquées à plusieurs niveaux par l'incarcération d'un de leurs membres. L'incarcération met en effet à l'épreuve l'ensemble des rôles familiaux et conjugaux, et renforce les inégalités préexistantes entre les familles, ce que nous explorerons au fil de l'article.

1.2. La conjugalité et les rapports de genre

Le couple est généralement le premier élément ébranlé par l'incarcération d'un-e proche (Touraut, 2014). En effet, l'absence d'un des

membres du couple force celui-ci à s'adapter et à mettre en place de nouvelles formes d'organisation de la vie quotidienne, des « modes spécifiques de gestion de la distance » (Touraut, 2014 : 1). La séparation mène à la solitude, qui est d'autant plus forte que l'absence de l'autre est imposée. Certaines autrices, comme Touraut et Ricordeau, s'intéressent alors aux couples qui ont perduré malgré l'incarcération, afin de mettre en lumière leurs stratégies d'adaptation. Celles-ci éclairent notamment les rapports de genre dans la conjugalité. Je me concentre ici sur les femmes, dont le genre crée un rapport différencié à l'incarcération. Effectivement, si l'incarcération des hommes leur est dommageable –entre autres par le lien entre le genre masculin et la sphère professionnelle, à laquelle ils n'ont plus accès, on peut dire que l'expérience carcérale des femmes est teintée de façon discriminante par leur genre, étant donné que la féminité comme construction sociale est fortement associée aux sphères familiales, conjugales et domestiques, à l'opposé de la violence et de la délinquance (Hays, 1996). Ainsi, les femmes semblent plus fragilisées par l'incarcération, celle-ci les amputant de ces caractéristiques socialement essentialisées.

Les femmes peuvent donc être libres et avoir un conjoint condamné, ou être elles-mêmes incarcérées. Pour les femmes dont le conjoint est incarcéré, le soutien apporté à celui-ci occupe une part importante du temps et de l'organisation de la vie quotidienne. Pour Touraut (2014 : 2), il y aurait une « prédominance de leur souci pour autrui au détriment de leur *souci de soi* ». Les rapports traditionnels de genre se voient renversés tandis que la femme prend une place essentielle dans la survie du ménage. Les femmes de détenus seraient à l'image des « femmes de marin » décrites par la sociologue Yvonne Guichard-Claudic : le métier (ou le statut de détenu) du conjoint influence la construction identitaire des femmes et les rôles qu'elles adoptent dans le foyer (Touraut, 2014 : 2). Ainsi, elles se substituent temporairement aux hommes dans la sphère publique et administrative, par le biais de la gestion des démarches judiciaires par exemple. De nombreuses autres responsabilités leur incombent, comme le soutien psychologique par des visites et des lettres fréquentes, la recherche d'un emploi ou d'une formation pour préparer la sortie du détenu, etc. L'ensemble de ces tâches peut être compris comme relevant

d'un travail de *care*. Par ce terme, sont désignés l'ensemble des travaux non rémunérés d'entretien de la sphère domestique et familiale, généralement pourvu par les femmes (Hays, 1996 : 1-24). Ce travail requiert un ensemble de ressources économiques, de compétences et de temps qui ne sont pas réparties également dans la société. Les inégalités du monde social se retrouvent donc mises en exergue pour les personnes détenues et leurs conjoints (Touraut, 2014 : 2-6).

Les conditions des femmes incarcérées connaissent une arrivée plus tardive dans le champ d'intérêt des sociologues, la population des femmes incarcérées ne représentant, à l'époque des travaux cités, qu'un faible 4 % de la population carcérale française (Rostaing, 1997) et 5,4 % au Canada (Robitaille et al, 2002). Une des premières à s'y attacher en sociologie française est Corine Rostaing. Dans sa thèse, *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes* (1997), elle propose une analyse très complète sur la question en s'appuyant sur plus de 130 entretiens dans trois établissements français de détention, auprès de femmes détenues, de fonctionnaires de l'administration pénitentiaire ainsi que d'intervenant·e·s extérieur·e·s. Rostaing relève l'importance du statut d'épouse ou de conjointe pour les détenues, qu'elle qualifie de « manière d'exister », du fait du rôle majeur de ce statut dans leur construction identitaire (1997 : 273). Ce statut conjugal est nié par l'institution carcérale française, qui use des noms de jeune fille pour désigner les détenues.

Ce changement de la dénomination force ainsi une transformation de l'image de soi, dénigrant une partie de leur identité. La souffrance induite par ce vol identitaire est d'autant plus forte pour les mères mariées, qui ne portent alors plus le nom de leurs enfants, ou encore pour les veuves, qui perdent le souvenir de leur défunt mari. Comme le dit l'une des femmes interrogées par Rostaing : « Ce nom, on n'a pas le droit d'y toucher. On me prend ma vie avec mon mari. C'est un viol. » (Rostaing, 1997 : 274). Pour certaines, changer son nom est un moyen d'éviter la transposition du stigmate sur leur mari. D'autres mettent en œuvre des adaptations secondaires, dans le sens de Goffman (1968 : 98-99), c'est-à-dire des moyens officiels pour contourner certaines règles sans les transgresser, afin de préserver leur identité. Elles peuvent, par exemple, écrire leurs deux noms sur leur correspondance (Rostaing, 1997 : 273-274).

Ce rapport aux hommes ressort comme étant majeur dans la préservation de l'identité féminine. Les femmes mettent alors en place des « stratégies d'ordre contestataire » (Rostaing, 1997 : 275), comme aller à la messe pour apercevoir les détenus masculins, boucher son évier pour faire venir un technicien, assister aux activités proposées par des hommes, etc. Certaines choisissent le mariage avec un autre détenu, afin de faciliter les échanges et de changer d'identité et de statut. Cependant, en prison, la sexualité féminine est encore plus contrôlée que dans le reste de la vie sociale. Rostaing (1997 : 275-276) relève par exemple l'absence de médecin gynécologue dans une prison française abritant près de 200 femmes ! Se pose alors la question du mythe de l'homosexualité des détenues de sexe féminin. En effet, l'adoption d'une homosexualité qualifiée de contextuelle dans les recherches (bien que ce terme puisse être source de nombreux débats) est une stratégie que l'on rencontre souvent, même si le développement de relations homosexuelles n'est pas également toléré dans toutes les prisons. S'il est parfois possible pour les couples homosexuels d'obtenir le placement dans une même cellule ou division afin de vivre un semblant de vie commune, la discrétion, surtout autour de la sexualité, reste importante (Rostaing, 1997 : 276-277).

Finalement, l'aspect le plus mis de l'avant par les chercheuses est l'importance des enfants et de la parentalité dans l'expérience carcérale. Ainsi, si le couple est habituellement un « facteur essentiel de la construction de la famille et du "bon" épanouissement de leur(s) enfant(s) » (Touraut, 2014 : 10), les enfants représentent l'élément fondateur de la famille occidentale contemporaine, au nom duquel le couple fait l'effort de se maintenir au-delà des épreuves de la vie carcérale.

2. La famille nucléaire et les enfants

2.1. Parentalité et enfants au parloir

Selon Maurice Godelier, anthropologue français, la parentalité représente l'« ensemble des obligations culturellement définies qui s'imposent aux adultes à l'égard des enfants » (Godelier, 2004 *in* Touraut, 2014 : 1). Ces obligations sont remises en question lorsque l'un des parents est forcé de s'éloigner de la sphère familiale et de son quotidien. Dans le contexte

carcéral, la personne détenue ne perd pas son autorité parentale (sauf si le crime relève du contexte familial ou porte atteinte à un enfant), mais l'exercice de sa parentalité n'est en réalité que peu possible (Touraut, 2014 : 2). De plus, si personne ne peut prendre l'enfant en charge parmi les proches, celui-ci sera placé en foyer ou en famille d'accueil, ce qui peut être vécu comme une source de grande humiliation pour le parent (Ricordeau, 2007 : 201).

D'après Ricordeau (2007), les enfants jouent un double rôle, à la fois victimes de la perte d'un parent et instruments de l'institution carcérale pour faire souffrir les parents détenus. L'influence des enfants sur la santé psychologique du parent est très importante. Ils rendent la peine plus ou moins supportable et jouent le rôle de « régulateur des tensions de la vie carcérale » (Ricordeau, 2007 : 207). L'autrice illustre ce fait avec l'exemple d'un homme détenu, dont la violence s'est apaisée lorsqu'il eut la permission de voir son enfant (Ricordeau, 2007 : 209). Le discours des institutions familiales et carcérales autour de la parentalité en prison repose sur deux aspirations contradictoires, voulant respectivement protéger les enfants en les éloignant d'une mauvaise influence, tout en désirant neutraliser les effets de la séparation considérés comme psychologiquement pathogènes. Le premier aspect repose sur un imaginaire qui naturalise la déviance et dans lequel celle-ci serait transmissible entre générations, tandis que le dernier fait abstraction de la tradition historique aristocratique qui veut qu'on laisse ses enfants à des nourrices (Ricordeau, 2007 : 201). Pour les parents détenus, la culpabilité est donc souvent très forte. Ils et elles peuvent interpréter les problèmes de leurs enfants comme résultants de leur incarcération et se perçoivent alors comme inaptes ou illégitimes face au travail éducatif (Ricordeau, 2007 : 203 et 208).

Pour le parent libre, les tâches se partagent entre organisation de la vie quotidienne et travail de *care*. Tout cela doit être entièrement repensé selon la nouvelle configuration familiale, d'autant plus si la peine est longue. En outre, le partenaire doit s'adapter à une multiplicité de rôles afin de compenser ceux abandonnés par le conjoint incarcéré. Il doit, par un travail de *care*, permettre au compagnon détenu de continuer d'exercer à distance sa parentalité en le valorisant, tout en évitant de perturber

les enfants (Touraut, 2014 : 3-4). Le *care* pourvu aux enfants repose sur la résolution de trois dilemmes : révéler l'incarcération, révéler la raison de celle-ci ainsi que gérer la tension entre la séparation douloureuse et le parloir anxiogène (Touraut, 2014 : 7). Si certains parents gèrent les deux premiers dilemmes par le mensonge ou l'omission, selon le milieu social et l'âge des enfants, d'autres n'ont pas le choix, notamment lorsque les enfants sont présents lors de l'arrestation ou du crime (Ricordeau, 2007 : 204).

Le parloir suscite, à son tour, un certain nombre de dilemmes difficiles à appréhender pour les parents. Tout d'abord, les droits de visite pour ses enfants ne sont pas facilement obtenus, surtout si le couple conjugal² est séparé et que l'autre parent veut maintenir une distance. Ensuite, le parloir n'est pas adapté à la présence d'enfants et peut les perturber : les enfants subissent les mêmes fouilles et contrôles que les adultes, doivent rester durant des temps prédéterminés dans certaines pièces, se soumettre aux temporalités du parloir et de leurs parents (Ricordeau, 2007 : 206 et Touraut, 2014 : 7-8). Si la visite au parloir peut être difficile, elle permet à certains égards de créer ou de renforcer un lien existant avec le parent incarcéré (Ricordeau, 2007 : 202-203).

Pour faire face à ces dilemmes, les parents peuvent adopter différentes stratégies, comme parler de l'incarcération, mais interdire les visites (que l'on justifie par l'incapacité à supporter la souffrance provoquée à l'enfant), dire la vérité et se rendre régulièrement au parloir (afin de maintenir les liens), aller au parloir, mais mentir sur l'institution (en disant que le détenu y travaille par exemple), ou encore cacher l'ensemble de la situation (expliquer l'absence par une maladie ou un voyage). Le choix parmi ces solutions se fait en fonction des circonstances d'arrestation, de la durée de la peine et de l'âge des enfants (Touraut, 2014 : 8-9).

2.2. Papa est en prison : le cas le plus représenté statistiquement

Selon Touraut, la préservation du lien des enfants avec le père est parfois la raison pour laquelle le couple reste ensemble : « le couple parental

² Le couple conjugal représente la sphère amoureuse du couple, utilisé ici comme distinct du couple parental et des rôles sociaux qui lui sont associés.

constitue ainsi un support important du couple conjugal » (Touraut, 2014 : 9). Lorsque les femmes dont le conjoint est incarcéré parlent de ce dernier, leur discours est plus marqué par la figure du père que de celle du conjoint (Touraut, 2014).

La relation paternelle étant socialement essentialisée différemment de celle de la mère, l'avis de celle-ci sur l'éducation des enfants paraît souvent plus légitime. En effet, la relation paternelle est construite comme plus distante, tandis que le travail de *care* est socialement attribué aux mères (Hays, 1996). De ce fait, les pères incarcérés rencontrent plus de problèmes quant aux droits de visite de leurs enfants, ceux-ci étant régis par la relation entretenue avec la mère (Touraut, 2014 : 2 ; Ricordeau, 2007 : 206). Le rôle du père reste néanmoins important dans l'imaginaire social, comme condition affective au bon développement psychologique des jeunes enfants ou comme la nécessaire autorité et exemplarité pour les plus âgés (Touraut, 2014 : 10). Ceci montre bien la répartition genrée des rôles parentaux qui, tout comme les rôles conjugaux, sont amenés à évoluer avec l'incarcération, modifiant très largement le rôle et le statut des femmes.

Effectivement, celles-ci se voient obligées de modifier leurs « répertoires des rôles » (Touraut, 2014 : 4), afin de combler ceux désertés par les pères. La vie quotidienne est bouleversée tandis que les mères se retrouvent seules durant la majorité du temps domestique, éducatif et parental. Elles doivent aussi commencer ou renforcer une activité professionnelle afin de subvenir aux besoins du foyer et acquérir de nouvelles compétences généralement attribuées aux hommes (comme l'entretien de la voiture, etc.). Cette situation peut valoriser certaines femmes en tant qu'individu, leur offrant une plus grande agentivité et une place plus dominante dans le couple, leurs conjoints étant dépendants de leur travail. Cela peut leur donner la légitimité de définir leur propre organisation familiale et de s'impliquer dans les affaires personnelles de leur conjoint (par la gestion des comptes et du courrier par exemple) (Touraut, 2014 : 10-12).

Le travail de *care* réalisé par les femmes enquêtées peut se comprendre selon deux axes : envers le conjoint incarcéré et envers les enfants. Le premier axe consiste au soutien multidimensionnel du père,

soutien qui peut être pratique et substitutif, comme expliqué ci-haut, lorsque les femmes prennent la responsabilité des tâches traditionnellement confiées aux pères ; et encore identitaire ou moral. Le soutien moral consiste à montrer au détenu que du temps lui est consacré en dehors des moments de visite, que ce soit par l'envoi de mandats (argent utilisable pour cantiner en prison) ou par l'entretien de son linge (Touraut, 2014). Un travail identitaire passe par la reconnaissance de son rôle et de son importance dans la famille comme père et époux, par exemple en lui laissant la possibilité d'user d'autorité sur les enfants ou en l'impliquant dans leur scolarité. Il arrive en outre que le couple parental choisisse d'utiliser la condamnation comme outil pédagogique, afin de montrer l'importance d'assumer les conséquences de ses actes. Touraut (2014 : 5-7) soutient cependant que si la protection des rôles sociaux du père permet momentanément à la mère d'augmenter son agentivité, cela ne fait que la maintenir à long terme dans les rôles traditionnels et invisibilisés des femmes, car celle-ci demeure responsable du travail de *care*, même lorsque ce dernier implique de pourvoir « à la place » du père.

Le travail de *care* auprès des enfants consiste entre autres à tenter de garder un rythme de vie « normal », de calmer leurs angoisses et de cacher les siennes, d'éviter de « salir » l'image paternelle, etc. Les mères se voient dans l'obligation de « fabriquer symboliquement » un père pour leurs enfants, par exemple en l'évoquant régulièrement, en partageant des photos, en invitant à lui écrire, etc. Ce travail par les mères peut être source de souffrance, les pères se sentant parfois destitués de leur rôle de pourvoyeur et de parent. Là encore, il sera de la responsabilité des femmes de gérer cette tension en s'assurant que les hommes ne se sentent pas remplacés. Or, tous ces éléments ne font que renforcer l'isolement des femmes (Touraut, 2014 : 9-13).

Finalement, les femmes de détenus sont maintenues dans leurs rôles traditionnels de genre, même si elles acquièrent de nouveaux rôles et compétences. En effet, le *care*, naturalisé comme compétence féminine, les invisibilise et ne leur accorde que peu de reconnaissance sociale. Du côté des hommes, l'identité de genre est aussi atteinte par l'incarcération : par la perte d'indépendance, ils peuvent se sentir affaiblis dans leur virilité (Touraut, 2014). Il est alors courant que celle-ci soit performée de

façon exacerbée dans l'univers unisexué qu'est la prison, afin de nier la dépendance et d'imprégner encore les rôles de genre. Cette affirmation de la masculinité peut se jouer par exemple par l'usage du parloir comme lieu de relâchement dans lequel il est possible de se laisser aller loin des regards des autres détenus ou encore par l'abus de contrôle et d'autorité sur les proches. Dans ce cas, la représentation de l'enfant devient un enjeu de pouvoir dans le couple, les hommes pouvant donner de strictes directives sur l'emploi du temps et les méthodes éducatives. À travers tout cela, les hommes renforcent leur emprise sur les femmes, accentuant par ailleurs leur angoisse : lors de la libération, toutes leurs nouvelles pratiques éducatives et habitudes de vie seront potentiellement remises en question (Touraut, 2014 : 13-16).

Le rapport à la parentalité en prison est ainsi très différencié selon le genre : les hommes étant généralement atteints dans leur rôle de pourvoyeur économique et moral, les femmes touchées dans leur rôle de mère (Ricoardeau, 2007 : 195). En effet, nous le verrons, la parentalité des femmes incarcérées implique des enjeux spécifiques à leur genre.

3. Maternité et incarcération

3.1. La vie d'une mère en prison

La prison moderne française a toujours vu ses femmes détenues avoir la possibilité d'être accompagnées de leur enfant en prison, jusqu'à leurs quatre ans puis, à partir de la fin du XIX^{ème} siècle, jusqu'à 18 mois (Cardi, 2014 : 3). Le statut légal de ces enfants demeure flou, n'étant pas considérés comme détenus mais vivant comme tels. Ils sont en effet fouillés comme leurs mères et enfermés jusqu'à près de 20 heures par jour (Cardi, 2014 : 3 ; Ricoardeau, 2007 : 49-50). En France, environ 60 enfants par an naissent d'une mère détenue, et deux sur dix restent avec elle après la naissance (Rostaing, 1997 : 140-141). L'enfant a la possibilité de sortir selon la volonté de sa mère, que ce soit pour aller en crèche (équivalent aux Centres de la Petite Enfance au Québec) durant le jour ou pour retrouver la famille pendant les vacances. En général, lorsque l'enfant sort définitivement, c'est que la mère est libérée (en fin de peine ou en sortie conditionnelle, par exemple). Pour les autres, c'est que la mère doit effectuer

une peine plus longue, ou qu'elle estime que la vie en prison est trop dure pour son enfant. Dans ces cas, la majorité retourne dans leur famille proche, beaucoup sont laissés à charge de nourrices le temps que la mère soit libérée, et certains sont placés par le service d'aide à l'enfance (Rostaing, 1997 : 140-141).

Au Québec, les peines sont divisées selon leur durée. Ainsi, une sentence de deux ans et plus est servie au fédéral, tandis que les sentences plus courtes dépendent du niveau provincial. Dans les établissements fédéraux, le Service correctionnel canadien (CSC) a mis en place un programme pour les mères et leurs enfants à partir de 1998. À l'Établissement Joliette, pénitencier proche de Montréal, il existe une unité mère-enfant au sein de laquelle l'enfant peut vivre avec sa mère jusqu'à ses quatre ans. Ensuite, il peut revenir effectuer de courts séjours avec sa mère, comme pour les congés ou les fins de semaine, ou peut venir durant les temps de visites familiales encadrées. Au niveau provincial, il n'existe pas de programmes équivalents. Dans la région de Montréal, c'est l'organisme communautaire Continuité-Famille auprès des Détenues (CFAD) qui propose certaines activités ou séjours dans des roulotte. Cependant, n'ayant pas de branche dans la Capitale Nationale, les femmes incarcérées à la détention de Québec ne peuvent profiter de ces services. Elles peuvent toutefois, après trois visites au parloir, avoir le droit à une « visite contact ». C'est-à-dire que les mères et leurs enfants sont autorisés aux contacts physiques durant la visite, qu'il n'y a pas de séparation matérielle entre les mères détenues et leurs visiteurs-es (Labrecque, 1995).

À partir des recherches de Rostaing (1997), Ricordeau (2007), Touraut (2012) et tout particulièrement de Cardi (2014), il est possible de constater que les conditions de détention sont très dures, de la grossesse à la sortie de l'enfant du cadre carcéral. Cardi mène des études au sein de six maisons d'arrêt et d'un centre de détention en France. Dans ses recherches, elle effectue des entretiens semi-directifs auprès de 40 femmes détenues et de 70 professionnels du domaine pénitentiaire, ainsi que 15 entretiens biographiques approfondis avec d'autres détenues. Elle effectue aussi une longue monographie du quartier mère-enfant d'une des maisons d'arrêt (Cardi, 2014). Il lui fût donc possible de constater que pour les femmes enceintes, l'alimentation n'est pas améliorée, le choix

d'un praticien n'est pas possible et l'incarcération peut avoir des effets physiques néfastes comme le tarissement du lait maternel. L'accouchement est lui aussi difficile, et ce malgré les recommandations des politiques : les mères sont, entre autres, parfois entravées pendant le transport et l'accouchement. Malgré ces conditions, les mères vivent dans de meilleures circonstances que les autres détenues. En outre, une circulaire parue en 1999 (Ricordeau, 2007) dicte les conditions d'accueil de ces femmes et de leurs enfants : des cellules d'au moins 15 mètres carrés dans lesquelles se trouvent un espace de cuisine, du matériel de pouponnière, etc. Plus encore, les portes de ces cellules familiales doivent rester ouvertes la journée. En France se trouvent ainsi deux établissements dotés d'une nurserie et huit ayant une pouponnière (allant de « mini-appartements » à de simples cellules un peu plus grandes). Les mères connaissent donc un meilleur traitement que leurs codétenues, et ce au nom de leur enfant. Elles ont notamment accès aux douches quotidiennes, aux promenades sans les autres détenues, etc. La présence d'enfants au sein de l'univers carcéral force alors le personnel à s'adapter à leurs besoins particuliers, mettant en tension l'objectif sécuritaire de la détention, celui de préparation à la réinsertion et enfin celui du respect des règles sanitaires des collectivités accueillant des enfants (Ricordeau, 2007 : 49-50 et 198, Cardi, 2014 : 5, Rostaing, 1997 : 141).

Au sein de la maison de détention de Fleury-Mérogis en France, par exemple, le quartier mère-enfant se distingue du reste de l'établissement de multiples manières, allant de l'organisation spatiale et des pratiques de surveillance aux aspects matériels, en passant par de grandes différences sensorielles. Ainsi, l'austérité est remplacée par couleurs et décorations, les mauvaises odeurs de la prison effacées par celles des bébés et de la cuisine (Cardi, 2014). Plus encore, certaines « règles informelles » venant du monde social extérieur font leur entrée en prison, notamment la célébration des fêtes d'anniversaire ou de Noël, durant lesquelles les mères et leurs enfants ont accès à des décorations, un repas spécialisé, des cadeaux, etc. Cette différenciation est si grande que les mères peuvent, pour certains établissements, sembler ne même pas être incarcérées (Cardi, 2014 : 5-8). En plus des conditions de détention, la maternité change aussi le sens attribué à la peine par les détenues. En effet, la

présence de l'enfant peut être une motivation de résistance et entretenir l'espoir du retour à la vie « normale ». Toutefois, le fait d'avoir un enfant peut aussi être source de souffrance et représenter un souci énorme pour des femmes, conscientes de leur impuissance face aux problèmes de la vie quotidienne (santé, école, etc.). Du côté des enfants, l'incarcération est aussi vécue douloureusement. Ceux-ci vivent eux-mêmes le retrait de liberté s'ils vivent avec leur mère détenue, ou alors souffrent de l'absence de cette dernière. Comme l'exprimait une femme détenue : « dans tous les cas, quand on punit une femme, on punit d'abord ses enfants » (Rostaing, 1997 : 278).

Pour les professionnelles de surveillance affectées au quartier mère-enfant, le métier consiste en des tâches complètement différentes. Leur travail, habituellement constitué essentiellement de discipline et de sécurité, devient un réel travail de *care*, incluant logistique et compétences relationnelles. Prenons ainsi l'exemple de la distribution des courses, dont « l'ensemble de [la] logistique tend à présenter la vie en nurserie comme lieu de l'abondance et de la consommation » (Cardi, 2014 : 8), marquant la différence avec le reste de la prison. Cette distribution de biens matériels participe au « système bonbon » décrit par Gilles Chantraine, comme « système individualisé de privilèges personnels et collectifs sur lequel se fonde l'ordre en détention » (Chantraine, 2006 *in* Cardi, 2014 : 8). Par exemple, ce système est un avantage pour les individus, qui peuvent procéder à des échanges avec d'autres détenues, mais peut être un désavantage collectif lorsque certains produits sont retirés pour punir l'indiscipline. Cette activité logistique, proche du travail domestique, est ainsi complétée par un travail de *care*, un travail plus relationnel et individualisé. Les surveillantes jouent ainsi le rôle de confidentes et aident à la gestion émotionnelle des enfants et de leurs mères (Cardi, 2014 : 8-10). Les relations avec les mères détenues sont donc marquées par l'interdépendance et la réciprocité, laissant place aux adaptations secondaires des détenues (Rostaing, 1997 : 144). L'accent est notamment mis par les surveillantes sur l'apprentissage du rôle de mère à des femmes considérées déviantes et inaptes. Cet apprentissage, basé sur les connaissances profanes des surveillantes, est en réalité un outil de surveillance et de prévention

d'un danger potentiel pour les enfants, soit une intrusion du droit civil de la famille dans la sphère carcérale (Cardi, 2014 : 17-18).

La maternité en prison est ainsi marquée par un double standard dans lequel les détenues mères sont à la fois valorisées et sursanctionnées. En effet, la maternité fait partie intégrante de la construction sociale de la féminité, tandis que la criminalité y est diamétralement opposée. En outre, la situation des mères en prison peut avoir de forts impacts sur leur identité, et tout particulièrement la dimension genrée de celle-ci.

3.2. Les effets de l'incarcération sur le genre et l'identité

Les effets sur le genre peuvent se comprendre à l'aide de trois exemples concrets, soit la valorisation du statut de mère en prison, le rejet des infanticides et les préjugés sur les surveillantes des quartiers mères-enfants. Effectivement, la maternité joue le rôle de « statut positif » que les femmes revendiquent, la présence d'un enfant attribuant une valeur sociale à sa mère. Ainsi, ce statut est valorisé par les autres détenues et par le personnel, bien qu'il soit culpabilisant pour les mères qui voient leurs enfants grandir en prison (Rostaing, 1997 : 273 et Ricordeau, 2007 : 202). La représentation de l'enfant est aussi une ressource identitaire pour les femmes interrogées par Rostaing (1997), qui se considèrent à présent comme « la mère de... », ce qui leur permet de revaloriser leur statut de détenues. Le fait d'avoir un enfant est aussi une source d'espoir et une perspective d'avenir pour les mères (Rostaing, 1997 : 278).

À l'opposé de la valorisation de la mère se trouve la condamnation unanime des infanticides et des coupables de crimes et de délits sur mineur·e·s. Les détenues concernées sont alors rejetées, car, contrairement à d'autres délits ou crimes, le sens social de l'infanticide est irréversible (contrairement à un stigmat que l'individu pourrait renverser, comme abordé précédemment). Deux attitudes se retrouvent parmi ces détenues : le mensonge (ou omission), qui entraîne alors l'isolement sur le long terme, ou le déni de responsabilité, qui explique le crime comme un accident ou le justifie par une enfance violente, etc. Le personnel même de l'institution, n'étant en théorie pas autorisé à connaître les délits des détenues, use de stratégies discriminantes envers ces femmes (Rostaing, 1997 : 280-282). On peut comprendre ce rejet viscéral de l'infanticide

comme relevant à la fois des conceptions traditionnelles du genre féminin et du sacre de l'enfant contemporain (Déchaux, 2014).

Du côté des professionnelles de l'institution carcérale, l'assignation au quartier mère-enfant représente une double stigmatisation. D'une part, elles sont jugées et dévalorisées par les autres professionnelles pour leur emploi qui consiste à tenir enfermés des enfants. D'autre part, leur travail est d'autant plus dévalorisé qu'il consiste en un travail de *care* traditionnellement féminin, opposé et pensé inférieur au travail habituel des surveillantes, soit le maintien de la discipline, davantage associé aux traits stéréotypiquement masculins. Un moyen de retourner ce stigmate est notamment la valorisation de l'aspect éducatif de leur travail, plus légitimé que le « simple » travail relationnel et logistique (Cardi, 2014 : 10-11).

Ces exemples illustrent l'essentialisation de la féminité et de la maternité qui a lieu dans les sociétés contemporaines, et qui est renforcée et reproduite par l'institution carcérale. En outre, les femmes sont considérées comme une population à part, au même titre que les enfants : on prévoit des lois générales s'appliquant aux hommes, et on les adapte à ces populations par la suite. La logique supposément universaliste et égalitaire de la prison s'efface au profit de la domination masculine (Cardi, 2014). La féminité entre en tension avec les objectifs de sécurité de l'institution. En effet, cette tension n'a pas lieu d'être dans les prisons pour hommes, considérés comme essentiellement violents (Cardi, 2014). L'institution présente alors les prisons de femmes comme des « espaces de la *pénalité douce* » (en italique dans le texte, Cardi : 2014 : 1), au sein desquelles la violence physique est délégitimée (Cardi, 2014 : 1-2).

La féminité est, de plus, intrinsèquement liée à la maternité. Cardi (2014) qualifie l'institution pénale de « familialiste » : elle use de la famille comme d'un instrument de contrôle social tout en reproduisant les codes genrés. Ainsi, les femmes délinquantes sont d'office considérées comme de potentielles mauvaises mères qu'il faut gérer, même si cela ne relève plus des devoirs officiels de l'institution carcérale. La prison est ainsi un « espace hybride » dans lequel s'articulent des dispositifs contradictoires de l'État social et de l'État pénal, et qui est légitimé par la normalisation sexuée de la carrière déviante (Cardi, 2014 : 2). Cette dernière subit alors une gestion spécialisée, étant donné que le risque en prison

pour femmes repose plus autour de la protection de l'enfant que de l'application de normes sécuritaires. Les discriminations de genre se jouent alors autant entre les hommes et les femmes qu'au sein même des groupes de femmes, dans lesquels on différencie notamment les mères des autres détenues. En prison, la maternité joue alors en termes de « bénéfice secondaire » qui crée de l'inégalité dans la catégorie « Femme » (Cardi, 2014 : 12-14).

L'essentialisation de la maternité passe largement par la domination des discours psychologisants sur la question, selon lesquels « la mère a une fonction métabolisante » (Cardi, 2014 : 16). L'amélioration des conditions de détention des mères n'est alors mise en place que dans une visée de protection de l'enfant, dans l'idée qu'un espace anxiogène nuirait à la « fonction maternante » des femmes, et que la préservation du lien mère-enfant pourrait réduire les futurs risques de déviance de ce dernier (Cardi, 2014 : 16-17).

Conclusion

L'incarcération ne touche pas seulement l'individu condamné, mais tout son entourage, et tout particulièrement son ou sa conjoint-e et ses enfants. En outre, l'expérience carcérale et ses impacts s'étendent à l'entourage, que ce soit *via* la souffrance psychologique et physique, l'effet ciseau de la dimension économique ou encore le transfert du stigmat. Dans la relation conjugale, les femmes dont les conjoints sont incarcérés sont appelées à récupérer temporairement leurs rôles sociaux afin de permettre la survie de la famille. Le couple conjugal perd néanmoins en importance, au profit de la dimension parentale, par exemple lors de l'élaboration de stratégies pour informer l'enfant de l'incarcération. Ainsi, lorsque les hommes sont incarcérés, la répartition genrée des rôles parentaux s'efface momentanément, les femmes ayant à leur charge l'ensemble des responsabilités. Cette situation leur permet de développer leur agentivité en pratiquant la part traditionnellement masculine des tâches, mais alourdit par le fait même le travail de *care* traditionnellement féminin et invisibilisé.

Lorsque les femmes sont détenues, dans certains établissements français et québécois, elles ont la possibilité de garder leur enfant en bas âge avec elles. Cette situation leur permet de connaître des conditions de détention largement meilleures que celles des autres détenues ainsi que d'attribuer un sens plus grand à leur peine, par l'espoir de la réhabilitation. De plus, la présence de l'enfant permet également une valorisation du statut des femmes, favorisant leur reconstruction identitaire. La maternité est ainsi un bénéfice secondaire, dont les avantages immédiats ne font que camoufler la reproduction des rôles de genre essentialisés, tout en créant des inégalités entre les femmes.

La prison place donc la famille en victime, la faisant souffrir de l'incarcération d'un-e proche, mais l'use en même temps comme outil de contrôle social et de discipline, par la reproduction des rôles traditionnels de genre et de parentalité. Plus encore, la prison reproduit de multiples inégalités sociales, comme nous avons pu le voir avec la dimension économique. En ce sens, il serait pertinent d'explorer les traitements inégalitaires entre hommes et femmes, mais aussi dans les groupes unisexués, en fonction d'autres catégories sociales, dont l'appartenance ethnique. En effet, la parentalité est définie culturellement. Les pratiques des individus non occidentaux et/ou racisés, ainsi que les représentations des personnes blanches à leur propos, pourraient donc mener à un traitement inégalitaire et discriminatoire des individus.

Ainsi, à l'image des travaux sur le genre en prison, les études sur la domination raciale dans le monde carcéral éclairent le reste du monde social et en permettent l'étude. Une analyse de ce phénomène permet donc de souligner la dimension intersectionnelle des dominations et des violences sexistes et racistes, notamment mises en œuvre au sein des prisons françaises et québécoises. Les approches intersectionnelles permettent d'appréhender les croisements entre différents systèmes d'oppression — tels que le genre, la race et la classe — qui structurent les conditions de l'expérience des personnes incarcérées et de leurs proches. Entre autres, nous pouvons citer ici Angela Davis (2000) et Angela P. Harris (2011), qui s'attachent à montrer comment les violences envers les détenues relèvent à la fois des « dimensions raciales du genre ainsi que des dimensions

genrées de la race »³ (Davis, 2000, *in* Harris, 2011 : 13) ou encore Russel K. Robinson qui démontre la co-construction des dominations racistes et hétérosexistes en étudiant la position particulière des hommes racisés et gays en prison (2011).

³ « The race of gender and the gender of race », Angela Davis, 2000 *in* Angela P. Harris, 2011. Traduction personnelle.

Bibliographie

CARDI, Coline (2014). « Les quartiers mères-enfants : l'« autre côté » du dedans », *Champ pénal*, Vol. XI, pp.1-28.

CARDI, Coline et LATTE ABDALLAH, Stéphanie (2014). « Vécus de la carceralité des mères et des pères », *Champ pénal*, vol. XI, pp.1-12.

CHANTRAINE, Gilles (2006). « La prison post-disciplinaire », *Déviances et Société*, vol. 30, no 3, pp.273-288.

CLEMMER, Donald (1940). *The prison community*, New York : Holt, Rinehart & Winston, 341 p.

DECHAUX, Jean-Hugues (2014). « Le sacre de l'enfant. Regards sur une passion contemporaine », *Revue française de sociologie*, Vol. 55, No 3, pp-537-561.

FERNANDEZ, Fabrice (2015). « Lorsque la prison (se) rend justice. Le traitement contemporain de l'indiscipline carcérale », *Déviance et société*, Vol 39, No 4, pp.379-404.

FOUCAULT, Michel (1975). *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Lonrai, France : Gallimard, 228 p.

GOFFMAN, Erving (1968). *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris : Editions de minuit, 2013, 447 p.

GOFFMAN, Erving (1975). *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Paris : Editions de Minuit, 175 p.

HARRIS, P. Angela (2011). « Heteropatriarchy Kills: Challenging Gender Violence in Prison Nation. » *Washington University Journal of Law & Policy*, Vol 37, pp.13-66.

HAYS, Sharon (1996). *The cultural contradictions of motherhood*, NewHaven, CT : Yale University Press, 245 p.

LABRECQUE, Rachel (1995). « Programme des femmes purgeant une peine fédérale », *Service correctionnel Canada*. [URL : <http://www.csc-scc.gc.ca/publications/fsw/fsw24/toce-fra.shtml>], consulté le 25 février 2019.

MONTANDON, Cléopâtre (1982). « Un mécanisme de contrôle social : la honte. Analyse d'un concept négligé », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 20, no 62, pp.23-61.

QUIRK, Alan ; LELLIOTT, Paul et SEALE Clive (2006). « The permeable institution : an ethnographic study of three acute psychiatric wards in London », *Social Science & Medicine*, vol. 63, pp.2105-2117.

RICORDEAU, Gwénola (2007). *Les relations familiales à l'épreuve de l'incarcération. Solidarités et sentiments à l'ombre des murs*, Lille : Atelier national de reproduction des thèses, 427 p.

ROBINSON, K. Russell (2011), « Masculinity as Prison: Sexual Identity, Race, and Incarceration », *California Law Review*, vol. 99, pp.1309-1408.

ROBITAILLE, Clément; GUAY, Jean-Pierre et SAVARD, Caroline (2002), *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001*, Montréal : Société de criminologie du Québec pour la DGSC du Ministère de la Sécurité publique du Québec, 128 pages. [URL : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca>], consulté le 25 février 2019.

ROSTAING, Corinne (1997), *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris : Presses universitaires de France, 322 p.

TOURAUT, Caroline (2012), *La famille à l'épreuve de la prison*, Paris : Presses universitaires de France, 293 p.

TOURAUT, Caroline (2013), « Aux frontières des prisons : les familles de détenus », *Cultures & Conflits* no 90, pp.77-94.

TOURAUT, Caroline (2014), « Parentalité partagée à distance : rôles parentaux et rapports conjugaux face à l'enfermement », *Champ pénal*, vol. XI, pp.1-20.

***Enfants d'ici, parents d'ailleurs : plurilinguisme et
enjeux identitaires dans des familles originaires du
Burundi et du Sénégal à Québec***

Iris Ntore

Cet article vise à décrire les pratiques linguistiques des familles d'origine burundaise et sénégalaise vivant à Québec. Il propose aussi une compréhension du phénomène en analysant les données sous la lentille de l'interactionnisme symbolique. Pour ce faire, nous avons rencontré 20 parents d'origine burundaise (10) et sénégalaise (10) pour des entrevues semi-dirigées. Nous avons relevé dans les discours des parents que les pratiques familiales résultent de négociation entre leur vécu et celui des enfants. Cette négociation donne à voir les enjeux identitaires auxquels ces familles sont confrontées. En effet, les pratiques linguistiques familiales sont liées au processus identitaire qui prend forme dans ces familles.

Mots clés : Familles burundaise et sénégalaise, Immigration,
Langues, Identités.

Introduction

Les politiques linguistiques nationales sont le résultat de l'intervention de l'État dans la gestion des langues. En jouant le rôle de modérateur, l'État met en place des politiques linguistiques pour tenter de réguler les pratiques linguistiques de la population, souvent en favorisant une langue au détriment d'une ou plusieurs autres langues (Calvet, 1996). Par ailleurs, cette intervention ne s'étend que sur le plan *macro* et ne permet pas de rendre compte des dynamiques présentes sur le plan *micro*, par exemple à l'échelle des familles.

Au Québec, la Charte de la langue française a permis un encadrement de l'usage du français dans la sphère publique et spécifiquement dans le monde du travail (Pagé, 2011). Pourtant, des chercheur·euse·s montrent que l'adoption de la langue du pays d'accueil par les immigrant·e·s au sein de leurs familles n'est pas garantie (Condon et Régnaud, 2010 ; Ferretti, 2016). De ce fait, les pratiques dans ces familles sont différentes de celles de la population non immigrante et sont pertinentes à étudier parce qu'elles représentent l'expression de leurs cultures et de leurs valeurs (Termote, 2008).

La question est d'autant plus intéressante lorsque les parents maîtrisent et connaissent de prime abord le français avant leur arrivée au Québec. C'est le cas des personnes originaires du Burundi et du Sénégal, pays bilingue ou multilingue français-langues nationales, mais qui possèdent une langue dominante d'un point de vue démographique et social (Dumont et Maurer, 1995).

Ce questionnement a suscité notre intérêt pour l'étude des pratiques linguistiques des familles originaires d'Afrique francophone (Burundi et Sénégal) au Québec. En effet, dans le contexte québécois, les recherches couvrant cette thématique sont rares. Les portraits statistiques réalisés par le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion (2011 a, 2011 b), la quasi-totalité (plus de 95 %) des membres des communautés ethnoculturelles burundaise et sénégalaise au Québec parle le français. Cependant, ces mêmes portraits montrent que le français n'est pas l'unique langue parlée et connue par les membres de ces communautés. En effet, la majorité des immigrant·e·s burundais (64,6 %) et une part de Sénégalais·e·s (39,7 %) déclarent avoir une langue maternelle autre que

le français et l'anglais¹. La majorité des immigrant·e·s sénégalais·e·s (61,2 %) et une part de Burundais·e·s (36,2 %) déclarent connaître aussi l'anglais. Quoi qu'il en soit, la majorité des membres de ces communautés parle le français le plus souvent à la maison (MIDI, 2011a, 2011 b).

Grâce aux portraits statistiques, nous remarquons que les membres de ces communautés recensées en 2006 au Québec sont bilingues et qu'une part considérable d'entre eux a une langue maternelle autre que le français et l'anglais. Pour mieux appréhender l'usage des langues par les familles bilingues, des sociolinguistes ont souligné l'importance de considérer aussi la politique linguistique familiale qui permet de rendre compte de la gestion des langues par les familles bilingues (Dreyfus, 1996 ; Deprez, 1996 ; Haque, 2012).

Dans le cadre de notre recherche, nous nous sommes donc donné pour objectif de connaître et comprendre les pratiques linguistiques des familles d'origine burundaise et sénégalaise. En premier lieu, nous proposons une revue de littérature sur la politique linguistique familiale. Nous présentons ensuite le cadre théorique et méthodologique qui a servi aux analyses. Pour finir, nous discutons de nos résultats de recherche.

1. La politique linguistique familiale

Des chercheur·euse·s en sociolinguistique soulignent l'importance de considérer une politique linguistique d'« en bas » qui se différencie de la politique linguistique d'« en haut ». Cette politique linguistique d'« en bas », appelée aussi « politique linguistique familiale », donne à voir la gestion des langues sur le plan *micro* par les familles bilingues (Dreyfus, 1996 ; Deprez, 1996 ; Haque, 2012). Elle représente les décisions et les choix pris par les parents en vue de l'apprentissage et de la transmission des langues (Deprez, 1996 ; Haque, 2012). La politique linguistique familiale désigne ainsi « les pratiques langagières familiales, la construction et l'évolution des répertoires verbaux, et en conséquence la transmission

¹ L'expression « langue maternelle » est utilisée de manière synonyme à « langue d'origine », définie comme une « langue, autre que les deux langues officielles au Canada, à laquelle on est rattaché par son père ou sa mère ou ses grands-parents » (Gouvernement du Québec, 2020).

linguistique intergénérationnelle » (Haque, 2012 : 13). Cette politique linguistique à l'échelle de la famille détermine également le maintien ou la perte d'une langue (Spolsky, 2004). Celle-ci permet d'observer les attitudes des parents par rapport aux langues et les usages qu'ils en font. Cette observation permet à son tour de déceler les « conflits potentiels entre la politique linguistique familiale et la politique linguistique nationale » (Haque, 2012 : 13).

Les recherches qui abordent la thématique des politiques linguistiques familiales présentent deux catégories de familles : les familles homogènes dont les parents sont de même origine et partagent la même langue et les familles mixtes ou « linguistiquement mixtes » dont les parents sont d'origines différentes et ne partagent pas la même langue maternelle (Deprez-de Heredia et Varro, 1991 ; Haque, 2012). Ces catégories décrivent des dynamiques différentes pour chaque famille. Dans notre cas, nous nous intéressons aux familles homogènes. Pour ce faire, nous avons rencontré un parent pour chaque famille remplissant les critères que nous avons préalablement retenus (couples provenant du même pays et partageant la même langue maternelle).

Caractéristiques linguistiques des familles homogènes

L'usage conjoint de la langue du pays d'accueil avec la langue maternelle des parents est le propre des familles homogènes. Il s'avère également que l'homogénéité des parents qui partagent en plus la même religion et origine sociale joue en faveur de « la construction d'une identité linguistique et culturelle similaire pour les enfants » (Haque, 2012 : 252).

La question qu'on pose lorsqu'on veut connaître les pratiques linguistiques est « qui parle, à qui et dans quelle langue ? » (Deprez, 1994 : 49). Cette question permet de dégager les particularités des échanges entre les membres de familles. Ces échanges sont déterminés par leur sens qui se schématise ainsi : père ➡ mère, mère ➡ père, père ➡ enfant, mère ➡ enfant, enfant ➡ père, enfant ➡ mère et enfant ➡ enfant (Deprez, 1994 ; Morsly, 2013 ; Haque, 2012). Ces schémas nous montrent que la langue parlée dépend du locuteur ou de la locutrice (celui ou celle qui parle) et il arrive que celui-ci ou celle-ci se fasse répondre dans une autre langue que celle qu'il ou elle a employée. Ils nous montrent aussi que les pratiques et

les attitudes linguistiques dans l'espace privé sont conditionnées par deux groupes linguistiques : les parents et les enfants (Haque, 2012). Par conséquent, les pratiques dans les familles résultent d'une « négociation entre l'apprentissage de la langue majoritaire [...] et la place accordée à l'héritage linguistique du pays d'origine » (Condon et Régnard, 2008 : 45).

En appui à cette notion de dynamique de négociation introduite par Condon et Régnard (2008), Morsly remarque qu'il se crée une « *asymétrie* des comportements langagiers entre parents et enfants » au fil des générations (2013 : 14). Il se dégage trois types de pratiques au sein de la famille : « l'usage exclusif du français, l'usage exclusif de l'autre langue (la première langue familiale) et l'usage conjoint des deux langues » (Deprez, 1994 : 51). La langue maternelle est principalement utilisée par les parents, mais son usage s'efface dans les interactions de la fratrie (Deprez, 1994). Dans la grande majorité des cas, la communication familiale est caractérisée par l'usage conjoint des deux langues (Ibid.). Deprez (2005) fait aussi remarquer qu'il peut y avoir des « écarts sensibles » dans les comportements linguistiques selon les générations, les différences individuelles et la position dans la fratrie. Elle note que « les aîné[·e·s] sont généralement plus compétent[·e·s] dans la langue des parents » (Deprez, 2005 : 11).

Facteurs favorisant la transmission linguistique

La socialisation primaire se fait au sein de la famille nucléaire, c'est aussi le lieu où se détermine la transmission des langues (Deprez, 1994 ; Leconte, 1998 ; Haque, 2012).

Nous avons vu précédemment que l'homogénéité familiale est un facteur qui favorise la transmission d'une langue aux enfants. D'autres facteurs s'y ajoutent : l'âge auquel les parents ont migré, le maintien des liens avec le pays d'origine, l'âge d'arrivée des enfants, et l'insertion dans un réseau social dont les membres parlent la même langue, etc. (Deprez, 1996 ; Condon et Régnard, 2010).

Selon Condon et Régnard (2010), avant de connaître l'âge auquel les parents ont migré, il est important de vérifier la place qu'aurait occupée la langue d'origine dans les diverses sphères de la vie quotidienne des parents dans le pays d'origine. En effet, le fait que les parents aient utilisé ou

pas la langue du pays d'origine détermine le désir de la transmettre à leurs enfants en contexte migratoire.

Du côté des enfants, leurs pratiques linguistiques sont révélatrices de leur désir d'insertion que ce soit auprès de leurs pairs, mais aussi de la communauté d'origine. Celles-ci consistent ainsi à l'usage de la langue officielle pour pouvoir s'intégrer dans le pays d'accueil et l'usage de la langue des parents pour pouvoir s'ancrer dans la famille élargie (Condon et Régnaud, 2010).

La place qu'occupe la famille dans un réseau social est aussi déterminante dans le maintien ou non de la langue parentale. Les parents qui sont insérés dans un réseau regroupant des personnes de la même origine qu'eux et avec qui ils partagent la même langue sont un facteur qui favorise le maintien de la langue maternelle :

Le réseau devient explicatif, si on le dote d'agentivité, c'est-à-dire du pouvoir effectif de cristalliser des formes ou des usages, observables au cours des interactions. Le modèle des réseaux, avec ses différentes composantes (densité, multiplicité, etc.), repose, en grande part, sur une conception fonctionnelle de la langue et sur une théorie du renforcement par la pratique habituelle, lorsqu'il est repris par la notion de « degré d'exposition » à la langue. Il permet aussi l'intégration d'éléments symboliques et affectifs lorsqu'on regarde les relations entre réseau et parenté ou réseau et amitié (Deprez, 2005 : 13).

2. Cadre théorique et méthodologique

2.1. Cadre théorique

Dans le cadre de notre recherche, nous avons analysé les pratiques linguistiques des familles immigrantes d'origine burundaise et sénégalaise sous la lentille de l'interactionnisme symbolique. Le rôle principal du chercheur ou de la chercheuse interactionniste est de chercher l'interprétation que font les acteur·rice·s de leurs actions (Le Breton, 2004). Ainsi, rendre compte des pratiques linguistiques seulement n'est pas suffisant : il est nécessaire d'aller plus loin en cherchant le sens derrière chaque pratique.

Selon De Queiroz et Ziolkovski (1994 : 31), l'interactionnisme symbolique est formé par trois principes fondamentaux : « 1. Les humains

agissent à l'égard des choses en fonction du sens que les choses ont pour eux. 2. Ce sens est dérivé ou provient des interactions de chacun avec autrui. 3. C'est dans un processus d'interprétation mis en œuvre par chacun dans le traitement des objets rencontrés que ce sens est manipulé et modifié ». L'interactionnisme permet, en ce sens, une interprétation du social centrée sur l'action réciproque (Brichet, 2007 : 80) et offre une image active, plutôt que prédéterminée, de l'humain (Charon, 1989 : 22). Pour les interactionnistes, « le comportement humain n'est pas une simple réaction à l'environnement, mais un processus interactif de construction de cet environnement » (Brichet, 2007 : 80). La construction de l'environnement correspond alors au processus d'interprétation que chacun-e peut mettre en œuvre afin de manipuler et modifier le sens qu'il ou elle donne à ses actions. Par conséquent, la société aussi subit des transformations car, « la réalité sociale n'est pas la répétition d'un modèle, mais une permanente construction sociale » dont « les règles, les normes, les structures sont des processus toujours renaissants » (Le Breton, 2016 : 59).

L'interactionnisme symbolique considère que l'individu n'est pas qu'un agent qui subit les structures sociales à cause de son habitus, du poids du système social ou encore de sa culture d'appartenance, mais que celui-ci partage certains symboles et significations dans ses interactions (Le Breton, 2004). Cette approche permet de cerner le sens que les parents donnent aux pratiques linguistiques familiales. C'est à partir de ce sens que nous pourrons ensuite comprendre les manières d'agir ou de penser des parents immigrants (Poupart, 2011).

2.2. Cadre méthodologique

Outil et collecte des données

Nous avons opté pour une démarche qualitative parce qu'elle offre une compréhension du phénomène à l'étude qui peut seulement être donnée par la population concernée (Mongeau, 2011 ; Savoie-Zajc, 2009). Aussi, la démarche interactionniste étant inductive, elle permet de saisir les raisons et le sens que les parents donnent à leurs actions (Brichet, 2007).

Pour ce faire, nous avons choisi comme outil de collecte de données l'entrevue semi-dirigée qui aura permis à nos répondant·e·s de s'exprimer sur différentes thématiques (le parcours individuel, la vie à Québec et les pratiques linguistiques familiales) en lien avec leurs expériences. Le but étant qu'ils et elles décrivent leur environnement qui est « constitué de réalités que chacun des acteurs construit à partir des interactions établies avec ses semblables » (Savoie-Zajc, 2009 : 357).

Notre guide d'entretien suivait une démarche chronologique, afin de mettre l'emphasis sur les différentes étapes de la vie de l'interviewé·e. La première section permettait de connaître la trajectoire personnelle ou familiale, la deuxième traitait de la vie à Québec, la troisième concernait les pratiques linguistiques familiales à proprement parler. Enfin, la dernière permettait d'entrevoir les perspectives d'avenir des personnes rencontrées.

Le recrutement des parents s'est fait par l'intermédiaire de deux associations représentant les personnes d'origines burundaise et sénégalaise à Québec par courriel (4), par l'entremise de notre réseau social (7) et grâce à « l'échantillonnage en boule de neige »² (9). Nous avons rencontré les parents principalement à leur domicile et les entrevues ont duré environ quarante-cinq minutes. Les entretiens semi-dirigés nous permettent d'avoir le point de vue des répondant·e·s. D'un point de vue méthodologique, il aurait été intéressant de pouvoir les compléter par de l'observation. Cet outil nous aurait permis d'observer les mécanismes entourant les pratiques linguistiques directement au sein des familles.

Échantillon

Pour répondre à notre objectif de recherche, nous avons mené des entrevues semi-dirigées auprès de vingt répondant·e·s d'origine burundaise (10) et sénégalaise (10), en couple avec une personne de même origine, ayant au moins un enfant âgé de 18 mois et vivant à Québec depuis au moins deux ans (automne 2017). L'âge des participant·e·s variait entre 30 et 50 ans. L'âge de leurs enfants variait entre 19 mois et 21 ans.

² Cette technique consiste à demander à nos premier·ère·s répondant·e·s de nous mettre en contact avec des personnes de leurs communautés possédant les mêmes caractéristiques (Mongeau, 2008).

Le tableau 1 présente les aspects sociodémographiques des participant·e·s.

Tableau 1 : Portrait sociodémographique des participants

Pseudo	Origine	Groupe d'âge	Sexe	Occupation	Statut à l'arrivée	Année d'arrivée	Niveau d'éducation
Aïssatou	Sénégal	40-44	F	Étudiante	RP**	2011	Cycle supérieur
Fatima	Sénégal	40-44	F	Étudiante/ employée	RP	2012	Cycle supérieur
Mireille	Burundi	35-39	F	Employée*	T	2012	Cycle supérieur
Astou	Sénégal	45-49	F	Travailleuse autonome	RP	2010	Collégiale
Judith	Burundi	30-34	F	Employée	ET	2002	Cycle supérieur
Carine	Burundi	30-34	F	Employée	RP	2012	Cycle supérieur
Cédric	Burundi	40-44	M	Employé	RP	2013	Cycle supérieur
Fatou	Sénégal	30-34	F	Mère au foyer	RP	2014	Formation professionnelle***
Jean-Pierre	Burundi	55-59	M	Employé	RP	2011	Cycle supérieur
Seydou	Sénégal	30-34	M	Employé	RP	2011	Cycle supérieur

Monique	Burundi	35-39	F	Employée	RP	2007	Formation professionnelle
Paul	Burundi	35-39	M	Employé	RP	2013	Cycle supérieur
Arona	Sénégal	40-44	M	Employé	RP	2008	Cycle supérieur
Aminata	Sénégal	35-39	F	Employée	RP	2015	Formation professionnelle
Cheikh	Sénégal	50-54	M	Employé	RP	2011	Cycle supérieur
Charles	Burundi	45-49	M	Employé	RP	1996	Formation professionnelle
Bineta	Sénégal	30-34	F	Employée	RP	2013	Formation professionnelle
Abdou	Sénégal	35-39	M	Employée	RP	2012	Cycle supérieur
Jeanne	Burundi	30-34	F	Employée	Réf	2012	Formation professionnelle
Claudine	Burundi	40-44	F	Employée	Réf	2001	Formation professionnelle

*Employé-e : chargé-e de cours, fonctionnaire, emploi au privé.

**RP : résidence permanente ; Réf : réfugié-e ; T : travailleur-euse ; ET : étudiant-e.

***DEP ou Bac +2 ou licence professionnelle

Analyse des données

L'analyse de nos entrevues s'est faite par la méthode d'analyse de contenu. Celle-ci est « un ensemble de démarches méthodologiques recourant à des méthodes et des techniques utilisées en vue d'interpréter des

documents dans le but de connaître la vie sociale » (Sabourin, 2010 : 416). Plus spécifiquement, nous avons effectué une analyse de contenu thématique qui permet de déduire les significations dans les discours des répondant-e-s (Unrug, 1975 ; Sabourin, 2010).

Les entretiens recueillis ont été retranscrits et analysés à l'aide du logiciel d'analyse de contenu Sonal. Ce logiciel permet l'importation et le découpage de bandes sonores en extraits, qui peuvent par la suite être retranscrits et attribués à une thématique. La démarche d'analyse de contenu thématique a suivi quatre principales étapes : l'écoute des entretiens, la création de thématiques, le découpage des entretiens, leur retranscription et leur encodage. Les principales thématiques suivantes ont été créées pour effectuer nos analyses : « Parcours et trajectoire », « Vie à Québec » et « Pratiques familiales » ont été créées en nous basant sur les sections de notre guide d'entretien. À la suite de ces thématiques, d'autres sous-thématiques (processus et parcours migratoires, langues apprises dans le pays d'origine, intégration, sentiment d'appartenance, langues des communications, etc.) ont été créées pour réduire nos données (Mongeau, 2008). Nous avons ensuite effectué des analyses pour chacune des thématiques créées dans le logiciel sonal.

3. Résultats et discussions

Pour répondre à notre objectif de recherche qui consiste à connaître les pratiques linguistiques des familles d'origine burundaise et sénégalaise et les raisons qui les sous-tendent, nous divisons cette section en deux parties : premièrement nous parlerons des pratiques à proprement parler au sein de ces familles et ensuite nous tâcherons de rendre compte du sens que les parents donnent aux pratiques familiales dans une deuxième partie.

3.1. La politique linguistique des familles d'origines burundaise et sénégalaise

La politique linguistique familiale est formée par trois éléments : les répertoires linguistiques, les pratiques linguistiques et la transmission linguistique familiale (Haque, 2012). Nous avons pris en considération ces trois éléments de définition pour dresser un portrait de la politique linguistique familiale des familles originaires du Burundi et du Sénégal.

Répertoires linguistiques familiaux

Le répertoire linguistique des parents originaires du Burundi est constitué par le kirundi, le français, l'anglais, le swahili et le russe. Celui des parents originaires du Sénégal est constitué par le wolof, le français, l'anglais, l'italien, le peul et le serrere. Chacune de ces langues a une fonction et un statut spécifiques.

Avant d'immigrer, tou·te·s nos répondant·e·s et leurs conjoint·e·s parlaient soit kirundi (Burundais·e) ou wolof (Sénégalais·e). Exceptionnellement pour Aïssatou et Cheikh, d'origine sénégalaise et d'ethnies serrere et poular, le wolof était une seconde langue. En effet, le serrere était la langue maternelle d'Aïssatou et le peul celle de Cheikh. Leurs langues maternelles étaient principalement utilisées dans le cercle familial et avec des personnes de même origine ethnique. La connaissance du kirundi et du wolof se justifie par le fait que ce sont des langues nationales et les plus parlées (Maurer, 2014 ; Leclerc, 2014). Elles étaient utilisées au sein des familles, voisinage et dans la cour d'école. Seule une mère parlait le français avec son père qui mettait en avant l'usage du français dans le domicile familial. Autre exception, un père qui a été scolarisé à l'école française parlait français dans la cour d'école. Le kirundi et le wolof étaient donc des langues régulièrement utilisées dans la vie quotidienne de ces parents (Condon et Régnaud, 2008). Pour une grande majorité des parents, ces langues sont considérées comme des langues véhiculant l'identité culturelle des parents (Termote, 2008).

Pour la majorité de nos répondant·e·s, le français introduit à l'école était une langue maîtrisée avant l'immigration au Canada. Seulement deux parents ne le maîtrisaient pas avant l'arrivée au pays. Ceux-ci étaient exilés hors de leur pays d'origine pendant une longue période avant de s'installer au Québec. Dans le contexte migratoire, toutes les personnes interrogées considèrent le français comme la langue du Québec et la langue d'intégration. Un parent mentionne aussi son attachement au français : « je suis francophone d'origine aussi... C'est une langue à laquelle je suis très attaché, et c'est la langue dans laquelle je me sens mieux [...] » (Cheikh, Sénégalais).

L'anglais est une langue qui a été introduite pendant la scolarisation au secondaire pour presque tous les parents rencontrés. Ceux-ci la

considèrent comme une langue indispensable pour intégrer le marché du travail au Québec. Un parent note : « je me dis c'est la langue de l'avenir, qu'est-ce que tu veux, c'est plate à dire [...]. Tu sais tu regardes les offres d'emploi, c'est français-anglais » (Charles, Burundais). L'anglais est aussi considéré comme une langue internationale qui permet l'ouverture au monde (Haque, 2012).

Selon nos répondant·e·s, le kirundi ou le wolof occupaient la place de première langue parlée pour leurs enfants nés dans leur pays d'origine. Cependant, après avoir immigré, ces deux langues ont été relayées à la place de deuxième langue parlée et certains en sont même venus à la perdre avec le temps. Ceci est le cas des enfants arrivés très jeunes au Québec. Malgré tous les efforts fournis par les parents, les enfants ont fini par perdre la langue d'origine³. À l'opposé, ceux et celles qui sont arrivé·e·s après l'âge de 10 ans ont pu conserver la langue d'origine comme déjà démontrée par d'autres recherches (Deprez, 2005, Haque, 2012).

Trois cas exceptionnels sont à souligner : la famille de Fatima s'est formée en Italie. Elle y a eu ses trois enfants et les deux grandes maîtrisaient l'italien avant d'immigrer à Québec. À l'opposé de la revue de littérature, c'est sa deuxième fille qui a gardé et parle encore l'italien au lieu de l'aînée (Deprez, 2005). Dans ce cas, sa fille se considère comme une Italienne, d'où son attachement à l'italien. Pour les familles de Jeanne et de Claudine, les enfants parlaient anglais et portugais parce qu'ils vivaient dans des camps de réfugiés situés dans des pays anglophone et lusophone. Alors que l'anglais est encore une langue bien parlée par les enfants de Jeanne, le portugais ne fait plus partie du répertoire linguistique de la famille de Claudine. Selon Jeanne, l'anglais a été conservé car il représente un capital linguistique important au Canada. À l'opposé, Claudine et son conjoint ont jugé que le portugais ne leur serait pas utile au Canada. Le parcours migratoire est donc un élément important à relever dans la prise en compte de la construction et de l'évolution des répertoires linguistiques (Deprez, 2005). Aussi, le maintien ou non d'une langue dépend de l'importance que les parents lui accordent (Charon, 2003).

³ La langue d'origine désigne une « langue, autre que les deux langues officielles au Canada, à laquelle on est rattaché par son père ou sa mère ou ses grands-parents » (Gouvernement du Québec, 2020).

Dans le répertoire linguistique des enfants nés au Québec, le français est la langue la plus maîtrisée et la plus souvent parlée. Certains ont quelques mots de vocabulaire de la langue maternelle de leurs parents, mais sans pouvoir soutenir une conversation dans cette langue.

Les répertoires linguistiques des parents n'ont pas vraiment évolué depuis leur arrivée à Québec. Seul aspect ayant évolué, c'est le niveau de l'anglais qui a progressé pour certains d'entre eux. Seules deux mères ne connaissaient pas le français avant l'immigration.

Dans le cas des enfants d'origine burundaise, la plupart des parents interrogés disent que leurs enfants ont pu suivre des cours offerts par l'association Ak'iwacu. En effet, ces parents souhaitent que leurs enfants puissent parler kirundi. Cependant, ils disent que leurs enfants sont encore à un niveau très débutant parce qu'ils ne peuvent pas soutenir une conversation en kirundi, mais ils comprennent certaines notions de la langue.

Pratiques linguistiques intrafamiliales

Nos résultats montrent qu'il y a trois niveaux de pratiques dans les échanges intrafamiliaux : entre parents (le père et la mère), entre parents et enfants et entre enfants.

Toutes les personnes rencontrées parlent dans leur langue d'origine avec leurs conjoints (Deprez, 1994). C'est « spontané » pour une grande majorité. Quelques-un·e·s (Fatima, Mireille et Cheikh) expliquent par ailleurs que ça dépend de la langue qui « vient en premier ». Fatima par exemple dit ne pas réfléchir à son choix. Il lui arrive de parler en wolof, en français, en italien ou en anglais à son conjoint. Il s'avère que Fatima, Mireille et Cheikh sont davantage ouverts au plurilinguisme et à l'apprentissage de plusieurs langues pour permettre à leurs enfants d'être ouverts au monde.

Certains parents vont parler à leurs enfants dans leur langue maternelle. Par exemple ils peuvent leur donner des consignes brèves à leurs enfants en disant : « prend ça », « donne-moi ça », etc. ou pour dire : « lait », « eau », etc. Fatou dit qu'elle parle complètement wolof à la maison. Sa fille lui répond souvent en français, mais ça ne la dérange pas. Certains parents (3) disent par ailleurs ne pas vouloir perturber leurs enfants en leur

parlant dans leur langue maternelle. Ils considèrent que le français est la langue que leurs enfants maîtrisent donc ils ne voient pas la raison qui les pousserait à leur parler en kirundi ou en wolof pour ensuite devoir expliquer et traduire ce qu'ils ont dit. Ces parents sont inquiets à l'idée d'embrouiller le développement cognitif de leurs enfants en leur parlant plus d'une langue.

La langue des échanges intrafamiliaux dépend de celui qui parle (Deprez, 1994 ; Morsly, 2013). À cet effet, l'analyse des échanges intrafamiliaux entre les parents et les enfants démontrent donc que l'ensemble des pratiques familiales est conditionné par deux groupes linguistiques soit celui des parents et celui des enfants (Haque, 2012). Nous pouvons rajouter également, qu'il existe deux sous-groupes linguistiques dans la fratrie : celui des enfants qui sont nés à l'étranger et celui des enfants nés à Québec.

Dans la fratrie, les enfants parlent exclusivement en français sauf dans certaines exceptions. Nous remarquons quelques exceptions dans les familles de Fatima, Astou, Jean-Pierre, Aminata, Jeanne et Claudine. Dans ces familles, certains enfants échangent entre eux en kirundi ou en wolof ou en anglais ou en italien.

C'est l'exemple d'Astou et Jean-Pierre dont les enfants sont nés successivement au Sénégal et au Burundi. Astou parle en wolof avec ses enfants sauf à sa plus jeune qui est arrivée à l'âge de 10 mois. Même chose pour Jean-Pierre, sa femme et lui parlent en kirundi à leurs grands enfants et en français aux deux dernières qui sont arrivées à l'âge de 3 et 5 ans. Les pratiques des enfants arrivés très jeunes sont différentes de celles des enfants arrivés un peu plus âgés. Le fils de Carine parlait kirundi seulement quand il est arrivé à Québec :

En arrivant ici, tous les enfants de son âge parlaient français. Lui comprenait rien, on se disait : « il va comprendre ». Mais la télé montrait aussi des choses en français. Puis, vu qu'il était à un âge où il assimilait beaucoup les mots, il assimilait assez facilement le français. Nous, on [ne] s'est même pas rendu compte, mais 3 mois à 4 mois après, il parlait français. Mais il comprenait aussi le kirundi. On lui parlait en kirundi. Tous les mots sortaient en français, mais il comprenait toujours le kirundi. Mais sans s'en rendre compte, on lui parlait en français. Puis maintenant on communique avec nos enfants en français (Carine, burundaise).

Il s'avère également que les enfants qui ont quitté le pays d'origine en maîtrisant la langue ont tendance à mélanger en échangeant avec leurs frères et sœurs né-e-s à Québec. Le fils aîné d'Aminata est né au Sénégal et est arrivé à Québec à l'âge de 6 ans. Aminata nous explique que ce dernier aime à plaisanter en embêtant ses frères en parlant en wolof. Elle nous fait remarquer que Mamadou a gardé le wolof parce qu'elle fait en sorte que celui-ci ne le perde pas.

Nous venons de voir que les pratiques des parents sont différentes de celles des enfants. Les répertoires linguistiques des parents sont formés par le kirundi ou le wolof comme langue maternelle et le français comme langue utilitaire. Boutet et Saillard expliquent que la langue du pays d'origine et le français constituent « un capital linguistique, dont les ressources matérielles et symboliques sont en complémentarité » (2003 : 12). Pour les parents, il n'y a pas une langue moins importante que l'autre.

À ce « duo » linguistique s'ajoute l'anglais qui est considéré par les parents comme une langue indispensable pour intégrer le milieu du travail. Celui-ci est donc un atout professionnel que les parents aimeraient que leurs enfants aient. Au-delà de son utilisé professionnel, il est aussi la langue qui permet l'ouverture au monde. C'est pour ces raisons que la plupart des parents auraient souhaité que leurs enfants soient scolarisés en anglais. L'anglais aurait donc une valeur ajoutée (Dagenais, 2008 ; Haque, 2012).

La place de la langue d'origine, du français et de l'anglais démontre l'utilité que les parents ont pu leur donner soit pour l'insertion dans la société d'accueil (français), dans la communauté d'origine des parents (langue d'origine) et à l'international (anglais). À cet effet, la langue prise comme un objet social, nous remarquons que les parents qui lui accordent une importance dépendamment du sens ou de la définition qu'ils lui donnent (Charon, 2003).

Chaque langue joue donc un rôle spécifique et n'empiète pas sur la place de l'autre. Au contraire, une grande majorité des parents privilégient le plurilinguisme. Ainsi selon leurs mots, « plus ils connaissent de langues mieux c'est ». À l'opposé, seuls trois parents considèrent que l'apprentissage de beaucoup de langues par les enfants aurait pour conséquence de les bloquer, ou de ralentir leurs apprentissages et de les

embrouiller. Le plurilinguisme pour les parents immigrants a « une valeur économique et symbolique » (Dagenais, 2008 : 368).

La transmission linguistique intergénérationnelle

Une grande majorité des parents pensent que la transmission de leur langue d'origine est importante. Ceux-ci considèrent que la langue est le « socle de la transmission de la culture ». Les parents rencontrés ont démontré un certain attachement à leurs langues d'origines. Cet attachement s'explique par le fait que presque tous ont été socialisés en kirundi ou en wolof. Seulement deux parents ont eu à socialiser en français parce que leurs parents avaient décidé que le français était plus important que le wolof. Pour ces derniers la transmission de la langue du pays d'origine n'est pas priorisée.

Les parents qui disent ne pas prioriser la transmission de leur langue considèrent que l'usage de la langue du pays d'origine est limité aux communications avec la famille élargie. Parmi ces parents, deux utilisaient le français plus que leur langue dans les communications : le père de Fatima était enseignant et priorisait le français à la maison, et Abdou a suivi des études à l'école française au Sénégal et parlait français dans la cour de l'école contrairement aux autres parents. Ainsi, le désir de transmettre est intrinsèquement lié à l'importance accordée au wolof dans le pays d'origine comme cela a été démontré dans les recherches de Condon et Régnaud (2010).

La communauté burundaise au travers de l'association Ak'iwacu offre des cours de kirundi. Ce projet qui a émergé depuis 2017 permet à des parents d'enseigner le kirundi avec l'appui de livres pédagogiques en kirundi. Ces cours réunissent pour la plupart environ une dizaine d'enfants. Pour les parents qui envoient leurs enfants suivre ces cours, c'est aussi un moyen de transmettre leur culture à leurs enfants.

Dans les familles sénégalaises à Québec, les parents mettent beaucoup l'emphasis sur les chaînes télévisées sénégalaises. Celles-ci leur permettent d'inculquer la culture aux enfants. La plupart des parents sénégalais rencontrés font partie d'un groupe religieux qui rassemble des personnes de même origine et dans lesquelles les rencontres se passent en wolof.

Au vu de nos résultats, nous pouvons noter que plusieurs facteurs sont déterminants dans la transmission linguistique : la place accordée à la langue dans le pays d'origine, l'âge des enfants à l'arrivée, le parcours migratoire, l'insertion dans un réseau social et des allers-retours dans le pays d'origine (Deprez, 1996 ; Condon et Régnard, 2010).

Selon Spolsky (2004), la politique linguistique familiale détermine le maintien ou la perte d'une langue. Dans notre cas, les pratiques linguistiques de ces familles démontrent que le kirundi et le wolof ont été maintenus exclusivement dans les échanges des parents et chez les enfants qui sont nés au Burundi ou au Sénégal et qui sont arrivés assez âgés.

3.2. Les identités familiales

La question identitaire fait partie des enjeux de l'immigration (Wihtol de Wenden, 2010). Les conflits identitaires se font sentir principalement dans la famille immigrante. Agents de la socialisation primaire, les parents de la première génération sont confrontés à la perspective de transmettre leur culture ou pas à leurs enfants dans un contexte où ils doivent eux-mêmes s'intégrer. Nos répondant·e·s ont à plusieurs reprises mentionné leur désir de voir leurs enfants s'intégrer dans la société d'accueil tout en étant conscients de leurs origines. Nous avons beaucoup ressenti ces enjeux dans les discours des parents que nous avons rencontrés au cours de notre terrain de recherche.

Dans le cadre de notre recherche, les parents mentionnent que leur langue maternelle est un marqueur de leur identité culturelle : « le kirundi vraiment c'est mon identité » (Mireille, Burundaise). Ils y sont attachés et désirent la transmettre à leurs enfants. Cependant, dans la pratique, ils trouvent complexe de transmettre le kirundi ou le wolof à des enfants qui évoluent dans des milieux francophones (garderie, école, etc.). De cette difficulté même de pouvoir transmettre vient la question de l'identité des parents qui est différente de celles des enfants :

C'est sûr que mes enfants, [...] ils vont être complètement Québécoise et Québécois et je vais quand même essayer parce qu'ils ont une double culture. C'est sûr c'est ce que je vais quand même essayer d'inculquer dans ma culture aussi, mais je suis sûre qu'eux à 80 % ils vont se sentir... je le vois même, ma fille qui grandit, je suis sûre qu'elle c'est ça. Pour moi, elle ne connaît que le Québec. Et elle va grandir ici... Elle va passer peut-être quelques mois ou quelques

jours au Burundi. Mais elle ne va pas se sentir une Burundaise comme moi je me sens (Mireille, burundaise).

Les parents que nous avons rencontrés ne doutent pas de leur identité. Au contraire, ils affirment qu'ils sont bel et bien « Burundais-e » et « Sénégalais-e », mais que leurs enfants ont une « double culture ». Les parents sont conscients qu'ils ne partagent pas la même culture que leurs enfants. Ceci les pousse à s'interroger sur leur rôle de transmetteur de culture. Un père par exemple se demande même s'il a le droit de donner sa culture à son enfant. Ce père s'interroge également si donner seulement sa culture à son fils pourrait lui causer du tort. Et d'un autre côté, il dit que de ne pas donner sa culture serait une perte.

Les interrogations de ce répondant renvoient à la dichotomie vécue dans les familles au sein desquelles interagissent deux générations qui ne partagent pas les mêmes parcours migratoires : le groupe des parents qui se disent être d'« ailleurs » et le groupe des enfants que les parents disent être d'« ici » (Haque, 2012). La citation d'Arona illustre bien ces propos :

[...] oui mon enfant est né ici, il a grandi ici... Parce que lui, il a la nationalité sénégalaise aussi, mais est-ce que... dans ce cas-là moi j'ai mes valeurs qui viennent de mon histoire, mais ça ne sera pas son histoire à lui. [...] le principal exemple : quand moi je dis on va au Sénégal je dis : "on rentre chez nous" lui il dit il part en vacances. Ce [n'] est pas la même chose. Mon port d'attache moi c'est le Sénégal ce [n'] est pas ici. Lui son port d'attache c'est ici. Quand on vient ici, il dit "on rentre chez nous". Moi quand je suis au Sénégal je dis : « je pars ». (Arona, sénégalais).

L'interprétation de leur identité ramène les parents à la réalité que leur parcours migratoire est différent de celui de leurs enfants. D'après l'interactionnisme symbolique, chaque parent mettrait donc en œuvre un processus d'interprétation afin de manipuler et modifier le sens qu'il donne à ses actions (Brichet, 2007). En effet, les parents reconnaissent qu'ils sont sur une terre d'accueil et la culture qu'ils vont transmettre à leurs enfants résulte d'un mélange entre « ce qui est bon » de chez eux et « ce qui est bon du Québec » car, deux identités sont présentes au sein de ces familles.

Prenons l'exemple d'Astou qui dit que sa fille est une « Québécois-sénégalaise ». Elle a conscience que sa fille a fini par intégrer certaines dimensions de l'identité québécoise. Selon les interactionnistes, l'identité est un

produit du processus interactif dont l'individu fait l'expérience au cours de sa vie (Le Breton, 2014). Ces interactions poussent un individu à réinterpréter certaines dimensions de son identité et d'en intégrer de nouvelles.

À partir de leurs interactions, que ce soit avec les Québécois-es et leurs enfants, les parents sont amenés à remodeler la définition qu'ils se font eux-mêmes de leur identité et de celle de leurs enfants. Ils vont donc transmettre leur culture et choisir l'essentiel de la culture québécoise qui rejoint leurs valeurs. Les parents transmettent donc une sorte de « substrat » entre leur culture d'origine et la culture québécoise.

Le processus interprétatif, notion clé de l'interactionnisme, nous permet d'identifier ou de décrire le processus identitaire vécu par ces familles (Le Breton, 2004). Dans l'interprétation de leurs pratiques linguistiques, les parents nous révèlent qu'ils sont à même de manipuler et de modifier le sens qu'ils donnent à leurs pratiques. Ceci vient appuyer les propos de Bricet : « le comportement humain n'est pas une simple réaction à l'environnement, mais un processus interactif de construction de cet environnement » (2007 : 80). En effet, les pratiques parentales prises dans le contexte d'origine sont différentes des pratiques linguistiques familiales actuelles. Dans leurs interactions avec leurs enfants et leur milieu d'accueil, les parents ont dû réinterpréter leur vision des choses et y donner un sens nouveau pour favoriser non seulement leur intégration, mais aussi l'intégration de leurs enfants à la société québécoise qui les accueille. Le processus interprétatif est donc vécu comme un processus identitaire dans ces familles.

Nous parlons donc d'identités au pluriel pour relever la double appartenance présente dans ces familles. Cette double appartenance se révèle notamment dans les pratiques linguistiques. Elle est le résultat des expériences : des parents, des enfants nés à l'étranger et des enfants nés au Québec. Dans ces familles, parents et enfants construisent une identité influencée par la société d'accueil (Haque, 2012).

Ce qui explique que le désir des parents sera de voir leurs enfants s'insérer dans la société québécoise, dans la communauté sur place et aussi avoir un lien avec des membres de famille qui sont dans le pays d'origine et qui parlent kirundi ou wolof seulement.

Le désir de s'insérer dans son réseau, permet aussi au parent de perpétuer certaines pratiques culturelles qu'il partage avec d'autres membres de sa communauté. C'est le cas de Judith qui continue à pratiquer la danse traditionnelle dans l'association burundaise Ak'iwacu. Sans ce réseau, Judith ne serait pas en mesure de perpétuer cette pratique. L'exemple des cours de langue s'inscrit dans la même logique (Deprez, 2005).

Conclusion

Les pratiques linguistiques des familles d'origines burundaise et sénégalaise sont dictées par les choix des parents pour des raisons utilitaire et identitaire. Chaque langue a sa fonction et son usage qui lui est associé. La langue du pays d'origine a une place indéniable dans la construction de l'identité des parents ; identité que les parents semblent ne pas partager avec leurs enfants. En effet, nous avons relevé une certaine dualité dans les discours des parents qui désirent transmettre leur langue et permettre en même temps à leurs enfants de s'intégrer dans la société québécoise. Les parents nous renvoient à la double culture de leurs enfants qu'ils considèrent être d'« ici » (Québec). Ceci résulte en des pratiques linguistiques différentes au sein de la même famille.

Pour transmettre leur langue, les parents ont développé certaines stratégies : cours en kirundi, regarder des chaînes télévisées sénégalaises, passer du temps dans les pays d'origine, etc. Par ailleurs, le développement de ce genre de stratégies dépend du parcours migratoire des parents et de la place qu'occupait le français dans les pratiques familiales dans le pays d'origine. Sa réussite dépend également des parcours migratoires des enfants, de la place dans la fratrie, de l'âge d'arrivée au Québec ou de la naissance au Québec et de l'insertion dans la communauté d'origine.

Enfin, pour une grande majorité des parents, le plurilinguisme est valorisé : le kirundi ou le wolof, le français et l'anglais sont tous importants et complémentaires. Dans la pratique, les parents considèrent leur langue d'origine pour l'insertion au sein de leur communauté d'origine, le

français pour l'insertion dans la société québécoise et enfin l'anglais pour une insertion à l'échelle internationale.

Bibliographie

BOUTET, Josiane et SAILLARD, Claire (2003). « Dynamique des répertoires linguistiques dans la migration chinoise », pp. 91-109, dans Jacqueline BILLIEZ (dir.), *Contacts de langues. Modèles, typologies, interventions*, Paris : L'Harmattan.

BRICHET Max (2007). *Introduction à la sociologie*, Paris : Ellipses, 176 p.

CALVET, Louis-Jean. (1996). *Les politiques linguistiques*, Paris : Presses universitaires de France, 128 p.

CHARON, Joel M. (2003). *Symbolic interactionism: an introduction, an interpretation, an integration*, New Jersey: Pearson Prentice Hall, 242 p.

CONDON, Stéphanie et RÉGNARD, Corinne (2010). « Héritage et pratiques linguistiques des descendants d'immigrés en France », *Hommes et migrations*, no 1288, pp.44-56.

DAGENAIS, Diane (2008). « La prise en compte du plurilinguisme d'enfants issus de familles immigrantes en contexte scolaire : une analyse de cas », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 34, no 2, pp. 351-375.

De QUEIROZ, Jean-Manuel et ZIOLKOWSKI, Marek (1994). *L'interactionnisme symbolique*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 140 p.

DEPREZ, Christine (1994). *Les enfants bilingues : langues et familles*, Paris : Crédif, 207 p.

DEPREZ, Christine (1996). « Une politique linguistique familiale : le rôle des femmes », *Education et sociétés plurilingues*, vol. 1, pp. 35-42.

DEPREZ, Christine (2005). « Langues et migrations : dynamiques en cours », *La linguistique*, vol. 41, no 2, pp. 9-22.

DEPREZ-de HEREDIA, Christine et VARRO, Gabrielle (1991). « Le bilinguisme dans les familles », *Enfance*, vol. 44, no 4, pp. 297-304.

DREYFUS, Martine (1996). « Politiques linguistiques familiales et individuelles : quels modèles ? », dans JUIILLARD Caroline et CALVET, Louis-Jean (dir.), *Les politiques linguistiques, mythes et réalités*, Paris : AUPÉLF-UREF, pp.175-181.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2020). Fiche du terme : langue d'origine, *Thésaurus de l'activité gouvernementale*. [<http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=7224>].

HAQUE, Shahzaman (2012). *Étude de cas sociolinguistique et ethnographique de quatre familles indiennes immigrantes en Europe : pratiques langagières et politiques linguistiques nationales et familiales* (Thèse de doctorat), France : Université de Grenoble, 348 p.

LE BRETON, David (2004). *L'interactionnisme symbolique*, Paris : Presses universitaires de France, 249 p.

LECLERC, Jacques (2014). « Burundi » dans *L'aménagement linguistique dans le monde, Québec : CEFAN*, Université Laval.

LECONTE, Fabienne (1998). *La famille et les langues : une étude sociolinguistique de la deuxième génération de l'immigration africaine dans l'agglomération rouennaise*, Paris : L'Harmattan, 286 p.

MAURER, Bruno (2014). « Francophones d'Afrique : quelles idées sur les langues ? » dans OIF (dir.), *La langue française dans le monde*, pp.39-69, Paris : Nathan.

MIDI. (2011a). *Portrait statistique de la population d'origine ethnique burundaise recensée au Québec en 2006*, Québec : Immigration et Communautés culturelles.

MIDI. (2011 b). *Portrait statistique de la population d'origine ethnique sénégalaise recensée au Québec en 2006*, Québec : Immigration et Communautés culturelles.

MONGEAU, Pierre (2008). *Réaliser son mémoire ou sa thèse : côté jeans & côté tenue de soirée*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 164 p.

MORSLY, Dalila (2013). « Pratiques Linguistiques en contexte familial. Quelles configurations ? Quelles dynamiques ? » dans SINI Chérif (dir.), *Les langues dans l'espace familial algérien*, Oran : Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle, pp. 13-23.

PAGÉ, Michel (2011). *Politiques d'intégration et cohésion sociale*, Québec : Conseil supérieur de la langue française, 48 p.

POUPART, Jean (2011). « Tradition de Chicago et interactionnisme : des méthodes qualitatives à la sociologie de la déviance », *Recherches qualitatives*, vol. 30, no 1, pp. 178-199.

SABOURIN, Paul. (2009). L'analyse de contenu dans GAUTHIER, Benoît, *Recherche-sociale : de la problématique à la collecte des données*, Québec : Presses universitaires du Québec, pp. 415-444.

SAVOIE-ZAJC, Lorraine. (2009). L'entrevue semi-dirigée dans GAUTHIER, Benoît, *Recherche-sociale : de la problématique à la collecte des données*, Québec : Presses universitaires du Québec, pp. 337-360.

SPOLSKY, Bernard (2004). *Language policy*, Cambridge: Cambridge University Press, 250 p.

TERMOTE, Marc. (2008). « L'intégration linguistique des immigrants au Québec : problèmes méthodologiques, résultats empiriques et implications politiques », *Actes de la réunion annuelle des démographes européens*, Département de démographie, Université de Louvain.

UNRUG, Marie-Christine (1975). « Analyse de contenu », pp. 280-281, dans *L'Homme et la société*, vol. 37, no1. Paris : Universitaires.

WIHTOL DE WENDEN, Catherine (2017). *La question migratoire au XXI^e siècle : migrants, réfugiés et relations internationales*. Paris : Presses de Sciences Po, 232 p.

Parentalité positive : les tensions sociales d'un nouveau modèle d'éducation familiale

Jonathan Riendeau

L'idéal de l'éducation familiale au Québec consiste en un échange entre le parent et l'enfant, par contraste à une transmission des normes et des valeurs des parents aux enfants. En principe, l'enfant co-construit son éducation avec son parent. Dans ce contexte, la parentalité positive vise à harmoniser les relations parent-enfant et à résoudre le conflit éducatif opposant l'autoritarisme des boomers à l'individualisme permissif des « enfants-rois ». Ce modèle éducatif soulève des enjeux au sein des rapports entre l'État, les spécialistes et les parents, entre les mères et les pères et entre les parents et leurs enfants.

Mots clés : Bonheur, Éducation, Démocratie, Parentalité

Introduction

En février 2018, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale a annoncé l'implantation d'un programme d'accompagnement pour les parents (« *coaching* parental ») sur l'ensemble des secteurs de la région (Bussi res, 2018). Le programme, d nomm  Triple P pour « pratiques parentales positives », a  t   labor  par le psychologue australien Sanders dans les ann es 1990 (Sanders, 1999). Il consiste en un ensemble d'activit s (conf rences, ateliers, formations en groupe, etc.) visant   fournir aux parents des outils permettant d'harmoniser les relations avec leurs enfants. Il a  t  test  et  prouv  dans au moins 28 pays (Triple P, 2019). Au Qu bec, depuis 2015, un projet pilote effectu  par le r seau de la sant  et des services sociaux en partenariat avec des ressources de proximit  (organismes communautaires, etc.) a permis de tester l'efficacit  du programme dans certains secteurs des villes de Montr al et de Qu bec (Parents positifs, 2015). Une  tude men e par Gagn  et Dion (2018) d montre qu'il a eu des effets positifs sur la vie des familles participantes, comme Gagn  l'a affirm    Bussi re (2018) dans une entrevue : « les parents ont rapport  des am liorations importantes de leur confiance et une r duction des probl mes de comportement de leurs enfants » (Gagn , cit  dans Bussi res, 2018). Ces r sultats ont incit  l' tat qu b cois   augmenter l'offre du programme   Montr al et   Qu bec.

Le programme Triple P s'inscrit dans un mouvement  ducatif plus large qui marque un certain tournant dans l' ducation familiale¹ : la « parentalit  positive ». Son but affich  est de favoriser le bien- tre² des

¹ L' ducation familiale est le processus par lequel un parent  l ve et  duque son enfant de sa naissance   l' ge adulte, incluant le soutien aux parents dans l' ducation qu'ils donnent   leurs enfants. Par exemple, « sur le continuum de l'intervention, l' ducation familiale est utilis e tout autant dans une perspective de promotion, en pr parant, par exemple, les familles   traverser les moments charni res de leur vie, que dans une orientation th rapeutique et  ducative, en soutenant l'action de parents qui rencontrent des difficult s dans l'exercice de leurs r les parentaux » (Saint-Jacques et al., 2012).

² Le « bien- tre » peut  tre d fini comme un  tat d' panouissement physique, psychologique,  motionnel et social, mais sa d finition n'est pas primordiale dans le cadre du pr sent article.

parents et de leurs enfants. Dans une entrevue avec Lévy (2019), l'accompagnante³ en parentalité positive Miller affirme que son objectif est de créer un équilibre entre autoritarisme et permissivité dans l'éducation des enfants par les parents (Miller, cité dans Lévy, 2019). Ce modèle peut être conçu comme la dimension familiale de l'« éducation bienveillante »⁴, qui privilégie le dialogue à la violence. Il est en émergence au Québec et dans les pays occidentaux depuis le début du XXI^e siècle, et connaît une certaine popularité dans les thérapies familiales, les livres éducatifs, les sites internet sur la parentalité (capsules vidéo, etc.) et les programmes publics. Selon Kammerer (2015), journaliste spécialisée en éducation, et Garcia (2011a), sociologue de la famille, la parentalité positive est passée d'une alternative au début des années 2000 à un « dogme parental », souvent présentée comme le meilleur modèle éducatif ; ce serait *la* « bonne manière »⁵ d'éduquer son enfant. C'est à partir de cette assertion qu'a été menée la présente réflexion critique.

La question de l'article est la suivante : quels enjeux sociaux entourant la famille et les relations parent-enfant la parentalité positive soulève-t-elle ? L'hypothèse de départ est que les tensions et les conflits qui entourent la parentalité positive révèlent des normes éducatives, c'est-à-dire des règles de comportements que les parents tentent d'inculquer aux enfants, mais aussi que l'État et les spécialistes tentent d'inculquer aux parents dans l'éducation qu'ils donnent à leurs enfants. Pour la vérifier, une recherche documentaire a été effectuée sur la parentalité positive et d'autres sujets connexes (textes scientifiques, articles de journaux, documents gouvernementaux, sites internet). Il a été ainsi possible de

³ Ce terme ne doit pas être confondu avec celui des « sages-femmes » ; l'accompagnant-e en parentalité positive désigne plutôt un « coach de vie », un guide de développement personnel.

⁴ La définition de ce modèle ne fait pas consensus, et cette notion est souvent interchangeable avec « éducation positive » ou encore « discipline bienveillante ». Les auteur-ric-e-s réfèrent toutefois à un même modèle inspiré des mêmes théories, consistant « davantage à responsabiliser son enfant plutôt qu'à le soumettre, tout en arrivant au même résultat... [...] L'objectif est qu'[il] s'autodiscipline parce qu'[il] a intégré le respect des autres, le respect des choses, et non qu'[il] obéisse aveuglement à des règles, uniquement parce que l'on les lui impose » (Cool Parents Make Happy Kids, 2019).

⁵ Le Conseil de l'Europe, par exemple, a considéré la parentalité positive comme le modèle éducatif le plus apte à respecter les droits de l'enfant (Comité d'experts sur l'Enfance et la Famille, 2006).

recueillir, au Québec, mais surtout en France et en Belgique, des commentaires et des critiques portées sur ce modèle, que ce soit de la part d'auteur·rice·s en parentalité positive, d'éducateur·rice·s, de chercheur·euse·s en sciences sociales, de journalistes et, bien sûr, de parents eux-mêmes. Les discours retenus, exprimés surtout dans les années 2010 étant donnée la récence du phénomène, ont fait l'objet d'une analyse critique. Cette ouverture sociologique à la parentalité positive permet aussi d'identifier des auteur·rice·s, des théories et des concepts pertinents pour étudier ce phénomène.

La première partie de l'article présente la « démocratie familiale » afin de mieux saisir en quoi cet idéal s'accorde avec ce que propose la parentalité positive. La seconde partie présente plus en détail la parentalité positive et les manières dont elle se manifeste dans la société, ainsi que les critiques portées envers ce modèle. Les résultats de cette recherche présentent des enjeux sociaux dans les rapports entre l'État et les spécialistes et les parents, entre les pères et les mères et entre les parents et leurs enfants. Les paradoxes du modèle montrent plus largement certaines des tensions actuelles des sociétés individualistes.

1. La « démocratie familiale »

La taille actuelle des familles dans les sociétés occidentales est beaucoup moins grande en moyenne qu'au cours des siècles précédents. Depuis 1970, au Québec, l'indice de fécondité se situe sous le seuil de renouvellement de la population (2,1 enfants/femme) (CIRANO, 2017). La moyenne du nombre d'enfants par famille est passée de 3 en 1961 à 1,8 en 2001 (Duchesne, 2005). La régulation des pratiques de fécondité, surtout par la contraception, s'est accrue sous le poids de divers facteurs, comme le changement des valeurs (désirs de liberté et d'indépendance, vivre la relation conjugale « au jour le jour », etc.), la Révolution féministe (entrée massive des femmes sur le marché du travail, indépendance économique, etc.) et les lois (droit au divorce, droit à la contraception, etc.). L'enfant est devenu au XXI^e siècle un projet à faire, plus tard, et dont la réalisation fait objet de débats, en particulier entre les hommes et les femmes (Houle et Hurtubise, 1991). Le coût de l'éducation d'un enfant est

plus important et exige beaucoup d'efforts et d'attention de la part des parents (Greusard, 2017). Destouches (2016) avance que les standards entourant l'enfant sont plus élevés : « nous investissons plus de temps pour eux qu'autrefois [...] Il y a donc beaucoup de parentage intensif. Et si vous avez beaucoup d'enfants, l'intensité de la parentalité ne peut évidemment pas être aussi importante » (Destouches, 2016). La tendance lourde est que, souhaitant le mieux pour l'enfant (relations harmonieuses des conjoints, stabilité du foyer, aisance financière, éducation de qualité, etc.), plusieurs couples attendent le moment idéal pour faire des enfants, quitte à en avoir moins que désiré.

Les tendances statistiques contemporaines montrent ainsi que la « famille nucléaire » n'est plus la forme familiale la plus répandue. La part des couples vivant avec un ou des enfants est d'environ 39 % en 2011, notamment car les couples plus avancés en âge (grands-parents, etc.) vivent plus longtemps et, de fait, sans enfant au domicile (Olivier, 2012). On doit aussi prendre en compte la multiplication d'autres formes familiales : monoparentalité, uniparentalité, homoparentalité, procréations assistées, familles recomposées, etc. (Perrin, 2017b). La baisse de la fécondité et la hausse des séparations ont fait germer l'idée d'« éclatement » de la famille ou de « crise » familiale, laquelle suscite des réactions qui en disent long sur les valeurs et les craintes qui habitent la société québécoise. Celle-ci valorise encore souvent le modèle bourgeois de la famille (« nucléaire »), dont les membres sont proches, solidaires, et où les parents sont unis durablement — une réalité québécoise des années 1950 (Dupont, 2004). L'idée de déchirement des liens familiaux et de chute de la solidarité (engagements réciproques) entre les membres de la famille, laisse croire à une anomie et exprime une nostalgie envers l'ancienne époque, supposée plus stable (Fize, 2005). Or, la famille n'a pas disparu ; elle a plutôt changé, comme la manière d'éduquer l'enfant.

1.1. Le lien parental

Il est difficile de formuler une grande théorie unifiée de la famille avec la pluralisation de ses formes, mais une tendance de fond existe selon le sociologue Fize (2005) : si l'unité de base de la famille était le foyer au tournant du XX^e siècle, puis la conjugalité (mariage) à la moitié de ce

siècle, au XXI^e siècle, c'est « l'enfant qui fait famille. Que la parenté soit naturelle (biologique) ou élective (adoptive), [...] c'est elle qui est au cœur de l'institution » (Fize, 2005 : 57). Selon Fize (2005) et Neyrand (2014), la famille « se tient » désormais en se fondant sur l'enfant ; c'est lui qui, dans sa légitimité et sa pérennité, ferait véritablement famille, car la plupart du temps, même si le couple se sépare, un parent l'est pour la vie. Par exemple, la naissance peut être l'occasion pour certains membres de la famille de se revoir, l'enfant favorisant alors le lien familial. C'est plus précisément la relation entretenue entre le parent et l'enfant qui serait ce qu'il y a de plus durable et de plus indissoluble possible en elle. La famille se complexifiant se serait, autrement dit, concentrée autour du lien parental.

Depuis les années 1990, le terme « parentalité » s'est imposé pour désigner la fonction sociale de parent (Dumont et Renard, 2004). La notion de parentalité évoque tant les conditions du lien parent-enfant que la diversité et la complexité des fonctions parentales. Elle implique aussi de concevoir le fait d'être parent comme un « métier ». À ce propos, les promoteur·rice·s de la parentalité positive parlent « du *“job de parent”*, qui nécessiterait techniques et compétences » (Faure, 2015). Par exemple, au Québec, l'organisme Enfance Libre Lanaudière affirme dans un document dédié à la parentalité positive qu'être parent est « le plus beau métier du monde » (Enfance Libre Lanaudière, 2016 : 2). Enfin, avec cette notion, les parents « ne sont plus, a priori, dénoncés comme nocifs⁶ [par l'État et les spécialistes] comme dans les années 1950-1960, la fonction parentale doit [désormais] être secourue, aidée » (Meiller et Gratton, 2015). Dès lors, être parent est considéré comme quelque chose qui s'apprend, avec des méthodes et des outils (Bancaud, 2017). Cette exigence se fait sentir dans un contexte où la relation parent-enfant se veut égalitaire.

L'expression « enfant-roi » permet de désigner un enfant qui a « tout ce qu'il veut » et qui se plaint sans raison (El Hadji, 2007). Par exemple, sur le plan économique, plusieurs parents jouent aux « prestataires de services. Un flux important de biens et de services circule ainsi au profit des enfants » (Fize, 2005 : 88). Si l'enfant n'a pas directement accès à

⁶ L'éducation parentale des enfants est sujette à l'intervention de l'État depuis le XX^e siècle (Saint-Jacques et al., 2012). Il en est question plus loin.

l'argent ou au budget, il exerce un certain pouvoir économique, au sens où il est devenu un grand consommateur et obtient facilement les biens et services qu'il désire. Certes la circulation descendante des propriétés (des parents aux enfants) reste dominante, mais plusieurs parents donnent avec la volonté de traiter leurs enfants sur un pied d'égalité et de n'en privilégier aucun ; ces solidarités matérielles « relèvent plus de la volonté des pourvoyeurs d'aide que de l'astreinte à une obligation » (Fize, 2005 : 88). Les parents exigent tout de même davantage de l'enfant (qu'il soit responsable, qu'il réussisse ses études, etc.). Si l'enfant est « roi », comme l'explique de Singly à El Hadji (2007), le parent l'est aussi. L'enfant a certes beaucoup d'attention, mais pas toutes les attentions : « Ce qui caractérise la famille moderne réside aussi dans la complexité des relations entre ses membres. L'enfant est roi mais l'adulte aussi est roi. Sinon comment expliquer le poids des séparations ? Aucun individu n'a la supériorité à l'intérieur de [...] la "famille démocratique" » (Singly, cité dans El Hadji, 2007).

Dans une telle famille, l'individualisme est valorisé (liberté, autonomie, responsabilité, égalité), ce qui peut alimenter des conflits d'intérêts entre les membres de la famille, d'où des séparations plus ou moins durables et sporadiques entre parents et adolescents. Toutefois, la position du parent par rapport à l'enfant se veut plus égalitaire : en principe, aucun membre de la famille, surtout le père, n'y occupe une position supérieure (El Hadji, 2007). Si ce modèle familial n'est pas toujours une réalité, il a des effets bien réels, car, comme la justice et la paix, la démocratie familiale « n'a pas besoin d'être établie comme une vérité scientifique pour être défendue : elle s'appuie sur des intentions, des espoirs, des valeurs sur lesquelles nous souhaitons construire nos vies, notre famille et notre société » (Kammerer, 2019). La plus grande égalité entre les membres de la famille et la plus grande autonomie chez l'enfant par rapport à ses parents contribuent à changer radicalement la manière de l'éduquer.

1.2. Une éducation souple

L'éducation que les parents donnent à leurs enfants serait moins autoritaire qu'elle a pu l'être au siècle dernier. Par exemple, le politologue Piotte (2014), né en 1940, affirme que durant son enfance, l'« autorité,

c'était l'autorité. Le poseur de questions et le récalcitrant devaient être rééduqués par des pénitences, y compris des punitions physiques » (Piotte, 2014). Il affirme que les décisions de son père sont indiscutables à l'époque, et que l'Église justifie les maltraitances et encourage l'autoritarisme des parents. Les enfants d'aujourd'hui ne connaissent pas, en général, une telle soumission envers leurs parents.

Si la question du « bon parent » existe depuis longtemps, elle a pris une nouvelle importance politique au XX^e siècle. Selon des moralistes, « le bien-être de la société passe par un meilleur épanouissement des enfants. [...] [et] les parents doivent faire en sorte qu'ils soient non seulement en bonne santé physique, mais aussi mentale, de manière à éviter que leur progéniture devienne un fardeau pour la société » (Gratton, 2015 : 2). Le but est d'éduquer les parents à discipliner leurs enfants, afin d'en faire de futur·e·s citoyen·ne·s responsables et des travailleur·euse·s fiables, dans l'idée qu'une « mauvaise » éducation provoquerait des problèmes (difficultés scolaires, délinquance, etc.). L'État fait depuis lors appel à des spécialistes (médecins, instituteurs, etc.) pour inculquer aux parents, surtout ceux pauvres, les préceptes scientifiques sur la « bonne » manière d'éduquer l'enfant, en critiquant vertement les maltraitances (Greusard, 2017). Cet assouplissement de l'autorité parentale s'est aussi produit sous l'impulsion d'autres facteurs (découvertes scientifiques sur le développement vulnérable de l'enfant, droits de l'enfant, etc.) (Haman, 2005).

Mercier (2013) avance que pour les baby-boomers, l'argument « parce que c'est lui le chef » va de soi, alors que les jeunes d'aujourd'hui auraient « grandi avec l'idée qu'ils pouvaient tout négocier » (Mercier, 2013). L'autorité parentale est remise en cause, notamment par des changements rapides qui diminuent l'apprentissage ascendant au profit de celui descendant, lequel rend peu envisageable la transmission à sens unique et la soumission inconditionnelle des plus jeunes envers les plus vieux ; comme lorsque l'enfant d'une famille immigrante traduit pour ses parents un texte. Les parents désirent placer l'enfant en position de choisir sa vie, comme le note le sociologue du développement personnel Marquis dans une entrevue avec Lemoine (2017b), en résumant le changement ainsi : « si hier on pouvait lui imposer des décisions en scandant "parce que c'est comme ça", aujourd'hui nombre de parents co-construisent son éducation

avec lui » (Marquis, cité dans Lemoine, 2017b). Plusieurs parents, ne veulent être ni autoritaires, ni trop permissifs, comme le montre ce témoignage d'un parent rapporté par Miller dans une entrevue avec Lévy (2019) : « Je veux créer de la place pour mon enfant sans être dans la hiérarchie » (Miller, cité dans Lévy, 2019), c'est-à-dire en position de supériorité par rapport à l'enfant. Labbé, spécialiste en maltraitance infantile, a affirmé à Haman (2005) qu'il faut « mettre un terme au cercle vicieux qui amène des parents à élever leurs enfants à la dure parce qu'ils ont eux-mêmes été "éduqués" de cette façon » (Labbé, cité dans Haman, 2005). Il y a ainsi le désir d'une plus grande souplesse dans l'éducation que les parents donnent à leurs enfants au XXI^e siècle, comparativement à l'éducation qu'aurait reçu les baby-boomers au XX^e siècle. Les qualités attribuées au « bon » parent sont passées d'un idéal-type à un autre :

Tableau 1 : Qualités de leadership des parents avant et aujourd'hui

Avant	Aujourd'hui
Jouer un rôle	Authenticité
Autoritarisme	Autorité personnelle
Contrôle	Intérêt
Donner des leçons/punir	Dialogue/négociation
Critique/appréciation	Reconnaissance

Source : Comité d'experts sur l'Enfance et la Famille (2006 : 29).

Éduquer son enfant apparaît de plus en plus comme une « entreprise » à accomplir avec ce dernier, et consisterait idéalement en un échange plutôt qu'à une transmission de normes et valeurs à l'enfant, et à le faire obéir aux ordres des parents (surtout du père). Le parent, tel un « partenaire contractuel » de l'enfant (El Hadji, 2007), est enjoint à l'accompagner en le plaçant dans des situations d'autonomie progressive. C'est que l'enfant « de la modernité veut être libre, et d'abord de sa famille : il veut créer sa propre histoire, avec ses propres moyens, sans s'inscrire dans les pas des autres » (Fize, 2005 : 36). Il « veut dorénavant une éducation qui passe "inaperçue", il ne veut plus être enfermé dans un cadre strict d'ordres et d'interdictions, il veut comprendre pourquoi il doit obéir » (Fize, 2005 : 72). Dans ce cadre, l'enfant n'est plus seulement l'objet de son éducation, mais en est aussi un sujet qui contribue à l'élaborer (Fize, 2005). De

même, de plus en plus de « parents optent pour une pédagogie où les enfants sont amenés à “choisir leur propre chemin”, et à trouver “leur propre système de valeurs” en se différenciant du leur » (Houle et Hurtubise, 1991 : 412). Ils les impliquent donc davantage dans les processus décisionnels qui le concernent.

1.3. Affinités entre la démocratie familiale et la parentalité positive

La démocratie familiale et l'assouplissement de l'autorité parentale qui vient avec favorisent selon Kammerer (2019) l'adoption de pratiques parentales positives : « l'éducation positive apparaît comme un des chemins pour renforcer les droits de l'enfant, j'y vois là une première “bonne raison” de l'expérimenter » (Kammerer, 2019). L'individualisme valorisé dans la famille rend aussi d'autant plus attrayante l'adoption de pratiques parentales positives : « L'idée de démocratie familiale semble non seulement moralement bonne mais de surcroît particulièrement bien adaptée aux attentes de notre société contemporaine. Ce serait là une deuxième “bonne raison” d'adopter l'éducation positive » (Kammerer, 2019).

Bancaud (2017) rapporte que, selon Riou, auteur de *Pour une parentalité bienveillante*, publié en 2017, les baby-boomers « sont revenus de l'éducation traditionnelle, qui fonctionne avec des injonctions et des obligations, ce qui peut entraîner une forme de dureté et un manque d'écoute de l'enfant » (Riou, cité dans Bancaud, 2017). Plusieurs parents désirent ne pas répéter sur leurs enfants le type d'éducation que leur ont donné leurs parents. Or, les auteur·rice·s en parentalité positive entendent justement répondre aux nouveaux besoins éducatifs en affirmant que nous aurions « reçu des générations précédentes des habitudes éducatives nocives dont il convient de nous défaire pour qu'à leur tour nos enfants puissent transmettre de nouvelles habitudes éducatives “positives” » (Kammerer, 2015). Les théories éducatives proposées sont plus souples et ouvertes. Elles suggèrent par exemple une éducation moins machinale que le conditionnement (punition et renforcement), qui conçoit l'enfant comme étant « programmé » à répondre aux ordres du parent (Kammerer, 2015). La « bonne » attitude du parent consisterait plutôt à expliquer à l'enfant pourquoi il doit aller dormir (Lemoine, 2017b). De même, au contraire de la psychanalyse, la parentalité positive ne cherche pas à

décoder le « sens caché » des actes de l'enfant, mais vise plutôt à l'amener à leur donner lui-même un sens. Selon Fillozat, psychothérapeute, autrice et accompagnante en parentalité positive, il faut « que le sujet ose émerger, qu'il puisse aller chercher au plus profond de lui-même qui il est, et l'exprimer » (Fillozat, cité dans Lemoine, 2017a). En même temps, cela implique qu'éduquer l'enfant est souvent vécu comme une tâche ardue, car désormais le parent doit le convaincre qu'il a raison dans ses demandes (Fize, 2005).

Pour la plupart des parents, être « compétent » signifie respecter l'individualité de l'enfant, écouter ses besoins et y répondre, le rendre apte à exprimer ses émotions, débrouillard, discipliné, confiant en lui-même, ambitieux et motivé à atteindre ses buts (Massé, 1991). Épanouissement personnel et réussite scolaire de l'enfant sont leurs principales sources de fierté (Cision, 2012). Une parentalité « réussie » se reconnaît de plus en plus au bien-être et à l'autonomie de l'enfant, mais cette réussite ne va pas de soi. Certains parents affirment souffrir d'épuisement ou de surmenage avec les dérives de l'« enfant-roi », qui en feraient un « tyran familial » (Lemoine, 2017a). Selon des éducateur·rice·s et psychologues, un tel enfant serait exigeant et autoritaire envers ses parents, et utiliserait souvent la violence physique et psychologique pour faire céder son entourage à ses demandes (Fize, 2005). Ses parents seraient « permissifs » et exauceraient facilement ses désirs. À cet égard, dans une entrevue avec Corbiau (2016), le psychologue Dallaire affirme que l'enfant est comme un « petit dictateur » qui veut deux esclaves, ses parents, à son service (Dallaire, cité dans Corbiau, 2016). Certes, plusieurs thérapeutes familiaux attestent que le calme et la relaxation sont souvent recherchés par les parents, « mais de manière générale, parents et enseignants notent chez les enfants une plus grande difficulté à se concentrer » (Lemoine, 2017a). Ils seraient plus curieux et plus dispersés qu'auparavant (hyperactivité, troubles de l'attention⁷, etc.). Des psychologues et thérapeutes parlent parfois même de « parents démissionnaires » ou encore de « dépression parentale » (Fize, 2005). L'« impuissance éducative » affecterait plusieurs

⁷ Il y aurait un sur-diagnostic des troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité chez les enfants à l'école, où des enseignants médicaliseraient leurs problèmes de comportements (Dion-Viens, 2019).

parents au Québec, lesquels veulent agir, mais peinent souvent à en trouver les moyens (Perrin, 2017a). Vignault (2019) rapporte que des livres ont été produits pour prévenir ou surmonter ce nouveau type de problème, comme *Le Burn-out parental*, écrit par Mikolajczak et Roskam en 2017 (Vigneault, 2019). La parentalité positive apparaît dans ce contexte comme une solution appropriée aux nouveaux besoins et aux nouveaux problèmes des parents dans l'éducation qu'ils donnent à leurs enfants (Faure, 2015).

2. La parentalité positive et ses enjeux sociaux

Un des principes de l'éducation familiale est « que pour assurer le bien-être des enfants, il faut soutenir leurs parents en développant leurs compétences, et donc intervenir auprès d'eux » (Saint-Jacques et al., 2012). Or, en aidant les parents, l'État a parfois été accusé d'imposer une norme éducative, et la « psychanalyse, qui a été tout au long du XX^e siècle l'influence majeure des théories éducatives, a très souvent été accusée de dogmatisme » (Kammerer, 2015). Plusieurs parents n'acceptent plus d'être culpabilisés par ceux et celles qui sont censé·e·s les aider (Lemoine, 2017a). Ne trouvant plus d'aide efficace dans les supports traditionnels et institutionnels, ils cherchent assistance auprès de supports individualisés et inhabituels, comme la parentalité positive. Ces supports, qui consistent en des accompagnements plutôt qu'en une aide ou une intervention sociale classique, répondent aux désirs d'autonomie, de liberté et de responsabilité des parents (Marquis, 2014).

2.1. Présentation détaillée du modèle éducatif

La parentalité positive, et plus largement l'éducation bienveillante, émane de plusieurs courants. Holden (2014) situe les origines de la parentalité positive dans la discipline positive, apparue aux États-Unis aux XIX^e siècle⁸. Il y a également la Communication non violente, processus de

⁸ Cette approche vise l'autodiscipline, proscriit les punitions et la violence et encourage chez l'enfant le développement de compétences sociales et le respect mutuel (Discipline positive France, 2012).

communication élaboré dans les années 1970 par Rosenberg. Elle s'appelle ainsi en référence à Gandhi, qui valorise la résolution du conflit par la paix, l'empathie et la communication bienveillante (Rosenberg, 2003). L'idée de « bienveillance » dans l'éducation est issue des théories du *care* (« prendre soin de... »), développées entre autres par Gilligan dans les années 1980. Il désigne une attitude nécessaire de la part de ceux (surtout les femmes) qui prennent en charge les individus vulnérables (malades, aînés, etc.) (Kammerer, 2017). Elle s'inspire aussi de la psychologie positive, fondée par Seligman en 1998 et facilement popularisée et intégrée au sens commun. La parentalité positive a aussi gagné son crédit avec les neurosciences et l'imagerie par résonnance magnétique (IRM) dans les années 1990, car celles-ci donnèrent des évidences empiriques (visibles) venant appuyer les propos de ses promoteur·rice·s (moins de stress, plus de joie, etc.) (Kammerer, 2015). Les premiers ouvrages de parentalité positive à proprement parler sont apparus aux États-Unis dans les années 1960, et leur nombre a considérablement crû dans les années 2000 (Holden, 2014). Au-delà de leurs différences, les ouvrages évoquent tous les mêmes thèmes : établir une relation parent-enfant affective, promouvoir les relations coopératives, éviter les punitions (fessées, cris, etc.) et encourager plutôt que récompenser l'enfant.

C'est aussi un marché de biens, de services et d'information : stages, conférences et livres sont offerts pour retrouver le plaisir d'être parent. À Québec, la « Bienveillante » Robillard offre des formations et de l'accompagnement pour vivre l'harmonie en famille et guider l'enfant vers le bonheur (Robillard, 2018). En janvier 2018, Pouliot a présenté un atelier au coût de 30 \$ par personne et 55 \$ pour les couples : « Tu as envie de connaître quelques trucs pour différencier le laxisme, l'autorité et la bienveillance ? Cet atelier de 3 heures saura guider ton métier de parent, qui est merveilleux et difficile à la fois ! » (Pouliot, 2018). S'inscrivant dans le même mouvement de l'éducation bienveillante, le développement personnel pour enfants a aussi pris de l'importance dans les années 2010 (Lemoine, 2017a). Ce marché propose des contes pour enfants qui les encouragent à « dépasser leurs limites », des jeux de cartes visant à développer leur « intelligence émotionnelle » (« émotiocartes »), ou encore des ateliers de yoga pour relaxer (Faure, 2015 ; Jeff, 2018a). Les parents y sont

enjoins à préparer des agendas remplis pour éviter l'inactivité de l'enfant et « déployer son plein potentiel ». Stimulés par les technologies numériques, des enfants craignent le silence et le « vide », mais grâce à la méditation de « pleine conscience » (« *mindfulness* »), ils pourraient se calmer tout en redécouvrant l'importance d'être seuls avec eux-mêmes (Lemoine, 2017b).

La parentalité positive se fonde en partie sur un biologisme flexible, individualisé et apte à offrir des discours optimistes. Elle insiste en effet sur le changement et la liberté en définissant les individus par leurs expériences et leurs effets sur le cerveau plutôt que par leurs liens de parenté, comme le fait la psychanalyse. Elle appelle le parent à orienter la plasticité du cerveau de l'enfant par ses interactions quotidiennes avec lui. Ceci procure l'espoir de modifier les comportements de l'enfant, considérés muables plutôt que figés dans le temps. Selon Gueguen, autrice en parentalité positive, grâce aux neurosciences, « on sait exactement ce qu'il faudrait pour que l'humain se développe bien » (Faure, 2015). Des études prouveraient que la « bienveillance éducative accélère le développement du cerveau des enfants et favorise leur épanouissement », et qu'au contraire la « violence et le laxisme endommagent le cerveau des enfants et dégradent leur capacité à accéder au bonheur » (Jeff, 2018a). Dans son entrevue avec Faure (2015), Fillozat affirme que l'IRM « montre que donner un ordre à un enfant stimule son amygdale et le fait entrer en mode guerrier » (Fillozat, cité dans Faure, 2015). Elle conseille aux parents de stimuler le « cerveau du haut » (néocortex) de l'enfant plutôt que le cerveau « du bas », et sa « partie droite », son « esprit créatif », pour empêcher sa « partie gauche », le « méchant cerveau », de le dominer (Lemoine, 2017b). L'IRM montrerait aussi que la « maltraitance émotionnelle » réduit la croissance et la densité de l'infrastructure neuronale, « plus particulièrement dans la zone du cortex orbito-frontal, zone qui sert notamment à réguler les émotions, nous connecter aux autres via l'empathie ou tout simplement réfléchir » (Jeff, 2018b).

Les manuels de parentalité positive, tel *Dans le Cerveau de votre enfant*, écrit par en Siegel en 2011 et où chaque leçon est illustrée sous forme de bandes dessinées, présentent des scénarios sur la « mauvaise » (« Habilles-toi ou tu seras punie ») et la « bonne » attitude à adopter avec son

enfant (« Et si on jouait à un jeu ? Tu vas sauter trois fois sur place et après, on mettra ton pantalon ensemble ! ») (Faure, 2015). Le parent est amené à tenir compte des sentiments, des volontés et des arguments de l'enfant (« Quand je vois le sol de ta chambre recouvert de jouets, je me sens contrariée et découragée parce que mon besoin d'ordre n'est pas satisfait, pourrait-on discuter afin de trouver une solution qui respecte ton besoin de jouer ? » ; à l'amener à réparer ses erreurs (« De quoi as-tu besoin pour nettoyer cette eau renversée ? ») et ; à parler au « je » afin d'éviter de culpabiliser l'enfant en confondant ses actes avec sa personne (« Je n'aime pas cette attitude ») (Kammerer, 2015 ; Jeff, 2018b). On entend ainsi contrer les abus parentaux et la maltraitance envers l'enfant, mais sans lui laisser l'autorité. Il s'agit pour le parent de savoir se faire « obéir » sans crier ni frapper.

La parentalité positive peut être attrayante pour les parents car ses discours se fondent en partie sur le vécu personnel. Sur les réseaux sociaux numériques, des parents partagent leurs expériences et les solutions qu'ils ont trouvés à un problème. Leur témoignage procure à un autre parent l'espoir de pouvoir lui-même se sortir d'embarras : selon Maquis, pour un parent, « [s]avoir que d'autres se sont plantés et qu'ils s'en sont sortis est le plus important » (Marquis, cité dans Faure, 2015). Le cas individuel semble généralisable, ce qui prédispose les parents à lier leurs propres buts éducatifs à un enjeu de société (contrer la maltraitance infantile, la délinquance juvénile, etc.) (Cruikshank, 1993). D'ailleurs, les chercheur·euse·s auteur·rice·s en éducation positive se présentent d'abord comme des « parents débordés » plutôt que comme des scientifiques (Faure, 2015). Les parents en difficulté peuvent ainsi se sentir moins seuls, s'inscrire dans une histoire commune et croire en la possibilité de jours plus heureux.

Kammerer (2015) demande s'il est possible de critiquer la parentalité positive ; en effet, « elle promeut le “meilleur” pour son enfant. [...] Qui pourrait décemment refuser d'œuvrer pour que son enfant se construise et s'épanouisse sans violence, dans le respect de ses émotions, et de ses aspirations profondes ? » (Kammerer, 2015). Or, des chercheur·euse·s, des éducateur·rice·s, des thérapeutes familiaux, et des parents, surtout des mères, l'ont critiqué.

2.2. Critiques, enjeux et nuances du modèle

Trois grands enjeux sociaux jugés centraux sont ressortis des discours retenus dans la présente recherche. Des tensions ont été identifiées au sein des relations entre les parents d'une part et l'État et les spécialistes de l'autre, entre les parents et les enfants, puis entre les hommes et les femmes (au sein des couples hétérosexuels, des familles monoparentales, etc.).

2.2.1. *Contrôle social des familles par des « entrepreneurs de morale »*

En premier lieu, la parentalité positive contribue à exercer un certain contrôle social des familles par l'État et les spécialistes (éducateur·rice·s, psychologues, etc.). Il y a un enjeu de partage des pouvoirs entre les parents et celles et ceux qui les accompagnent.

Selon ses promoteur·rice·s, avec la parentalité positive, les parents ne reçoivent plus des directives morales, mais sont encouragés à résoudre les problèmes avec l'enfant (Holden, 2014). Par exemple, les accompagnant·e·s en éducation bienveillante affirment être dans la co-construction et permettre aux parents de développer leur propre modèle éducatif. L'apparente neutralité de la parentalité positive, qui s'appuie sur des études psychologiques et neurologiques, tend ainsi à camoufler son effet normatif. Pour illustrer ce propos, en insistant sur la plasticité cérébrale et en enjoignant le parent à « agir » au quotidien sur le cerveau de l'enfant, on affirme en un sens que ses actes comportent des risques sur le long terme, ce qui peut l'amener à faire attention à ses moindres gestes et paroles, quitte à mentir ou à jouer la comédie au besoin : les parents se font conseiller de sourire même s'ils n'en ont pas envie, car ainsi les muscles de leur visage enverraient un signal à leur cerveau et celui de l'enfant, sécrétant de l'endorphine et de la dopamine (hormones du bonheur) (Kammerer, 2015).

Pour agir avec « bienveillance » avec l'enfant, le parent est appelé à devenir un « expert » qui ne laisse rien au hasard pour son bien-être. Il doit alors justifier un éventuel échec à garder son enfant calme. Cette pression sociale peut l'enjoindre à se surveiller et à surveiller les autres parents pour réprimer les actes maltraitants, tout en ne se reconnaissant ainsi

plus dans la figure déviante du « parent malveillant », une « étiquette » (Becker, 1963) qu'il ne veut pas porter. Si, donc, des spécialistes prétendent le contraire, la parentalité positive valorise encore bel et bien une certaine figure du « parent parfait », comme l'affirme Kammerer :

Une parentalité joyeuse, qui verrait toujours le verre à moitié plein du chocolat chaud répandu sur le sol de la cuisine, des murs crayonnés au stylo indélébile, et des nuits passées à la moulinette des terreurs nocturnes ; et qui répondrait aux tracas du quotidien par une créativité sans faille conduisant à improviser un bain-repas, détourner en jeu le pénible rangement des 4534 pièces de Lego, ou encore organiser un mini-tribunal pour régler cette fâcheuse histoire de morsure fraternelle intempestive. (Kammerer, 2015)

Devoir éviter les conflits et rester « positif » en tout temps peut augmenter le sentiment de culpabilité des parents. En un tel cas, on « [n']est jamais "assez". Combien de fois entend-on ces parents (ces mères souvent) s'accuser d'être "nulles" ? » (Kammerer, 2015). L'incapacité à « gérer » ses enfants est présentée comme une erreur, un échec que seul le parent doit assumer, car « si on ne va pas bien, il est à notre portée d'aller mieux, en travaillant sur soi » (Faure, 2015). Paradoxalement, la parentalité positive aurait pour effet d'exacerber l'épuisement parental qu'elle vise à contrer (Perrin, 2017a). Langlois (2019) rapporte que, selon la psychologue André, « on joue sur les sentiments des parents, sur leur culpabilité pour vendre bon nombre de stages et de formations sur la parentalité, qui ne devraient s'adresser qu'à des cas difficiles et à des parents désespérés » (André, cité dans Langlois, 2019).

Dans une entrevue avec Greusard (2017), Kammerer souligne que la parentalité positive couvre d'un vernis scientifique les valeurs et les normes sociales qu'elle véhicule :

L'approche [...] est de dire que les enfants ne font pas de « caprices » mais ont des besoins non satisfaits qu'il faut prendre en compte, que s'ils font des colères c'est que leur cerveau immature les empêche de maîtriser leurs émotions. Selon cette norme, le parent « parfait » ne doit jamais s'énerver, jamais crier, toujours être disponible pour écouter, rassurer, négocier. Cet idéal s'impose actuellement de manière d'autant plus dogmatique qu'il est présenté comme « prouvé scientifiquement », grâce aux neurosciences, et qu'à ce titre, il semble incontestable. (Kammerer, cité dans Greusard, 2017)

Or, des parents ne sont pas toujours « assez outillés pour soulever les biais d'une étude, disons, sur la sécrétion du cortisol, ou sur les mécanismes de la construction de l'estime de soi » (Kammerer, 2015). Ils ne vérifient pas forcément si l'échantillon d'une étude était probabiliste ou assez grand, ou si on extrapolait alors les résultats obtenus dans un tube d'IRM aux processus mentaux et aux interactions du quotidien, qui sont fort plus complexes que ce qu'en montrent les études en laboratoire. Ils ne peuvent pas toujours faire la différence entre des résultats d'études neurologiques attestés et des neuromythes, bien présents dans la parentalité positive, comme la distinction entre la partie droite (« rationnelle ») et gauche (« émotionnelle ») (Baillargeon, 2005). Certaines idées défendues par les auteur·rice·s en parentalité positive proviennent de résultats d'études scientifiques portant uniquement sur des animaux (Kammerer, 2019). Gueguen est l'une des seules autrices en parentalité positive à fournir des sources de référence scientifique. La valeur des formations des animateur·rice·s est parfois aussi remise en cause (Greusard, 2017). D'autre part, la parentalité positive se simplifie difficilement, au point d'alimenter un discours normatif : « présenter des messages courts et catégoriques plutôt que de vulgariser les savoirs ; asséner des consignes plutôt que susciter des réflexions ; donner des recettes plutôt que proposer une guidance ou une aide » (Kammerer, 2019). Les messages destinés aux parents tendent donc à la « reproduction de schémas préalablement écrits, [souvent] déconnectés de la réalité » (Langlois, 2019).

Certes, les parents qui se tournent vers la parentalité positive et pour qui « ça marche » n'ont pas forcément une confiance aveugle envers les conseils prodigués. Souvent, ils se les approprient selon leurs besoins du moment, en prennent et en laissent selon leurs intérêts et leurs buts. Ils recherchent une utilité pratique dans l'éducation qu'ils donnent à leurs enfants. Leur préoccupation est de savoir ce qu'il faut faire pour obtenir les résultats souhaités. Ils peuvent calmer l'enfant, mais n'interrogent pas de la sorte les causes sociales de ses crises, ce qui peut avoir pour effet de passer à côté de ses besoins réels : « apprendre à méditer, c'est bien. Mais si l'enfant est en souffrance, c'est aussi insuffisant que de donner du Doli-prane au lieu de soigner la carie » (Lemoine, 2017a). Dans une entrevue avec Cuisigniez (2018), Marquis affirme que si les outils font défaut ou

que « la négociation avec l'enfant ne fonctionne pas, certains parents culpabilisent et se disent que c'est de leur faute » (Marquis, cité dans Cuisigniez, 2018). Dans ce cas-là, « on est plus le "parent suffisamment bon" qui chemine pour devenir encore meilleur, on est juste celui qui a infligé une décharge de cortisol — l'hormone du stress — inutile à son bébé en pleurs » (Kammerer, 2015).

Il faut aussi noter que le programme Triple P au Québec vise à rejoindre les familles aisées autant que celles défavorisées financièrement, lesquelles seraient plus difficiles à joindre et à approcher (Bussièrès, 2018). Or, cela se fait indépendamment des inégalités sociales entre les familles selon Kammerer (2019). Les parents des milieux populaires connaissent effectivement des difficultés spécifiques par rapport à la parentalité positive, à savoir qu'il est plus difficile de payer 100 \$ pour une formation quand on vit avec l'assistance sociale, de lire des livres de parentalité quand on n'a pas fait d'études supérieures, voire de « de respecter le point de vue de son enfant lorsque toute la société vous renvoie quotidiennement que votre propre point de vue ne vaut rien » (Kammerer, 2019).

L'État et les spécialistes exerceraient une pression sociale sur les parents, en particulier ceux défavorisés. Garcia (2011b) recourt au concept d'« entrepreneurs de morale » de Becker (1963) pour décrire les agents de l'État et les spécialistes qui cherchent à influencer des familles, à leur faire adopter les normes éducatives de la parentalité positive. La « lutte contre la violence éducative » que mène l'Union européenne ou le programme Triple P au Québec tend à négliger les écarts de référence selon les milieux sociaux (Garcia, 2011a). Inscrire la parentalité positive dans les politiques familiales perpétuerait un ethnocentrisme de classe en instituant « comme seules légitimes des normes socialement situées (et idéalisées), à partir desquelles les autres seront constituées non seulement comme des "déviances", mais aussi comme de la "maltraitance", indépendamment du système de valeurs et des conditions d'existence concrètes dans lesquelles s'ancrent les pratiques éducatives » (Garcia, 2011a : 279). Cette « police des familles » viserait à universaliser des pratiques issues des familles favorisées dans la structure sociale (aisées financièrement, « blanches » et hétérosexuelles).

C'est donc le contrôle social de la famille par l'État et les spécialistes qui pose problème. Cet enjeu de l'éducation familiale est le même qu'au dernier siècle : « Jusqu'où est-il question de soutenir les parents, de les aider, de leur apporter des ressources et à partir de quand est-il question de les contrôler ? » (Kammerer, 2015). L'autonomie des parents est remise en cause par l'État et les spécialistes, lesquels diffusent les normes de la parentalité positive dans l'idée que leur application permettra éventuellement de répondre à des intérêts politiques tout autres que le seul bien-être de la famille : réduire la maltraitance infantile, diminuer les troubles de comportements, prévenir le décrochage scolaire, etc.⁹

2.2.2. Transformation des rapports de pouvoir entre les parents et leurs enfants

Le second enjeu soulevé concerne les rapports de pouvoir entre les parents et leurs enfants. Les auteur·rice·s en parentalité positive prétendent surmonter l'âgisme descendant (hiérarchie des plus vieux sur les plus jeunes) au sein de la famille (Kammerer, 2015 ; Lévy, 2019). La « démocratisation » des relations familiales camoufle l'autorité parentale, car la parentalité positive contribue à transformer les rapports de pouvoir plutôt qu'à les supprimer.

L'égalisation de certaines conditions entre les parents et les enfants fait oublier que les enfants ne choisissent pas les liens auxquels ils restent assujettis : « On ne choisit pas ses parents »¹⁰ (Fize, 2005 : 80). La relation reste inégale, car le parent préserve le pouvoir financier, travaille ou reçoit des revenus et paie pour faire vivre l'enfant. Celui-ci n'a pas de droit civil avant sa majorité, et « relève de l'autorité parentale : ce sont ses pères et/ou mères qui le représentent dans la vie civile, décident à sa place, en fonction de son "intérêt" supposé » (Fize, 2005 : 78). Le psychanalyste Halmos a affirmé à Baucand (2017) que l'« éducation ne peut pas se faire sans autorité car l'enfant petit est toujours dans un premier temps, à mille lieues de pouvoir accepter les règles qu'il vit comme un obstacle à son bon

⁹ Le sujet du mémoire *Pratiques parentales positives comme facteurs de protection des enfants contre les effets de la pauvreté* de Rus-Haicu (2015) en fournit une illustration.

¹⁰ Du moins, l'enfant ne « choisit » son parent que de manière symbolique et informelle, souvent à l'adolescence, quand il s'identifie à une autre personne significative (un beau-parent, etc.).

plaisir » (Halmos, cité dans Bancaud, 2017). Lemoine (2017) rapporte que selon Marquis, on fait alors « de l'enfant un adulte, en lui attribuant des responsabilités et des préoccupations qui ne sont pas forcément celles d'un enfant » (Marquis, cité dans Lemoine, 2017b).

Dans son entrevue avec Bancaud (2017), Fillozat affirme qu'un des buts de la parentalité positive est de remplacer les ordres par la coopération (Fillozat, cité dans Bancaud, 2017), mais Marquis a souligné à Lemoine (2017b) que cela tend plutôt à les dissimuler, voire à les détourner en jeu dans certains cas (Lemoine, 2017b). Plutôt que des termes connotés négativement (ordres, interdictions, etc.), les parents sont enjoins à employer des termes connotés positivement (conseils, etc.) ou d'apparences ludiques. Écouter les arguments de l'enfant et s'ouvrir à la négociation est bien sûr important pour plusieurs parents, mais cela peut aussi leur servir à lui imposer plus facilement des limites, leurs limites. Les techniques langagières proposées par les auteur·rice·s en parentalité positive tendent en fait à neutraliser la dynamique des conflits entre les parents et les enfants et à en retirer le noyau critique. Étant donné que la parole de l'enfant a plus de poids dans les décisions, les parents tentent de contrôler les termes et les conditions des débats et des négociations entourant l'heure du coucher. Les parents tentent donc encore « de changer les interactions qu'ils établissent avec leurs enfants en vue d'encourager chez ceux-ci l'émergence de comportements jugés positifs et de réduire la production de comportements jugés négatifs » (Saint-Jacques et al., 2012).

La formulation « c'est pour ton bien que j'agis ainsi » peut en effet, en dernière instance, permettre au parent de légitimer des actions censées produire le changement qu'il désire dans le comportement de son enfant (Kammerer, 2019). Le bien-être de l'enfant, que le parent souhaite légitimement, perd ainsi souvent son crédit au profit d'une exigence de performance : il faut que l'enfant « soit "bien dans sa peau", ouvert, créatif, qu'il ait du caractère et de la personnalité. L'intention est louable. Hélas, il s'agit aussi que l'enfant soit performant, compétitif, qu'il réussisse à l'école. C'est le "contrat objectif" parental : le succès » (Fize, 2005 : 59). L'apparente centralité de l'enfant consiste en fait à une série d'injonctions qui sont exercées sur lui, par ses parents, à devenir « quelqu'un », à se

construire « lui-même », à faire « quelque chose » d'utile de son temps et à avoir le sens des responsabilités. Comme l'a imaginé Marquis dans son entrevue avec Lemoine (2017b), dans le cadre de la parentalité positive, l'enfant est « devenu un capital à faire fructifier, un investissement que l'on n'est pas censé laisser dormir » (Marquis, cité dans Lemoine, 2017b).

La parentalité positive procure des tensions entre le contrôle des parents sur leurs enfants, qui est toujours désiré et nécessaire, et le développement de l'autonomie des enfants. Étant donné que l'enfant a une plus grande liberté, l'enjeu des parents, qui ont des intérêts à défendre par rapport à l'enfant, semble être de reconduire les limites de son exercice afin qu'il développe son autonomie dans les marges qu'ils considèrent acceptables. La question reste de savoir en quoi, jusqu'où et dans quelles conditions l'enfant est à même de savoir ce qui est bien pour lui, car, au final, éduquer « l'enfant, c'est nécessairement prendre position par rapport à ce qui constitue ses besoins et son intérêt » (Ricard, 2014 : 29). La parentalité positive ne parvient pas à supprimer l'autorité parentale autant que certain-e-s le prétendent.

2.2.3. Le « travail émotionnel » d'une « bonne mère »

Le troisième enjeu est l'inégalité dans la répartition des tâches éducatives entre les hommes et les femmes. Bien qu'elle prétende viser autant les pères que les mères, comme le fait le programme Triple P (Bussièrès, 2018), la parentalité positive tend à attribuer aux femmes une plus grande part des responsabilités éducatives. Elle s'adresse surtout aux femmes, notamment car elles ont plus souvent un enfant à charge que les hommes. En France, les femmes représentent près de 85 % du public volontaire pour les stages en parentalité positive (Tourret, 2019). C'est aussi le plus souvent une mère qui sert d'exemple dans les scénarios présentant les « bonnes » et les « mauvaises » pratiques éducatives (Faure, 2015).

Kammerer (2019) montre que ce que la sociologue des émotions Hochschild (2003) nomme « travail émotionnel » est principalement assigné aux femmes :

L'éducation positive, derrière un idéal universaliste de respect de la dignité et des droits de l'enfant, repose de surcroît sur un ensemble de pratiques qui assigne implicitement aux mères une bien plus lourde responsabilité qu'aux pères. En effet, elle demande aux parents d'endosser le rôle d'un thérapeute qui accueille la parole et les

émotions de l'enfant, qui tente de l'aider à les gérer, à les comprendre et à les dépasser, tout en évitant de les prendre pour lui. Cette posture, et les efforts qu'elle requiert de la personne qui accepte ce rôle, porte un nom : il s'agit du « travail émotionnel ». Un travail presque toujours assigné aux femmes, dont l'effort est généralement minimisé au prétexte que celles-ci seraient « naturellement douées » pour s'en acquitter. (Kammerer, 2019)

Les stéréotypes sociaux de genre attribuent aux femmes les tâches éducatives sous prétexte de leur disposition naturelle à la reproduction, appuyée par l'idéal mythique d'« instinct maternel ». Les mères sont davantage enjointes à agir comme « réservoir émotionnel » des membres de la famille, surtout l'enfant. Elles sont enjointes à « s'informer, de se former, avant de former elle-même l'ensemble de la famille aux nouvelles pratiques, techniques de communication et modalités d'échange de l'éducation positive » (Kammerer, 2019). L'importance accordée à l'expertise éducative redéfinit ce qu'est une « bonne mère » :

La figure de la mère ignorante s'est ainsi substituée à celle de la mauvaise mère. Elle a permis aux experts d'encadrer les femmes avec bienveillance et vigilance, les incitant à suivre tout un ensemble de conseils valorisant des formes d'autorité propres aux classes moyennes et supérieures. Elle est d'ailleurs en passe d'être remplacée par la figure de la mère en détresse devant l'immensité de sa tâche et le modèle de perfection maternelle, que les mêmes spécialistes s'emploient à rassurer. (Garcia, 2011b)

La mère, même celle qui vit avec le père, doit souvent porter « seule le fardeau de justifier son éducation devant la société tout entière (école, famille, voisinage...) » (Mères célibataires, 2017). Pour aider la cause, le rapport consacré à *La parentalité positive dans l'Europe contemporaine* du Conseil de l'Europe (2007) comporte une vision très large de la maltraitance et réduite d'une éducation sans violence, en définissant entre autres comme étant violent « l'absence de disponibilité affective », « la non-réceptivité », ou même « l'échec psychologique à apporter une stimulation cognitive adéquate » (Garcia, 2011b). Selon Garcia (2011b), de telles exigences impliquent des gens « capables de consacrer tout leur temps et toute leur énergie à l'enfant. Sans doute les experts qui rédigent ce type de rapport disposent-ils de personnel de maison [...] et de positions sociales qui les dégagent des contingences matérielles ; mais beaucoup de parents, et en particulier les femmes, doivent jongler avec d'autres

contraintes » (Garcia, 2011b). La parentalité positive laisse en effet de côté les causes sociales des difficultés que connaissent les mères à surmonter une épreuve éducative : montants des allocations familiales, conciliation travail-famille, présence du père, etc. La parentalité positive comporte des défis pour les mères seules (pression liée à la prise de décision, stress lié à l'argent, fatigue, etc.) (Mères célibataires, 2017). Il semblerait d'ailleurs que les mères célibataires ou homoparentales aient du mal à se reconnaître dans les scénarios et schémas proposés par la parentalité positive (Langlois, 2019). Une mère qui tient un site internet sur la maternité a écrit l'article « Le jour où la parentalité positive m'a gonflée » (Shivamama, 2017), dans lequel elle critique avec ironie et sarcasme l'idée que ne pas appliquer les préceptes la parentalité positive signifie qu'elle n'aime pas son enfant :

Sermonnez-moi. Traitez-moi de malveillante puisque je ne suis pas bienveillante. Flagellez-moi. Exposez-moi encore comment je suis une mauvaise mère avec vos grands sourires. Spamez-moi avec vos pubs Facebook « la parentalité bienveillante » et des photos de gosses qui pleurent en illustration pour bien me faire culpabiliser. (Shivamama, 2017)

Ainsi, comme Marquis l'a affirmé dans une entrevue avec Lemoine (2017b), le développement personnel pour enfant et la parentalité positive remettent tous deux en cause les « mauvaises » pratiques éducatives en soulevant la question ; « qu'est-ce qu'un "bon parent" aujourd'hui ? » (Lemoine, 2017b), laquelle concerne d'abord et surtout les femmes.

Conclusion : une « révolution » dans l'éducation familiale ?

L'éducation dans une démocratie familiale se veut plus souple et égalitaire, mais cela provoque des effets imprévus, souvent pervers. L'hypothèse de départ a été confirmée : malgré toutes les bonnes intentions que ses promoteur·rice·s et les parents qui recourent à la parentalité positive portent envers le bien-être de l'enfant et de la famille, ce modèle tend à flouer la limite entre l'assistance et le contrôle social des parents par l'État et les spécialistes (entrepreneur·e·s de moral). Ensuite, présenté comme « révolutionnaire », ce modèle permettrait de dépasser l'opposition autorité-permissivité en résolvant le conflit générationnel entre l'éducation

des baby-boomers et celle de l'« enfant-roi » ; or, ce dépassement procure à son tour des tensions entre le désir de contrôle des parents et le développement de l'autonomie de l'enfant. Enfin, il assigne aux mères le gros lot des tâches éducatives et du travail émotionnel exigé pour correspondre à l'idéal du « bon parent ».

Cette introduction aux enjeux sociaux de la parentalité positive ne les a assurément pas tous identifiés ; des études comparant ce modèle d'éducation familiale à d'autres aideraient à en répertorier davantage. Elle se restreint aussi à la production et la diffusion des normes de la parentalité positive, ce qui suggère que des études de terrain portent sur l'intériorisation ou encore les manières de déjouer ces normes, ainsi que les formes de résistance des parents, en particulier des mères, et des enfants face à ce modèle (entretiens avec des adeptes, etc.). Les théories interactionnistes semblent, entre autres, appropriées pour étudier la parentalité positive (Becker, Garcia, Hochschild), tout comme les sociologies de l'individu (de Singly, Martuccelli). Les tensions soulevées dévoilent le poids des normes et des valeurs d'une société individualiste, laquelle sécrète une idéologie qui condamne les normes sociales antérieures et laisse croire qu'elle n'est que choix individuels et expressions libres (et égalitaires, etc.), alors que, comme toutes les sociétés en général, elle produit du normatif. La parentalité positive appelle les membres de la famille, certains plus que d'autres, à harmoniser le « vivre-ensemble » par la négociation, le compromis et la « bienveillance » dans l'éducation, et ce dans un contexte social qui enjoint les individus à vivre librement, à devenir eux-mêmes et à faire leurs propres choix de vie ; la parentalité positive met donc leur autonomie, leur responsabilité et leur résilience à l'épreuve (Martuccelli, 2006).

Bibliographie

A. Livres

BAILLARGEON, Stéphane, 2005, *Petit cours d'autodéfense intellectuelle*, Montréal, Lux Éditeur, collection « Instinct de liberté », 344 p.

BECKER, Howard S., 1963, *Outsiders: Studies in the Sociology of Deviance*, New York, sous presse The Free Press of Glencoe, 179 p.

FIZE, Michel, 2005, *La famille*, France, Le Cavalier bleu éditeur, collection « Idées reçues », 124 p.

GARCIA, Sandrine, 2011a, *Mères sous influence. De la cause des femmes à la cause des enfants*, Paris, éditions La Découverte, collection « Textes à l'appui », 382 p.

MARQUIS, Nicolas, 2014, *Du bien-être au marché du malaise. La société du développement personnel*, Paris, sous Presses universitaires de France, 248 p.

MARTUCELLI, Danilo, 2006, *Forgé par l'épreuve; L'individu dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin éditeur, 478 p.

ROSENBERG, Marshall B., 2003 [1999], *Communication non violente au quotidien*, France, Jouvence éditeur, 91 p.

B. Articles de journaux

BANCAUD, Delphine, 17 mars 2017, « L'éducation bienveillante, véritable avancée ou concept fumeux? », dans *20 minutes*, France, Groupe Rossel éditeur, Groupe Sipa-Ouest-France éditeur [en ligne], url : <https://www.20minutes.fr/societe/2027015-20170316-education-bienveillante-veritable-avancee-concept-fumeux> [repéré le 14 janvier 2018].

BUSSIÈRES, Ian, 18 février 2018, « Un programme de “coaching” parental partout à Québec », dans *Le Soleil*, Québec, Groupes Capitales Médias éditeur [en ligne], url : https://www.lesoleil.com/actualite/la-capitale/un-programme-de-coaching-parental-partout-a-quebec-e35ba0e9da61dec-fea9d61d2b166a59d?fbclid=IwAR3bHJbL0WJ34ljGtKqFCOqu11ot7v-JIUTwJa_gnWJyHpbWft20rVCQE_w [repéré le 7 mai 2019].

DION-VIENS, Daphnée, 6 novembre 2019, « Surdiagnostic du TDAH : la pression de l'école confirmée par une étude », dans *Journal de Montréal*, Montréal, Québecor Media éditeur [en ligne] url : <https://www.journaldequebec.com/2019/11/06/tdah--la-pression-de-lecole-se>

confirme?fbclid=IwAR2qEIUmHWNrdVAIHAPoUYvGtaewa5
e_KmKvI_laytElbUA E9EtmGx1Wyc#cxrecs_s [repéré le 15 mai 2009].

EL HADJI, Karim, 2007, « François de Singly : “La famille apporte le bonheur ensemble et le bonheur individuel” », dans *Le monde*, France, Groupe Le monde éditeur, entrevue avec François de Singly [en ligne], url : http://www.lemonde.fr/societe/article/2007/03/14/francois-de-singly-la-famille-apporte-le-bonheur-ensemble-et-le-bonheur-individuel_867170_3224.html [repéré le 4 février 2018].

FAURE, Sonya, « L'éducation positive, nouveau dogme parental », dans *Libération*, France, Groupe Le Monde éditeur [en ligne] url : http://next.liberation.fr/vous/2015/05/31/l-education-positive-nouveau-dogme-parental_1320312 [repéré le 8 février 2018].

GARCIA, Sandrine, 2011b, « Au nom du bien-être de l'enfant », dans *Le Monde diplomatique*, France, Groupe Le Monde éditeur [en ligne], url : <https://www.monde-diplomatique.fr/2011/05/GARCIA/20466> [repéré le 20 mai 2019].

HAMAN, Jean, 26 mai 2005, « La dernière Aurore. Le drame de l'enfant martyr de Fortierville pourrait-il encore se produire en 2005 ? », dans *Le Fil. Le journal de la communauté universitaire*, Québec, Université Laval [en ligne], url : <https://www.lefil.ulaval.ca/Au.fil.des.evenements/2005/05.26/aurore.html> [repéré le 20 mai 2019].

LÉVY, Olivia, 4 avril 2019, « Parentalité positive : un équilibre entre autorité et permissivité », dans *La presse*, Montréal, Éditions La Presse, Entrevue avec Mitsiko Miller [en ligne], url : <https://www.lapresse.ca/societe/famille/201904/03/01-5220709-parentalite-positive-un-equilibre-entre-autorite-et-permissivite.php?fbclid=IwAR33tZ5jjZ3UCIE3Lod-Wlag1tHjbZnLo1Xl0ud9b1y61at07tX-nexbbbK8> [repéré le 8 mai 2019].

OLIVIER, Fannie, 19 septembre 2012, « La famille nucléaire perd du terrain, surtout au Québec », dans *La Presse*, Montréal, Éditions La Presse [en ligne], url : [perd-du-terrain-surtout-au-quebec.php](http://www.lapresse.ca/monde/201209/19/01-5220709-parentalite-positive-un-equilibre-entre-autorite-et-permissivite.php) [repéré le 8 mai 2018].

PERRIN, Catherine, 21 mars 2017a, « L'épuisement parental : quand les parents n'en peuvent plus », dans *Radio-Canada*, Québec, Société Radio-Canada éditeur [en ligne], url : http://ici.radio-canada.ca/emissions/medium_large/2013-2014/chronique.asp?idChronique=431769 [repéré le 8 février 2018].

2017b, « La famille nucléaire, une espèce en voie de disparition », dans *Radio-Canada*, Québec, Société Radio-Canada éditeur, entrevue avec Elkahna Talbi [en ligne], url : <https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/medium-large/segments/chronique/38125/revue-magazines-famille-nucleaire-voie-disparition-elkahna-talbi> [repéré le 8 février 2018].

VIGNEAULT, Alexandre, 12 avril 2019, « Prévenir le burnout parental », dans *La Presse*, Montréal, Éditions La Presse, Entrevue avec Suzanne Vallières [en ligne], url : <https://www.lapresse.ca/societe/famille/201904/17/01-5222618-prevenir-le-burnout-parental.php> [repéré le 8 septembre 2019].

C. Articles de revues périodiques

CISION, 20 février 2012, « La réussite scolaire au cœur de la fierté d'être parent ! », dans *Cision*, Québec, Cision Canada Inc. éditeur [en ligne], url : <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/la-reussite-scolaire-au-cur-de-la-fierté-detre-parent--509674851.html> [repéré le 7 mars 2019].

DESTOUCHES, Vincent, 29 avril 2016, dans *L'actualité*, Montréal, Mishmash Média éditeur [en ligne], url : <https://lactualite.com/societe/fecondite-pourquoi-le-quebec-a-besoin-de-vous/> [repéré le 7 mars 2018].

GREUSARD, Renée, 31 juillet 2017, « Parentalité : "On ne peut pas demander ce calme parfait aux parents" », dans *L'Obs*, France, Groupe Perdiel éditeur [en ligne], url : <https://www.nouvelobs.com/rue89/nos-vies-intimes/20170730.OBS2749/parentalite-on-ne-peut-pas-demander-ce-calme-parfait-aux-parents.html> [repéré le 20 mai 2019].

KAMMERER, Béatrice, juillet 2015, « L'Éducation "positive" n'est pas aussi positive qu'on croit », dans *Slate*, France, Slate éditeur [en ligne], url : <http://www.slate.fr/story/104319/education-positive> [repéré le 5 février 2018].

juin 2017, « Éduquer avec bienveillance », dans *Sciences humaines*, France, Éditions Sciences humaines [en ligne], url : <https://www.scienceshumaines.com/> [repéré le 5 novembre 2018].

octobre 2019, « L'éducation positive est-elle vraiment positive ? », dans *Slate*, France, Slate éditeur [en ligne], url : <http://www.slate.fr/>

story/183156/education-positive-methode-vraiment-positive-critique [repéré le 5 novembre 2019].

LEMOINE, Laurence, 2017a, « Le développement personnel est-il bon pour les enfants ? », dans *Psychologies*, France, Groupe Rossel éditeur, 2 p. [en ligne], url : <http://www.psychologies.com/Famille/Enfants/Epanouissement-de-l-enfant/Articles-et-Dossiers/Le-developpement-personnel-est-il-bon-pour-les-enfants> [repéré le 4 février 2018].

2017b, « Nicolas Marquis : “L’enfant est devenu un capital à faire fructifier” », dans *Psychologies*, France, Groupe Rossel éditeur, entrevue avec Nicolas Marquis, 2 p. [en ligne], url : <http://www.psychologies.com/Famille/Enfants/Epanouissement-de-l-enfant/Interviews/Nicolas-Marquis-L-enfant-est-devenu-un-capital-a-faire-fructifier> [repéré le 4 février 2018].

MERCIER, Noémi, 11 mars 2013, « Génération #moi », dans *L'actualité*, Montréal, Mishmash Média éditeur [en ligne], url : <http://lactualite.com/societe/2013/03/11/generation-moi/> [repéré le 7 mars 2018].

PIOTTE, Jean-Marc, 24 mai 2014, « Les 30 glorieuses et la révolution culturelle », dans *À bâbord*, Montréal, dir. Norman Baillargeon [en ligne], url : <https://www.ababord.org/Les-30-glorieuses-et-la-revolution> [repéré le 8 mai 2018].

D. Articles de revues scientifiques

CRUIKSHANK, Barbara, 1993, « Revolutions within: self-government and self-esteem », dans *Economy and Society*, États-Unis, vol. 22, n° 3, p. 327-344.

DUPONT, David, 2004, « Les processus de transformation de la famille au Québec », dans *Aspects sociologiques*, Québec, revue scientifique des étudiantes et étudiants du Département de sociologie de l'Université Laval, vol. 11, n° 1, p. 8-31.

HOCHSCHILD, Arlie Russell, 2003, « Travail émotionnel, règles de sentiments et structure sociale », dans *Travailler*, France, Martin Média éditeur, vol. 1, n° 9, p. 19-49.

HOLDEN, George W., 2014, « The Emergence of “Positive Parenting” as a New Paradigm: Theory, Processes, and Evidence », dans *Context for Development and Child Flourishing Symposium*, États-Unis, sous Southern Methodist University Press, 46 p.

HOULE, Gilles et HURTUBISE, Roch, 1991, « Parler de faire des enfants, une question vitale », dans *Recherches sociographiques*, Québec, Département de sociologie de l'Université Laval, vol. 32, n° 3, p. 385-414.

MASSÉ, Raymond, 1991, « La conception populaire de la compétence parentale », dans *Apprentissage et Socialisation*, Montréal, Conseil du Québec de l'Enfance Exceptionnelle éditeur, vol. 14, n° 4, p. 279-290.

MEILLER, Denis et GRATTON, Emmanuel, 2015, « La parentalité, un état des lieux », *Dialogue. Revue canadienne de philosophie*, Québec, sous presse Cambridge University/Université Laval, Association canadienne de philosophie.

NEYRAND, Gérard, 2014, « La "démocratisation" des relations familiales, un processus pluriel difficile à réguler », dans *Le Télémaque*, France, sous Presses universitaires de Caen, vol. 2, n° 46, p. 59-71.

RICARD, Laurence, 2014, « L'évolution récente de la conception de l'enfant dans le droit québécois : l'exemple de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et des récents projets de loi en matière d'adoption », dans *Revue de droit*, Québec, sous presse Université de Sherbrooke, vol. 44, p. 27-69.

SAINT-JACQUES, Marie-Christine, TURCOTTE, Daniel et OUBRAYRIE-ROUSSEL, Nathalie, 2012, « L'éducation familiale à l'heure des compétences parentales », dans *Revue internationale, Enfances, Familles, Générations*, France, sous presse Institut national de la recherche scientifique, n° 16, p. 1-16.

SANDERS, Matt, 1999, « Triple P-Positive Parenting Program: towards an empirically validated multilevel parenting and family support strategy for the prevention of behavior and emotional problems in children », dans *Clinical Child and Family Psychology Review*, États-Unis, dir. Ronald J. Prinz et Thomas Ollendick, vol. 2, N° 2, p. 71-90.

SHIVAMAMA, 5 août 2017, « Le jour où la parentalité positive m'a gonflée », *Shivamama*, France, inédit.

TOURRET, Louise, 8 septembre 2019, « Parentalité positive, nouvelle injonction éducative ? », *France culture*, France, Radio France éditeur, Émission « Parentalité : nouvelles formes et nouvelles pratiques (3/10) », entrevue avec Béatrice Kammerer, Claude Martin et Isabelle Fillozat, émission radio de 57 minutes.

E. Thèses, mémoires et autres travaux académiques

GRATTON, Valérie, 2015, Conseiller les mères sur l'éducation de leurs enfants pendant l'entre-deux-guerres ; Les chroniques d'Odette Oligny, Montréal, Département d'histoire, Université de Montréal, Mémoire, 110 p.

RUS-HAICU, Maria, 2015, *Pratiques parentales positives comme facteurs de protection des enfants contre les effets de la pauvreté*, Abitibi, Mémoire de maîtrise, Travail social, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, 128 p.

F. Documents gouvernementaux

COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ENFANCE ET LA FAMILLE, 16 et 17 mai 2006, *La Parentalité Positive dans l'Europe Contemporaine*, Lisbonne, Conférence des ministres européens chargés des affaires familiales, XXVIIIème session, « Évolution de la parentalité : Enfants Aujourd'hui, Parents Demain », 110 p.

CONSEIL DE L'EUROPE, 10 juillet 2007, *La parentalité dans l'Europe contemporaine : une approche positive*, France, Conseil de l'Europe, 188 p.

DUCHESNE, Louis, 2005, *La situation démographique au Québec – Bilan 2005*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Gouvernement du Québec, « Les familles au tournant du XXI^e siècle », 344 p. [en ligne], url : https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/Affichage-Fichier.aspx?idf=31347 [repéré le 15 mai 2009].

G. Documents d'instituts, d'associations et d'organismes non gouvernementaux

DUMONT, Dominique et RENARD, 2004, Florence, *Parentalité : Nouveau concept, nouveaux enjeux ?*, Belgique, UCL — RESO, Unité d'Éducation pour la Santé, École de santé Publique — centre Recherche en systèmes de santé, 17 p. [en ligne] url : <https://cdn.uclouvain.be/public/Exports%20reddot/reso/documents/Dos31.pdf> [repéré le 15 mai 2019].

ENFANCE LIBRE LANAUDIÈRE, 2016, « La parentalité bienveillante », dans *Enfance Libre Lanaudière, Organisme en prévention de l'agression sexuelle et de toutes formes de violence*, Québec, vol. 14 [en ligne] url : <http://www.enfancelibrelanaudiere.ca/wp-content/uploads/2015/05/bulletin-%C3%A9lectronique-16-11.pdf> [repéré le 8 février 2018].

GAGNÉ, M.-H. et DION, C. D., 2018, *Effets positifs du programme Triple P – Pratiques Parentales Positives chez des familles québécoises*, Québec, Centre de recherche JEFAR, Université Laval, n° 23, 4 p. [en ligne], url : http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/jefar/fichiers/collectio_n_phare_23_web_final.pdf [repéré le 20 mai 2019].

H. Sites internet

COOL PARENTS MAKE HAPPY KIDS, 2019, « Le principe clé de l'éducation bienveillante », *Cool parents make happy kids*, France [en ligne], url : <https://www.coolparentsmakehappykids.com/l-education-bienveillante-le-principe-cle-de/> [repérer le 7 mars 2019].

CIRANO (Centre interuniversitaire en analyse des organisations), 26 octobre 2017, « Évolution de l'indice synthétique de fécondité, Québec », *CIRANO*, Montréal, CIRANO éditeur, « Le Québec économique » [en ligne], url : <https://qe.cirano.qc.ca/> [repérer le 7 mai 2019].

CUISIGNIEZ, Luciane, 29 mai 2018, « Le coin des parents : l'éducation positive », *La Compagnie des Familles*, France, La Compagnie des Familles éditeur [en ligne], url : <http://www.lacompagniedesfamilles.com/nos-actualites/le-coin-des-parents-l-education-positive.html> [repéré le 7 mars 2018].

DISCIPLINE POSITIVE FRANCE, 2012, « Qu'est-ce que la discipline positive? », dans *Discipline positive France*, France [en ligne], url : https://www.disciplinepositive.fr/?page_id=1520 [repéré le 7 mars 2018].

JEFF, 28 mai 2018a, « L'efficacité de l'éducation bienveillante scientifiquement prouvée », dans *Papa positif!*, Québec [en ligne], url : <http://papapositive.fr/voici-pourquoi-leducation-bienveillante-est-la-norme-1/> [repéré en novembre 2017].

29 septembre 2018b, « Comment lutter contre la maltraitance émotionnelle des enfants », dans *Cultivons l'optimisme*, France [en ligne], url : https://anti-deprime.com/2018/09/29/comment-lutter-contre-la-maltraitance-emotionnelle-des-enfants/?fbclid=IwAR0Xvcb_HY6q2mp0iHFr1ZzzdxIrVwlgCzbojSPY-zapD0k_QAGp8pjORdl8 [repéré en mai 2019].

LANGLOIS, Ariane, 22 août 2019, « La parentalité positive résiste-elle à l'épreuve du quotidien? », dans *Doctissimo*, France, Groupe TF1 éditeur

[en ligne], url : <https://www.doctissimo.fr/famille/education/parentalite-positive-limites> [repéré le 5 novembre 2019].

MÈRES CÉLIBATAIRES, 10 août 2017 « Les défis de la parentalité positive pour une mère seule », dans *Mères célibataires*, France, Elegant Themes éditeur [en ligne], url : <https://www.mere-celibataire.fr/> [repéré le 7 mars 2018].

DISCIPLINE POSITIVE FRANCE, 2012, « Qu'est-ce que la discipline positive ? », dans *Discipline positive France*, France [en ligne], url : https://www.disciplinepositive.fr/?page_id=1520 [repéré le 7 mars 2018].

ROBILLARD, Catherine, 2018, « Vivre la bienveillance en famille et en milieu éducatif », dans *La Bienveillante*, Québec [en ligne], url : <https://www.labienveillante.ca/accueil> [repéré le 7 mai 2018].

TRIPLE P, 2019, « Professor Matt Sanders », dans *Triple P*, Australie [en ligne], url : <https://www.triplep.net/glo-en/corporate/professor-matt-sanders/> [repéré le 7 mai 2019].

PARENTS POSITIFS, « À propos », dans *Parents positifs*, Québec [en ligne], url : <https://parentspositifs.ca/triple-p-aide-relations-parents-enfants/> [repéré le 8 mai 2018].

I. Vidéos en ligne

CORBIAU, Sandrine, 15 mars 2016, « Le couple à l'épreuve de la parentalité », dans *Parents-Thèses*, France, Agence web Media*A éditeur, « Comment mieux concilier le couple parental et conjugal ? », entrevue avec Yvon Dallaire, via *Youtube* [en ligne], url : <https://www.youtube.com/watch?v=xUhc55qab14> [repéré le 7 mars 2018].

J. Documents en ligne

POULIOT, Pascale, 20 janvier 2018, *Atelier en parentalité positive*, Québec, Consultation éducation bienveillante (BTS), 344 rue Seigneuriale, Ville de Québec, à 13 h 30, via PDF [en ligne], url : <http://quebec.carpediem.cd/events/5251590-atelier-express-en-parentalite-positive-at-344-rue-seigneuriale-ville-de-quebec-qc-g1c-3p9/> [repéré le 8 mai 2018].

L'influence des réseaux familiaux sur l'intégration au travail des immigrant·e·s chinois·e·s dans la région de Québec

Yan Wang

Le présent article en ethnologie et patrimoine vise à mieux comprendre le processus d'intégration au marché du travail des immigrant·e·s d'origine chinoise dans la région de Québec. En ciblant les travailleur·euse·s qualifié·e·s qui s'établissent en tant qu'entrepreneur·e·s, cette recherche met en lumière l'apport des réseaux familiaux transnationaux et cellulaires dans la mise en œuvre de leur projet entrepreneurial. Les caractéristiques et les fonctions des réseaux font partie des dimensions d'analyse qui soulèvent des problématiques en matière d'intégration socioprofessionnelle et d'entrepreneuriat chez les immigrant·e·s chinois·e·s.

Mots clés : Réseaux transnationaux, Famille transnationale, Famille cellulaire, Entrepreneuriat, Intégration socioprofessionnelle.

Introduction

Cet article présente des résultats partiels d'une étude menée dans le cadre d'une thèse de doctorat en ethnologie sous la direction de Lucille Guilbert et de Michel Racine. Il vise à explorer l'intégration socioprofessionnelle des immigrant·e·s d'origine chinoise, notamment celle des travailleur·euse·s qualifié·e·s qui s'établissent en tant qu'entrepreneur·e·s dans la région de Québec. La présente étude a pour but de comprendre le cheminement socioprofessionnel de ces immigrant·e·s, de saisir comment ils et elles mobilisent leurs réseaux familiaux pour se diriger vers l'entrepreneuriat et de connaître l'influence des réseaux familiaux sur le développement de leur entreprise.

En vue de répondre à cette problématique, nous proposons dans un premier temps de faire une revue de littérature qui permettra de construire le cadre d'analyse. Ensuite, nous justifierons le choix de la méthodologie et de la posture épistémologique quant à compréhension et à la réflexion autour de notre thème. Enfin, des résultats de la présente recherche seront discutés.

1. Revue de la littérature

Statistiques démographiques des immigrant·e·s chinois·e·s au Canada, au Québec et dans la région de Québec

Au Canada, la population de langue maternelle chinoise se situait à 1,3 million en 2016 (Gouvernement du Canada, 2018). Le plus récent recensement sur les immigrant·e·s d'origine chinoise laisse voir qu'au Québec, 101 880 personnes se sont déclarées d'origine ethnique chinoise, dont 90,1 % (91 780 personnes) se concentrent dans la région métropolitaine de recensement de Montréal (Gouvernement du Québec, 2014). 3 % d'entre eux (3 010 personnes) résident dans la région métropolitaine de recensement de Québec (*ibid.*). Le portrait statistique de la population

d'origine ethnique chinoise au Québec¹ (Gouvernement du Québec, 2014) permet de voir que « les membres de la population active expérimentée de la communauté chinoise travaillent surtout dans les secteurs de l'hébergement et des services de restauration (15,8 %), du commerce de détail (14,4 %), de la fabrication (11,9 %) et des services professionnels, scientifiques et techniques (11,6 %) » (Gouvernement du Québec, 2014 : 7). Des médias sociaux récents indiquent par ailleurs qu'au Québec et dans la région de Québec, de plus en plus d'immigrant·e·s d'origine chinoise choisissent de reprendre des entreprises locales, notamment dans le secteur du commerce de détail² (Lemieux, 2015 ; Mazataud, 2012). Selon *Le Devoir* (le 31 mars 2012), reprendre un petit commerce constitue « une véritable “école d'intégration” » et « une porte d'entrée » pour les immigrant·e·s chinois·e·s (Mazataud, 2012).

Travailleur·euse·s qualifié·e·s et obstacles sur le marché du travail

Le Québec dispose de prérogatives particulières en matière d'immigration. Le recrutement des candidat·e·s repose principalement sur trois catégories : le regroupement familial, l'immigration économique et les réfugié·e·s (MIDI, 2018). Étant une des sous-catégories de l'immigration économique, les travailleur·euse·s qualifié·e·s sont sélectionnés au moyen de grilles d'application, fondées sur un système de pointage. Selon le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI, 2020), les niveaux de scolarité, les compétences professionnelles, l'âge ainsi que les connaissances linguistiques font partie des critères de sélection. Les caractéristiques du·de la conjoint·e du·de la demandeur·euse, la présence d'enfants, les séjours précédents au Québec et les

¹ Ce document, basé sur les statistiques obtenus lors de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, ne porte pas uniquement sur des immigrant·e·s d'origine chinoise (71,2%), mais également sur des natif·ve·s canadien·ne·s d'origine ethnique chinoise (28,8%) (Gouvernement du Québec, 2014: 3).

² Le 31 mars 2012, *Le Devoir* a publié un article intitulé « Au Québec, un dépanneur sur six est géré par un immigrant chinois » (Mazataud, 2012). D'après l'article « De plus en plus de dépanneurs détenus par des Chinois à Québec », paru dans Radio-Canada (Lemieux, 2015), « en cinq ans, 86 dépanneurs ont été achetés par des Chinois dans les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches ».

liens de parenté avec une personne détenant la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente au Québec et la possession d'une offre d'emploi valide au Québec font aussi partie des facteurs divers qui influencent le résultat d'évaluation des candidatures par le gouvernement du Québec (Gouvernement du Canada, 2015). De 2011 à 2015, 22 648 immigrant·e·s de la Chine continentale se sont installé·e·s au Québec. Parmi ces personnes, plus de 80 %, soit 19 413 sont des immigrant·e·s de la catégorie d'immigration économique (MIDI, 2016), dont 6 959 sont de la sous-catégorie des travailleur·euse·s qualifié·e·s (Gouvernement du Québec, 2016).

La revue de la littérature permet de faire état des difficultés connues par les travailleur·euse·s qualifié·e·s, comparativement aux Canadien·ne·s de naissance, durant leur parcours d'intégration socioprofessionnelle sur le marché du travail québécois. Il s'agit notamment des obstacles relatifs à l'obtention de la reconnaissance des diplômes et des compétences étrangers, à la maîtrise des langues officielles et à la discrimination (Belhassen-Maalaoui, 2008 ; Chicha et Deraedt, 2009 ; Froy et Giguère, 2007 ; Vatz Laaroussi *et al.*, 2009). Plusieurs chercheur·euse·s indiquent que l'expérience d'études et de travail des immigrant·e·s n'est pas suffisamment reconnue sur le marché du travail québécois et que faire reconnaître leurs diplômes et compétences acquis du pays de départ est souvent un processus long et incertain (Belhassen-Maalaoui, 2008 ; Froy et Giguère, 2007).

En effet, les données de l'Institut de recherche en politiques publiques soulignent que certaines dimensions du système institutionnel de reconnaissance des acquis contribuent à la déqualification, notamment la complexité du parcours à suivre auprès des institutions, la difficulté d'obtenir des informations cohérentes sur les formalités à accomplir, les préjugés à l'égard des diplômes émis dans certains pays, le problème de coûts et de délais. Celles et ceux qui parviennent à la requalification bénéficient souvent de circonstances favorables, telles que leur jeune âge, leur situation financière ainsi que le contexte économique et social avantageux (Chicha et Deraedt, 2009). Dans certains domaines professionnels, telles l'ingénierie et la médecine, il existe des ordres professionnels dont la rigidité des règlements et l'inflexibilité représentent un grand défi pour la reconnaissance des diplômes des immigrant·e·s (Froy et Giguère, 2007). D'autres

études font apparaître l'impact négatif de l'insuffisance dans les compétences linguistiques, notamment en anglais, dans le parcours d'intégration des immigrant·e·s (Lenoir-Achdjian et Arcand, 2010). Le niveau insuffisant dans les langues officielles peut ériger des obstacles affectant les possibilités d'échanges entre les immigrant·e·s et la population locale (Zhu, 2008).

Certain·e·s immigrant·e·s rencontrent des obstacles dès leurs premières expériences sur le marché du travail du fait de leur appartenance à une minorité visible (Boudarbat et Grenier, 2014 ; Chicha, 2009 ; Chicha et Charest, 2008). À Montréal, l'intersection entre le fait d'être immigrant·e et d'appartenir à une minorité visible est discriminante, notamment lorsqu'il s'agit de l'accès à des emplois qualifiés (Chicha, 2009 ; Chicha et Charest, 2008). À l'échelle provinciale, dans un contexte de marché du travail compétitif, la discrimination ethnique et l'inégalité entre les travailleur·euse·s appartenant à une minorité visible et les travailleur·euse·s blanc·he·s existent encore. L'étude de Brahim Boudarbat et Gilles Grenier (2014) se fondant sur le recensement de l'année 2011 révèle qu'au Québec, les immigrant·e·s diplômé·e·s universitaires appartenant aux minorités visibles connaissent un taux de chômage plus élevé (11,7 %) que les autres immigrant·e·s ayant un diplôme universitaire (7,5 %). Une recherche menée par Radio-Canada (2016) sur les données de 500 organismes du secteur public du Québec entre 2010 et 2013 note que la province employait en moyenne 5 % de personnes appartenant à une minorité visible alors qu'elles comptaient pour 11 % de la population. Et la ville de Québec a encore du travail à faire pour embaucher des membres de ce groupe³ (Gerbet, 2016).

Bien que la région de la Capitale-Nationale soit la deuxième destination la plus prisée pour l'établissement des immigrant·e·s après la métropole montréalaise (MIDI, 2015), les difficultés vécues par les immigrant·e·s dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec semblent moins documentées. Les travaux existants se concentrent surtout sur les femmes immigrantes (Giroux, 2011 ; Lee-Gosselin et Hawo, 2014). On voit une certaine distance sociale persistante entre les

³ La ville de Québec compte 30 personnes issues de minorités visibles parmi ses quelque 6000 fonctionnaires (Gerbet, 2016).

immigrantes et les Québécois·e·s natif·ve·s et que ces personnes ont connu des difficultés pour créer des réseaux sociaux et professionnels dans leur société d'accueil (Giroux, 2011). Après avoir mené une recherche sur les femmes entrepreneures dans la région de Québec, Lee-Gosselin et Hawo (2014) indiquent que les obstacles que les immigrantes ont vécus sur le marché du travail québécois sont des causes principales de leur choix de se tourner vers l'entrepreneuriat. Quant aux travailleur·euse·s qualifié·e·s œuvrant dans le secteur des technologies de l'information (TI) dans la région de Québec, leurs compétences étrangères n'ont pas été reconnues d'emblée sur le marché de l'emploi. Ils et elles ont alors fait le choix stratégique du retour aux études et, par la suite, de l'occupation d'un emploi pour lequel ils et elles sont surqualifié·e·s (Dioh et Racine, 2015).

Devenir des travailleur·euse·s autonomes

Plusieurs chercheur·euse·s se sont intéressé·e·s au choix d'être travailleur·euse autonome chez les immigrant·e·s au Canada (Green *et al.*, 2016 ; Picot *et al.*, 2014 ; Robichaud, 2002a ; Roy *et al.*, 2014). David Green et ses collègues (2016) constatent que les taux de propriété d'entreprises privées et de travailleur·euse·s autonomes non constitué·e·s en société⁴ étaient plus élevés chez les immigrant·e·s qu'au sein de la population née au Canada durant les années 2010 (Green *et al.*, 2016 : 21). Leur enquête révèle aussi que les immigrant·e·s économiques prennent la plus grande place parmi les personnes qui se lancent en affaires après l'immigration (*ibid.*). Les études de Garnett Picot, Feng Hou et Theresa Qiu (2014) soulignent qu'il existe une relation favorable entre le niveau d'études et la probabilité de créer une entreprise et que le niveau d'étude influence positivement la création d'entreprises. Dans l'ensemble du Canada, les immigrant·e·s titulaires d'un baccalauréat étaient 1,5 fois plus susceptibles

⁴ Les chercheur·euse·s distinguent les entreprises par les différents types de déclaration d'impôt chez les propriétaires. Les entreprises privées constituées en société produisent une déclaration de revenus des sociétés T2, alors que les travailleur·euse·s autonomes non constitué·e·s en société produisent une déclaration de revenus des particuliers T1 (Green *et al.*, 2016).

d'être propriétaires d'une entreprise privée que les immigrant·e·s ayant un diplôme d'études secondaires ou un niveau d'études inférieur (Fairlie et Lofstrom, 2015). Après la fondation de leur entreprise, les entrepreneur·e·s immigrant·e·s très scolarisé·e·s connaissent une croissance de leurs revenus beaucoup plus forte que les propriétaires moins scolarisé·e·s (Picot *et al.*, 2014). L'écart salarial est dû au fait que les immigrant·e·s possédant un faible niveau de scolarité rencontrent régulièrement des difficultés à garder le contrôle sur l'environnement commercial. Ce faisant, ces dernier·ère·s se limitent généralement à fonder une microentreprise active sur le marché ethnique (Robichaud, 2002a : 11).

Bien que le taux d'activité entrepreneuriale chez les immigrant·e·s d'origine chinoise au Canada et au Québec soit moins documenté, plusieurs travaux mettent en évidence l'esprit entrepreneurial des immigrant·e·s d'origine chinoise (Lindsay, 2006 ; Yao, 2002 ; Yeung, 2002). C'est notamment le cas des Canadien·ne·s d'origine chinoise, qui « ont autant d'opportunités et de probabilité que les Canadien·ne·s de souche d'être des travailleur·euse·s indépendant·e·s ayant une entreprise constituée en société » (Lindsay, 2006 : 16). L'étude de Yeung (2002) indique que « dans la pensée chinoise, il existe un désir profondément enraciné et ancré dans la culture : celui de la propriété de soi et de l'autonomie dans la prise de décision⁵ » (Yeung, 2002 : 190). Tant au niveau socioculturel qu'économique, le choix de l'entrepreneuriat permet aux immigrant·e·s chinois·e·s de gagner leur vie et d'envisager un meilleur futur pour eux-mêmes et leurs familles. La recherche de Souchou Yao (2002) met en évidence que les immigrant·e·s entrepreneur·e·s d'origine chinoise ont tendance à s'intégrer aux marchés de la société d'accueil à travers le lancement d'une entreprise : « '[f]aire des affaires' ou 'zao sheng yi' reprend son sens littéral, et gagner sa vie devient une façon de vivre⁶. [...] Parmi les acteur·rice·s chinois·e·s, il devient relativement simple d'investir une

⁵ Traduction libre. Texte d'origine: « Within the Chinese psyche, there is a deep-seated and culturally embedded desire for self-ownership and autonomy in decision making » (Yeung, 2002 : 190).

⁶ Traduction libre. Texte d'origine: « 'Doing business' ou 'zao sheng yi' reclaims its literal meaning, as making a livelihood becomes refashioning of life itself » (Yao, 1997 : 237).

aura existentielle dans une entreprise, en particulier lorsqu'elle est détenue et gérée par la famille⁷ » (Yao, 2002 : 237).

Réseaux sociaux

On ne peut pas parler du choix de l'entrepreneuriat chez les travailleur·euse·s qualifié·e·s sans mentionner l'impact des réseaux sur leur parcours socioprofessionnel. Michèle Vatz Laaroussi (2009) a conceptualisé la structure de réseau et a mis en évidence la dynamique de ses membres dans la réalisation du projet migratoire. Selon elle, trois dimensions subsistent en ce qui concerne les fonctions essentielles et diversifiées des réseaux : i) les réseaux sociaux offrent du soutien matériel et moral, d'information, d'accompagnement aux membres ; ii) les réseaux sociaux sont les vecteurs de résilience qui facilitent la migration et l'exil ; iii) les réseaux permettent la transmission des valeurs et de l'histoire (Vatz Laaroussi, 2009 : 125-126). L'autrice souligne que les réseaux remplissent des fonctions diverses pour les immigrant·e·s sur le plan de la socialisation familiale, amicale, communautaire, virtuelle, voire professionnelle. Le dynamisme du réseau d'entraide, de support moral, de protection et de soutien à la survie et à l'adaptation et à l'intégration aide les immigrant·e·s à obtenir des ressources afin d'atteindre un certain niveau de sécurité, de qualité de vie ou de promotion sociale. En outre, les réseaux possèdent aussi leur dimension stratégique : le noyau familial pourrait constituer les principaux tuteurs de résilience, le réseau intergénérationnel, tout en développant l'identité individuelle et familiale des membres, permet la transmission de l'histoire familiale et la communication et les médiations informelles entre les générations.

Plusieurs recherches permettent d'examiner les soutiens de la part des réseaux familiaux sur les immigrant·e·s qui ont des projets entrepreneuriaux (Brenner et *al.*, 2000 ; Gabrielle A. Brenner et *al.*, 2000 ; Robichaud, 2002b). Les réseaux familiaux élargis mettent à la disposition des

⁷ Traduction libre. Texte d'origine: « Among the Chinese actors, it becomes relatively simple to invest an existential aura into a business enterprise, particularly that which is owned and managed by family » (Yao, 2002 : 237).

immigrant·e·s des avantages compétitifs en matière d'acquisition du capital, de connaissances nécessaires à la création et à la survie de l'entreprise, de recrutement de la main-d'œuvre et de gestion des relations de l'entreprise avec les client·e·s et les fournisseurs (Brenner et *al.*, 2000 ; Filion et *al.*, 2007). Dans la région de Montréal, la mise en commun des ressources familiales et le travail acharné des membres de la famille permettent aux immigrant·e·s de réussir à assumer les charges et les responsabilités inhérentes au développement d'une entreprise (Robichaud, 2004 ; 2002b). La recherche de Louis Jacques Filion et ses collègues (2007) révèle, quant à elle, que les immigrant·e·s chinois ont tendance à avoir recours aux ressources monétaires de leur famille et à créer leur entreprise là où leur communauté ethnoculturelle est dominante.

Les réseaux familiaux d'un·e immigrant·e réfèrent à la fois à ses réseaux transnationaux du pays de départ et à ses réseaux cellulaires du pays d'accueil. De manière contemporaine, le développement de nouvelles technologies, la communication régulière à distance et la démocratisation des voyages contribuent aux dynamiques des réseaux transnationaux (Arsenault, 2010 ; Vatz Laaroussi et Bolzman, 2010). Pour certains immigrant·e·s, leurs liens avec la parenté restée au pays d'origine, marqués par la stabilité et la pérennité, jouent un rôle affectif en appui indirect à leur projet d'insertion ; et pour d'autres, les pratiques transnationales centrées sur les réseaux familiaux constituent un véritable tuteur de résilience, un appui rassurant et incontournable permettant d'envisager l'avenir et de poursuivre le projet de vie sur les plans identitaire et familial (Arsenault, 2010). Quant aux familles cellulaires au sein de la société d'accueil, plusieurs études constatent qu'elles assurent la fonction de solidarité, de l'affection et de la transmission du patrimoine (Vatz Laaroussi et *al.*, 2007, Vatz Laaroussi, 2009). Michèle Vatz Laaroussi (2007 : 4) soutient qu'au sein de la famille immigrante, la transmission intergénérationnelle renvoie à « un ensemble de dynamiques qui articulent, à l'intérieur d'un même individu, mais aussi au sein d'une famille, des changements, transferts, métissages, ajustements et négociations entre des valeurs, des pratiques et des représentations fortement contextualisées, mouvantes et flexibles ». La trajectoire migratoire de toute la famille cellulaire ainsi que leur choix de ville sont souvent liés aux opportunités de travail de la

société d'accueil et à leur désir d'acquérir un sentiment de sécurité et de contrôle sur la vie (Vatz Laaroussi et al., 2007 : 136).

Résilience

La résilience est une dimension importante à l'étude de l'intégration socioprofessionnelle des immigrants dans leur société d'accueil. Dans ses premières significations, la résilience exprime un parcours de réparation et de reconstruction permettant aux sujets de réagir face à l'adversité (Bouteyre, 2004 ; Vatz-Laaroussi, 2007). Elle concerne surtout des personnes qui se situent dans un contexte de vulnérabilité, qui s'engagent à actualiser des stratégies de développement afin de surmonter le traumatisme lié à des pertes ou des changements. Au second sens, la résilience s'insère dans un processus dynamique traversé par des facteurs de protection (Bouteyre, 2004). Selon Éveline Bouteyre (2004), ce concept est particulièrement porteur pour comprendre les rôles importants de différents acteur·rice·s (parents, enseignant·e·s, école) dans le parcours scolaire des enfants issus de l'immigration.

Développée à partir des parcours de familles immigrantes au Québec, la recherche de Vatz Laaroussi (2007) identifie concrètement plusieurs faisceaux, vecteurs et tuteurs de résilience utilisés par les nouveaux·elles arrivant·e·s qui cherchent à se repositionner et à s'adapter après l'immigration. Il s'agit, par exemple, de leurs histoires familiales, de leur croyance religieuse, d'objets représentatifs et de personnages clés dont le rôle peut avoir été ponctuel pour ces derniers. En outre, l'existence des réseaux transnationaux a, selon Vatz Laaroussi (2007), une grande importance affective : l'articulation entre la famille nucléaire et la famille transnationale est essentielle, elle représente « des ensembles labiles, aux frontières perméables, porteurs de culture, d'histoire, de rapports au temps et à l'espace, mais aussi des parcours singuliers en interaction » (2007 : 4). L'actualisation des forces de résilience repose alors sur une prise en compte large des réseaux, lesquels « favorisent des appartenances multiples et des identités métissées » (2007 : 2), tout en participant à la reconstruction identitaire des immigrant·e·s.

Le passage d'une culture à l'autre, d'une société à l'autre et d'un emploi à l'autre contribue également au développement de l'équilibre et de la flexibilité de la part des immigrants (Vatz-Laaroussi et *al.*, 2007). En effet, le changement environnemental, les obstacles à différentes étapes du processus migratoire, les positions variées des immigrant·e·s dans la phase d'installation et d'intégration à la société d'accueil sont autant d'occurrences de mise à l'épreuve de la résilience. Dans la présente recherche, la résilience permet aux participant·e·s de faire des choix socioprofessionnels et d'acquérir des ressources, des expériences et des compétences qui s'attachent à leur projet entrepreneurial.

Problématique et méthodologie

La présente étude s'intéresse à une catégorie particulière de travailleur·euse·s qualifié·e·s qui, après l'immigration, changent leur domaine d'expertise pour exploiter des occasions d'affaires dans le pays d'accueil. Si plusieurs études canadiennes ont porté sur les immigrant·e·s ayant le projet d'entreprendre et sur leurs liens familiaux dans les grandes villes (Chrysostome et Arcand, 2009, Robichaud, 1999), peu de recherches se sont penchées sur les travailleur·euse·s qualifié·e·s qui, après l'immigration, changent leur domaine d'expertise pour exploiter des occasions d'affaires dans des villes moyennes, comme la ville de Québec. Encore moins d'études sont axées sur les dynamiques des réseaux familiaux des immigrant·e·s entrepreneur·e·s dans le pays de départ et d'accueil. Ces immigrant·e·s chinois·e·s font partie d'un sous-groupe méconnu, documenté ni statistiquement ni qualitativement, d'où l'intérêt de la présente recherche : quelles sont les caractéristiques et les fonctions des réseaux familiaux ? Quel est l'apport des réseaux familiaux transnationaux et cellulaires dans la mise en œuvre du projet entrepreneurial des immigrant·e·s d'origine chinoise ? Quels sont les points de vue des immigrant·e·s sur leurs réseaux familiaux ? C'est tout l'objectif de cette recherche exploratoire.

Dans le cadre de la présente recherche, la méthodologie qualitative est privilégiée pour examiner l'influence des réseaux familiaux cellulaires⁸ et transnationaux sur les projets socioprofessionnels des travailleur·euse·s qualifié·e·s qui s'intègrent dans la région de Québec en tant qu'entrepreneur·e. L'approche qualitative vise à appréhender de l'intérieur l'expérience des participant·e·s, leurs perceptions ainsi que leur conscience individuelle⁹ (Mayer *et al.*, 2000). Elle permet de comprendre le déploiement des processus sociaux, de démontrer les façons par lesquelles les personnes et les groupes les vivent et d'accéder aux données issues des systèmes vivants (Mucchielli, 1996). D'ailleurs, cette approche ancrée dans le temps réel et proche du terrain s'assure d'accéder à certains types de données réfléchies, notamment « des données descriptives, tirées de la perception et de l'expérience des individus » (Mayer *et al.*, 2000 : 188).

La méthode de collecte utilisée a été l'entrevue semi-dirigée. « Conduite dans un but spécifique et centrée sur un sujet particulier » (Deslauriers 1991 : 33), l'entrevue semi-dirigée a permis aux répondants d'exprimer leur compréhension des choses dans leurs propres termes. Neutre et ouverte, cette méthode met en exergue les grands points de repère tout en gardant un certain degré de souplesse : les répondant·e·s peuvent aborder les thèmes sous divers angles, ils·elles peuvent formuler leurs réponses avec différents niveaux de profondeur en suivant leur propre ordre. Ce fut un moyen privilégié pour nous aider à appréhender de l'intérieur l'expérience des participant·e·s ainsi que leurs perceptions. À l'aide de cette méthode, les données exhaustives concernant leurs dynamiques entrepreneuriales et leur réseautage sont assemblée.

Les participant·e·s d'origine chinoise ont été sélectionné·e·s en fonction de leur statut d'immigration, leur expérience de travail et leur profession pratiquée dans la région de Québec. L'annonce de recrutement était envoyée d'abord à l'Association des Immigrants chinois de Québec. Grâce à la méthode de boule de neige, le recrutement est allé bon train. Parmi les personnes qui ont exprimé leur volonté de participer à la recherche, une sélection a été effectuée en tenant compte de la variété de

⁸ Dans cet article, la famille cellulaire réfère à celle qui est présente dans le pays d'accueil, dont les membres incluent notamment la mère, le père et les enfants.

⁹ Plusieurs facteurs exercent leur influence sur la conscience individuelle, dont l'environnement social, les coutumes et la morale collective (Shimizu, 2002).

leur profil, notamment en ce qui concerne le genre, l'âge, la profession avant l'immigration, le moment de l'arrivée au Canada, la situation familiale et le secteur de travail après l'immigration¹⁰. 20 travailleur·euse·s qualifié·e·s d'origine chinoise ont été recrutés. Les entrevues ont toutes été réalisées en mandarin (sans recourir à un interprète). La traduction du mandarin vers le français, effectuée par la chercheuse, tente de reproduire le plus fidèlement possible les discours des interlocuteur·rice·s. Elle respecte également les règles de la concordance grammaticale et orthographique de la langue française.

Les participant·e·s sont arrivé·e·s au Québec entre 1990 et 2010. La durée moyenne entre leur établissement au Québec et le moment de l'entrevue est d'environ 10 ans. Parmi elles-eux, cinq étaient des résident·e·s temporaires avant l'obtention de leur résidence permanente. Tou·te·s les répondant·e·s possèdent un diplôme universitaire de premier cycle en Chine et plusieurs possèdent des diplômes de deuxième ou de troisième cycle acquis en Chine, au Canada ou dans d'autres pays. À leur arrivée au Canada, la plupart des participant·e·s étaient marié·e·s et avaient des enfants. Parmi les participant·e·s, seulement une femme et un homme étaient célibataires.

En ce qui concerne l'analyse des résultats, une démarche qualitative d'analyse de contenu, caractérisée par un va-et-vient entre la collecte et l'analyse des données, a été adoptée (Raab, 2015). « Une coupe verticale des données, où les entrevues sont considérées dans leur intégralité » a d'abord été effectuée (Deslauriers, 1987 : 148). Les traits distinctifs de chaque entrevue ont été discernés et la logique tout comme la structure du discours ont été examinées. Ensuite, on a fait appel à un recoupement horizontal : les entrevues étaient comparées d'une manière transversale les unes aux autres, les codes étaient identifiés, les points de repère transposables d'une entrevue à une autre apparaissaient clairement et les récurrences émergeaient. Les données recueillies ont été codifiées à l'aide d'un logiciel d'analyse *Excel*, et elles étaient ensuite classées à l'aide d'une grille correspondant aux schémas d'entrevue et à la lecture des verbatim.

¹⁰ Ce processus du recrutement correspond aux principes de diversification et de représentativité de l'échantillonnage (Deslauriers, 1991 : 56).

2. Résultats

Les données présentées dans cette section portent sur des thèmes qui permettent de traduire l'impact des liens entretenus au sein de la famille cellulaire et transnationale sur le développement de l'entreprise chez les immigrant·e·s chinois·e·s. Ces thèmes concernent également les différentes fonctions des réseaux familiaux qui s'apprêtent à offrir aux entrepreneur·e·s immigrant·e·s du soutien financier, de la main-d'œuvre, de l'accompagnement quotidien et du support psychologique.

Famille transnationale : soutien financier pour le projet d'entrepreneuriat des entrepreneur·e·s chinois·e·s

Amasser les ressources financières suffisantes est une condition essentielle dans la phase de mise en œuvre du plan d'entreprendre. Si les sources de financement peuvent être assez variées pour un·e entrepreneur·e québécois·e natif·ve¹¹, l'obtention du soutien financier représente un enjeu primordial chez les nouveaux·elles arrivant·e·s chinois·e·s qui ne possèdent pas d'histoire de crédit au sein de la société d'accueil, et ce, notamment durant l'étape d'élaboration de leur premier projet entrepreneurial. Plutôt que de faire reconnaître leur historique de crédit chinois au Canada et d'avoir un prêt dans la société d'accueil, tou·te·s les répondant·e·s rencontré·e·s ont cherché de l'aide du côté de leurs parents, frères et sœurs, cousin·e·s, ainsi que d'autres membres de la grande famille transnationale.

Sheng¹² a fait appel à sa famille élargie transnationale pour démarrer son entreprise, en raison d'un manque d'histoire de crédit au Canada. En effet, sa famille transnationale joue un rôle déterminant pour soutenir financièrement son projet entrepreneurial dans le secteur de l'alimentation.

Au moment de la reprise de notre entreprise, j'ai demandé l'aide de notre famille de Chine. Nous n'avons pas d'histoire de crédit dans les

¹¹ Selon Cadieux et Brouard (2009), pour un·e entrepreneur·e québécois·e, les sources de financement peuvent être incarnées par l'entrepreneur·e et ses proches, par le·a vendeur·euse d'une entreprise, par une institution financière, par une société à capital de risque ou par un appel public à l'épargne.

¹² Les noms utilisés dans le présent article sont fictifs, afin de respecter la confidentialité des répondant·e·s.

banques et on ne pouvait pas emprunter de l'argent dans les institutions financières québécoises. (Sheng)

Fang a essayé de contacter quelques organismes qui offrent des fonds aux entrepreneur·e·s, mais n'a pas obtenu de subvention. Elle s'est alors trouvée dans l'obligation de faire appel à ses réseaux familiaux pour obtenir du soutien financier.

Je n'avais pas assez d'argent et les organisations de prêts m'ont refusée. C'était autour de l'année 2006. Peut-être n'avais-je pas assez d'information sur les prêts. Donc, j'ai laissé tomber mon idée de chercher de l'argent auprès des organismes. J'ai vendu ma maison en Chine et j'ai cherché mon cousin pour emprunter une somme d'argent. Grâce à ces décisions importantes, j'ai pu acheter une grande épicerie. (Fang)

Au moment de chercher du financement, les nouveaux·elles arrivant·e·s ne possèdent ni historique ni dossier de crédit au sein de la société d'accueil. La précarité de leur situation financière se définit comme un obstacle pour le démarrage de leur entreprise ; c'est ainsi que les réseaux familiaux deviennent la source de financement la plus utilisée et la plus fréquemment évoquée par les participant·e·s. La communication avec les membres des familles transnationales semble effectivement très importante pour la majorité des interlocuteur·rice·s durant l'étape du montage financier.

Famille cellulaire : main-d'œuvre importante

Pour les immigrant·e·s chinois·e·s qui travaillent à leur compte dans la région de Québec, la mobilisation des réseaux de famille cellulaire est un atout pour la réussite des affaires. Souvent, les petites et moyennes entreprises développées par les répondant·e·s immigrant·e·s sont gérées par la famille, au moins durant les premières années. Ce n'est qu'au moment où les entreprises prennent de l'expansion que les entrepreneur·e·s immigrant·e·s recrutent des employé·e·s en dehors de leur réseau familial. Plus concrètement, tous les membres de la famille cellulaire sont mobilisés au fur et à mesure du développement de l'entreprise. Les liens que les entrepreneur·e·s entretiennent avec différents acteurs au sein de la famille cellulaire contribuent à faire évoluer progressivement leur projet d'entrepreneuriat sur le marché du travail québécois.

Au sein des entreprises créées par les répondant·e·s chinois·e·s dans la région de Québec, la plupart de la main-d'œuvre vient de la famille cellulaire. Wu est fière de pouvoir mettre en place son projet d'entrepreneuriat avec son conjoint. À travers la création d'une entreprise, son conjoint et elle ont développé leur relation à la fois professionnelle et amoureuse. Elle éprouve un sentiment de solidarité et d'appartenance familiales. Selon elle, les membres de la famille sont soudés ensemble depuis la création de l'entreprise.

Quand j'étais au pays, mon mari et moi travaillions chacun dans notre domaine. Maintenant, on a créé ensemble notre propre entreprise. Et on coopère et on se voit chaque jour. Notre famille est unie et solide. J'aime bien ce sentiment familial. (Wu)

Pour Qi, la mise en place du projet d'entrepreneuriat s'avère presque impossible sans l'aide de son conjoint qui contribue sur les plans de la gestion et du service à la clientèle.

Je coopère avec mon conjoint et il m'aide à gérer l'entreprise. Il travaille aussi au service à la clientèle, il communique avec les clients par téléphone ou par courriel. (Qi)

Dans le cas de Fu, durant les premières années d'immigration et la période préparatoire de la fondation d'entreprise, ce sont non seulement les conjoint·e·s, mais aussi les enfants qui coopèrent étroitement avec leurs parents.

Entreprendre une PME demande beaucoup d'heures de travail et la coopération de toute la famille. Être entrepreneur d'une entreprise signifie que l'on n'aura pas de temps à nous et que gérer l'entreprise fait partie de notre vie quotidienne. J'ai contribué beaucoup à la gestion, j'ai le leadership et la passion, et c'est moi qui distribue les tâches à tout le monde. Quand l'employé prend son congé ou quand l'on a besoin, mes enfants viennent pour nous aider, car c'est une obligation pour eux. (Fu)

Les liens tissés entre les membres de la famille cellulaire dans la région de Québec sont un facteur majeur de la réussite entrepreneuriale ; les immigrant·e·s, leurs conjoint·e·s ainsi que leurs enfants représentent la main-d'œuvre la plus importante qui contribue à la gestion quotidienne de l'entreprise. C'est là que le lien se construit, un lien qui permet non seulement le développement de l'entreprise, mais aussi la solidarité familiale.

Famille transnationale : accompagnement quotidien et soutien psychologique

En dépit des frontières et des distances qui séparent les immigrant-e-s et leur famille élargie, leurs liens affectifs, leurs repères et leurs références dans le cadre familial transnational se maintiennent. L'accompagnement de la famille transnationale peut s'effectuer sous forme de soutien concret, notamment par la garde des enfants. En effet, plusieurs parents immigrants qui avaient la difficulté de concilier leur projet de travail, études et famille, ont eu l'expérience de laisser la garde des enfants aux grands-parents qui vivaient en Chine. Parfois, ce soutien peut être offert de manière plus symbolique. En constituant un tuteur de résilience, ces liens permettent aux immigrant-e-s d'envisager leur avenir et de développer leur identité familiale.

Pour certain-e-s immigrant-e-s qui ont de la difficulté à assumer leur responsabilité parentale dans le contexte d'immigration et d'entrepreneuriat, les arrangements familiaux transnationaux les aident à faire du gardiennage des enfants. Liu explique que sa décision d'aller travailler à l'étranger n'a pas été facile à prendre. Quatre mois après son accouchement, elle a eu une opportunité de travailler dans la région de Québec. Elle était tiraillée entre le désir de profiter de cette occasion et celui de prendre soin de son enfant :

Mes parents sont très ouverts. Ils respectent tous mes choix : ils m'encouragent à réaliser mes projets d'études et de travail ; ils m'ont offert un soutien généreux pour s'occuper de ma fille. Je n'ai reçu aucune pression de leur part. Je remercie mes parents pour leur ouverture d'esprit. Comme mes parents, je transmets aussi cette valeur quand j'éduque ma fille. (Liu)

L'entrepreneure Shi est une mère monoparentale qui vit avec deux jeunes enfants. Des membres de sa famille transnationale lui offrent beaucoup de soutien psychologique malgré la grande distance géographique entre le Québec et la Chine. L'accompagnement transnational, en tant que moteur de résilience, lui a permis de s'adapter rapidement à un nouveau système socioprofessionnel et de fonder sa propre entreprise en même temps que d'éduquer ses enfants dans un contexte migratoire. Shi constate que cette dynamique transnationale influence sa propre identité ainsi

que sa façon d'éduquer ses enfants. Elle essaie de transmettre les savoirs acquis du pays de départ aux enfants qui vivent dans le pays d'accueil.

Malgré la distance géographique entre mes parents et moi, ils me soutiennent émotionnellement. Pour moi (quand je pense à mes parents), c'est l'amour, la nostalgie. Et la vie à Québec avec les enfants est différente de la vie de célibataire. Tu sens la culture et l'éducation québécoises à travers tes enfants. J'éduque mes enfants et en même temps, ils m'influencent. Beaucoup de réflexions me reviennent à la suite de confrontations culturelles entre mes enfants et moi. On se soutient et ils sont très importants dans ma vie. Je compare tout le temps les deux cultures pour chercher les bons côtés des deux cultures. Cela me permet de trouver la meilleure façon d'éduquer mes enfants. (Shi)

Plusieurs entrepreneur-e-s avouent également que le rôle joué par la famille élargie s'apparente à celui de partenaire qui, dans un esprit d'entraide, coopère activement avec l'entrepreneur-e. Les immigrant-e-s échangent avec les membres de leur famille des expériences professionnelles et des informations utiles dans leur domaine de travail.

Pour Han, entrepreneur qui travaille dans le domaine de réparation des électroménagers, son réseau familial transnational lui offre de l'aide pour l'achat des pièces de rechange.

Ma sœur qui habite en Chine m'aide à acheter toutes les pièces dont j'ai besoin pour travailler. L'usine ne reçoit pas les dollars canadiens, donc elle paye en yuan [devise monétaire chinoise]. Elle achète directement à l'usine et le prix est inférieur comparativement à mes concurrents. En fait, les pièces qu'elle a achetées sont de bonne qualité, et elles sont remboursables si jamais il y en a qui ne marchent pas. (Han)

Parfois, l'influence et l'accompagnement des réseaux familiaux transnationaux sont les raisons principales qui mènent un-e immigrant-e à entreprendre dans un certain secteur d'activité, comme c'est le cas de Wu, qui a choisi d'ouvrir un centre de santé en médecine chinoise, un domaine dans lequel son père et son grand-père ont travaillé.

Dans ma famille, tous mes ascendants travaillent dans le domaine de la médecine chinoise. Mon père, lui, est médecin et il nous a beaucoup appris. Mon mari a également étudié pendant deux ans l'acupuncture en Chine. Nous deux connaissons et aimons la médecine. Nous leur demandons de l'aide au cas où il y aurait certains symptômes médicaux complexes. (Wu)

Les réseaux familiaux transnationaux s'inscrivent dans l'accompagnement quotidien des entrepreneur·e·s chinois·e·s, tant sur le plan de l'entraide familiale que sur le plan du soutien professionnel. D'autant plus, l'existence des réseaux familiaux transnationaux permet aux immigrant·e·s chinois·e·s d'atténuer leur choc de l'immigration et de développer leur force de résilience. Malgré l'absence de la famille élargie dans leur vie post-migratoire, les entrepreneures Liu et Shi jouent un rôle pivot de médiatrices dans leur famille cellulaire de la région de Québec en transmettant aux enfants la culture de leur famille transnationale et de leur pays d'origine.

Discussion

D'une manière dynamique, les immigrant·e·s chinois·e·s rencontré·e·s dans le cadre de cette enquête tissent des liens en interagissant avec les membres de leur famille cellulaire au Québec ainsi que leur famille transnationale qui reste en Chine. Ces liens forment des réseaux qui influencent leur choix sur le marché du travail, leur repérage des occasions d'affaires et leur financement du démarrage entrepreneurial. L'analyse de ces réseaux permet de comprendre les immigrant·e·s comme des sujets sociaux actifs qui possèdent différentes stratégies familiales lors du développement de leur entreprise.

Les résultats de recherche rejoignent le postulat de Brenner et *al.* (2000) qui considèrent que les réseaux familiaux des Chinois contribuent au bon fonctionnement de leur entreprise en matière d'acquisition du capital et des ressources humaines, de connaissances nécessaires à l'entrepreneuriat et à la survie de l'entreprise. Les participant·e·s rencontré·e·s présentent tous une grande propension à s'affilier à leurs réseaux familiaux dans le cadre entrepreneurial et ont reçu des aides à plusieurs niveaux : « l'aide financière pour ceux qui en ont besoin » (Robichaud, 2001), l'achat des matières premières, la garde des enfants, le soutien psychologique, etc. Sur le plan des ressources humaines, la présente étude montre que la famille cellulaire dans la société d'accueil est en fait un espace de la solidarité et de la résilience. Elle rend disponible aux entrepreneur·e·s chinois·e·s une main-d'œuvre composée de ses membres,

notamment les enfants qui appuient fortement leurs parents avec l'affection ainsi que le goût de travail. Les membres de la famille transnationale, en plus de jouer un rôle d'aide financière, représentent également des tuteurs de résilience pour les nouveaux-elles arrivant-e-s. Plus concrètement, l'appartenance à la famille transnationale inhibe leur sentiment de solitude (Robichaud, 2004 ; 2002a), participe à leur reconstruction identitaire et sert de repère pour ceux et celles qui éduquent leurs enfants dans un cadre interculturel (Arsenault, 2010). La circulation des valeurs sociales et morales du pays de départ au pays d'accueil au sein de certaines familles immigrantes est également constatée chez plusieurs familles immigrantes, ce qui correspond à l'observation de Vatz Laaroussi et *al.*(2012), selon qui la famille cellulaire est un centre de transmission où les immigrant-e-s lèguent à leurs enfants des valeurs sociales et culturelles du pays de départ.

Pour les fins du présent article, on s'est limité à discuter de l'influence des réseaux de la famille cellulaire et transnationale ainsi que le premier constat sur l'intégration socioprofessionnelle des immigrant-e-s entrepreneur-e-s. Cependant, nous sommes conscientes que l'appartenance à différents réseaux engendre plus d'accès aux liens sociaux et aux occasions d'affaires (Filion et *al.*, 2007). Ces réseaux sont d'autant plus utiles à l'entrepreneur-e qui ignore les conditions locales de la société d'accueil et qui désire acquérir de l'information pour repérer des occasions d'affaires (*ibid.*). Plusieurs immigrant-e-s se sont tourné-e-s vers leurs réseaux familiaux transnationaux suite au refus de leur demande de soutien financier dans la société québécoise. Dans leur cas, l'importance des réseaux familiaux est amplifiée par le fait qu'ils n'ont pas reçu de services auprès des organismes et des associations d'affaires locaux.

Conclusion

L'objectif de la présente recherche était de comprendre l'influence des réseaux familiaux sur le projet d'entrepreneuriat chez les immigrant-e-s chinois-e-s qui se lancent en affaires dans la région de Québec. Cette étude a permis de mettre de l'avant l'importance de l'influence des réseaux familiaux du pays de départ et du pays d'accueil. Analyser l'influence des

réseaux familiaux des immigrant·e·s pourrait contribuer à mieux connaître l'environnement entrepreneurial québécois et à comprendre les ressources sur lesquelles les entrepreneur·e·s immigrant·e·s peuvent s'appuyer pour mieux concilier leur projet entrepreneurial et familial dans le contexte migratoire. De ce fait, la région de Québec peut à son tour bénéficier davantage de l'apport économique, socioculturel et démographique de ces travailleur·euse·s qualifié·e·s.

Les résultats démontrent que les réseaux familiaux peuvent aider les immigrant·e·s à obtenir des ressources matérielles et financières, tout en offrant des ressources humaines qui permettent aux immigrant·e·s d'exploiter des opportunités d'affaires à prix moindre. Autrement dit, l'activation des réseaux familiaux contribue au développement des réseaux professionnels des immigrant·e·s. D'ailleurs, les réseaux familiaux transnationaux sont aussi un catalyseur de résilience pour les travailleur·euse·s qualifié·e·s d'origine chinoise qui vivent des changements et des ruptures durant la trajectoire migratoire et entrepreneuriale.

Alors que la famille élargie transnationale offre du soutien financier au début du lancement du projet d'affaires, le soutien de la cellule familiale dans la région de Québec contribue au développement de l'entreprise, en offrant plutôt des ressources humaines. La coopération des membres du réseau familial cellulaire contribue au bon déroulement de l'entreprise. Parfois, ce sont non seulement les couples entrepreneurs, mais aussi leurs enfants qui participent à la conciliation de la vie familiale et entrepreneuriale.

Il est pertinent d'accorder un intérêt aux immigrant·e·s entrepreneur·e·s qui ne peuvent pas s'autofinancer en raison de leur absence d'historique de crédit et de financement dans la société d'accueil. Lors des démarches pour obtenir des appuis financiers, les entrepreneur·e·s sont dans l'obligation de faire appel à leurs réseaux familiaux. On peut ainsi supposer qu'une combinaison de différents réseaux de soutien contribue au financement et à l'accompagnement des entrepreneur·e·s immigrant·e·s et qu'un soutien de la part de la société d'accueil dans les secteurs tant public, qu'associatif ou privé permettrait aux entrepreneur·e·s immigrant·e·s de réaliser des plans d'affaires avec plus de facilité.

Bibliographie

ARSENAULT, Stéphanie (2010). « Les réfugiés colombiens au Québec : des pratiques transnationales centrées sur la famille », *Lien social et politiques*, vol. 64, Montréal : Institut National de Recherche Scientifique (INRS), pp. 51-64.

BELHASSEN-MAALAOUI, Amel (2008). *Au Canada entre rêve et tourmente. Insertion professionnelle des immigrants*, Paris : L'Harmattan, 241 p.

BENZAKOUR, Chakib, Aline LECHAUME, Marie-Hélène CASTONGUAY et Paula SANTOS (2013). *Enquête auprès des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés. Portrait des répondants au moment de l'enquête*, Québec : ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Gouvernement du Québec.

BERTOT, Jocelyne et André JACOB (1991). *Intervenir avec les immigrants et les réfugiés*, Montréal : Méridien, 236 p.

BOUDARBAT, Brahim et Gilles GRENIER (2014). *L'impact de l'immigration sur la dynamique économique du Québec. Rapport remis au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion*, Ottawa : Université d'Ottawa, 182 p.

BOUTEYRE, Évelyne (2004), *Réussite et résilience scolaires chez l'enfant de migrants*, Paris : Dunod, 146 p.

BRENNER, Gabrielle A., Charles RAMANGALAHY, Louis Jacques FILION, Teresa V. MENZIES et Raphael H. AMIT (2000). *Entrepreneuriat ethnique et rôle des réseaux de soutien : les entrepreneurs chinois dans trois grandes villes canadiennes*, Montréal : École des Hautes Etudes Commerciales.

BRENNER, Gabrielle A., Teresa V. MENZIES, Louis Jacques FILION, Charles RAMANGALAHY et Sylvie PARÉ (2002). « Entreprises ethniques et identité du partenariat : Une étude comparative entre Chinois, Italiens et Indiens/Sikhs au Canada », *19e Colloque du CCPME*, [http://www.ccsbe.icsb.org/members/papers/entreprises_ethniques.pdf], page consultée le 20 octobre 2019.

CADIEUX Louise et François BROUARD (2009). *La transmission des PME. Perspectives et enjeux*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 292 p.

CHICHA, Marie-Thérèse (2009). « Le mirage de l'égalité : les immigrées hautement qualifiées à Montréal », *Centre Métropolis du Québec, working paper, Publication IM-No.29*,

CHICHA, Marie-Thérèse et Eva DERAEDT (2009). « Genre, migration et déqualification : des trajectoires contrastées. Etude de cas de travailleuses migrantes à Genève », Genève : Bureau international du Travail.

CHICHA, Marie-Thérèse et Eric CHAREST (2008). « L'intégration des immigrés sur le marché du travail à Montréal : politiques et enjeux », *Choix TRPP*, vol. 14, no 2, Montréal : Institut de recherche en politiques publiques, pp. 3-59.

CHRYSTOSTOME, Elie et Sébastien ARCAND (2009). « Survival of Necessity Immigrant Entrepreneurs: An Exploratory Study », *Journal of Comparative International Management*, vol. 12, no 2, Ottawa : Basu Sharma, pp. 3-29.

DESLAURIERS, Jean-Pierre (1987). « L'analyse en recherche qualitative », *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 52, Montréal : UQAM, pp. 145-152.

DESLAURIER, Jean-Pierre (1991). *Recherche qualitative. Guide pratique*, Montréal : Mc Graw-Hill, 142 p.

DIOH Marie-Laure et Michel RACINE (2017). « Insertion professionnelle des immigrants qualifiés en technologies de l'information à Québec : À l'encontre des mythes, témoignages d'immigrants », *Relations industrielles*, vol. 72, no 4, Québec : Département des relations industrielles de l'Université Laval, pp. 617-826.

FILION, Louis Jacques, Gabrielle A. BRENNER, Lionel DIONNE et Teresa V. MENZIES (2007). « L'identification d'une occasion d'affaires en contexte d'entrepreneuriat ethnique », *Revue internationale P.M.E. : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise*, vol. 20, no 2, Chabaud : Editions EMS – In Quarto SARL, pp. 33-57.

FROY, Francesca et Sylvain GIGUÈRE (2007). *De l'immigration à l'intégration : des solutions locales à un défi mondial : Développement économique et création d'emplois locaux*, Paris : Organisation de coopération et de développement économiques, 352 p.

GERBET, Thomas (2016). « Il manque plus de 25 000 employés issus des minorités visibles dans les organismes publics du Québec », *Montréal : Radio-Canada*, [<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/760479/minorites-visibles-employes-quebec>], page consultée le 20 juillet 2019.

GIROUX, Isabelle (2011). *Le parcours d'insertion professionnelle des femmes immigrantes qualifiées à Québec : leurs perceptions de leur réalité*, Québec : ÉDIQ.

Gouvernement du Canada (2015). « Travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec ». *Accueil Immigration et citoyenneté Immigrer*, [<http://www.cic.gc.ca/francais/immigrer/quebec/index.asp>], page consultée le 13 janvier 2020.

Gouvernement du Canada (2018). « L'évolution des populations de langue maternelle au Canada, de 1901 à 2016 », *Statistique Canada*, [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11-630-x/11-630-x2018001-fra.pdf?st=H5TXvVtH>], page consultée le 3 mai 2019.

Gouvernement du Québec (2014). « Portrait statistique de la population d'origine ethnique chinoise au Québec », *Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, MIDI*, [<http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/publications/fr/diversite-ethnoculturelle/com-chinoise-2011.pdf>], page consultée le 3 juillet 2019.

Gouvernement du Québec (2016). « Immigrants selon le pays de naissance, Québec, 2011-2015 », *Institut de la statistique Québec*, [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/migration/internationales-interprovinciales/603.htm>], page consultée le 1 novembre 2019.

GREEN, David, Huju LIU, Yuri OSTROVSKY et Garnett PICOT (2016). *Immigration, propriété d'entreprises et emploi au Canada*, Ottawa : Statistique Canada.

GUO, Shibao et Don J. DEVORETZ (2006). « The Changing Faces of Chinese Immigrants in Canada », *Migration & Integration*, 7, 3, Calgary : Eurocities, pp. 275-300.

LEE-GOSSELIN, Hélène et Ann HAWO (2014). *Portrait et réalités de femmes entrepreneures immigrantes à Québec : une étude exploratoire synthèse*. Québec : Document présenté à Conférence régionale des élus Capitale-Nationale, Chaire Claire-Bonenfant — Femmes, Savoirs et Sociétés.

LEMIEUX, Olivier (2015). « De plus en plus de dépanneurs détenus par des Chinois à Québec », *Ici Radio-Canada*, [<http://ici.radio-canada.ca/regions/quebec/2015/02/02/008-immigrants-depanneurs-francisa-tion.shtml>], page consultée le 20 juillet 2019.

LENOIR-ACHDJIAN, Anick, Sébastien ARCAND (2010). « De l'interprétation plurielle du projet migratoire des Maghrébins du Québec : le soutien à l'insertion en emploi et ses conséquences », *Nos diverses cités*, vol. 7, Montréal, pp. 71-76.

LINDSAY, Colin (2001). « Profils de communautés ethniques au Canada : La communauté chinoise au Canada », *Statistiques Canada*, [<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-621-x/89-621-x2007011-fra.pdf>], page consultée le 1 novembre 2019.

MAYER, Robert, Francine OUELLET, Marie-Christine SAINT-JACQUES et Daniel TURCOTTE (2000). *Méthode de recherche en intervention sociale*, Montréal/Paris : Gaëtan morin éditeur, 410 p.

MAZATAUD, Valérian (2012). « L'intégration au coin de la rue Au Québec, un dépanneur sur six est géré par un immigrant chinois ». *Le Devoir, libre de penser*, [<http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/346441/l-integration-au-coin-de-la-rue>], page consultée le 20 juillet 2019.

MUCCHIELLI, Alex (1996). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris : Armand Colin, 280 p.

MIDI (2015). « Fiche synthèse sur l'immigration au Québec », *Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Gouvernement du Québec*, [http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/FICHE_syn_an2015.pdf], page consultée le 23 jan 2020.

MIDI (2016). « Immigrants selon le pays de naissance, Québec, 2011-2015 », *Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Gouvernement du Québec*, [<http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Immigration-Quebec-2011-2015.pdf>], page consultée le 20 novembre 2019.

MIFI (2020). « Plan d'immigration du Québec 2020 », *Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Gouvernement du Québec*, [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/PL_immigration_2020_MIFI.pdf], page consultée le 20 janvier 2020.

RAAB, Raphaëlle (2015). « Quelles opérations de recherche dans une démarche inductive inspirée de l'analyse par catégories conceptuelles ? », *Recherches qualitatives, la recherche qualitative aujourd'hui : Réflexion et pratiques*, 34, 1, Trois-Rivières : Association pour la recherche qualitative, pp. 122-142.

RENAUD, Jean, Victor PICHE et Jean-Francois GODIN (2003). « L'origine nationale et l'insertion économique des immigrants au cours de leurs dix premières années au Québec », *Sociologie et sociétés*, vol. 35, no 1, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 165-184.

ROBICHAUD, Denis (1999). *L'entrepreneuriat immigrant : revue de la littérature*, Montréal : École des hautes études commerciales.

ROBICHAUD, Denis (2001). *La création des entreprises par les immigrants. Le cas des Québécois d'origine portugaise de la région métropolitaine de recensement de Montréal*, Montréal : École des hautes études commerciales.

ROBICHAUD, Denis (2002a). *Business Creation by Immigrants Case Study : Montreal Quebecers of Portuguese Origin*, Brisbane : XVth World Congress of Sociology.

ROBICHAUD, Denis (2002b). « La création d'entreprises par les immigrants. Le cas des Québécois d'origine portugaise de Montréal », *HEC*, [<http://web.hec.ca/airepme/images/File/2002/185FA%20-%20Denis%20Robichaud.pdf>], page consultée le 20 octobre 2019.

ROBICHAUD, Denis (2004). « La création du quartier portugais de Montréal. Une histoire d'entrepreneur », *Géographie, économie, société*, vol. 4, no 6, Lyon : Georges Benko, pp. 415-438.

SHIMIZU Tsuyoshi (2002). « La conscience individuelle chez Durkheim : les comparaisons entre la conscience collective intériorisée et l'habitus », *Société Japonno-française de Sociologie*, 12, Tokyo : Maison franco-japonaise, pp.103-121.

VATZ LAAROUSSI, Michèle (2007). « Les relations intergénérationnelles, vecteurs de transmission et de résilience au sein des familles immigrantes et réfugiées au Québec », *Enfances, Familles, Générations*, vol. 6, printemps, Montréal : INRS, pp. 1-15.

VATZ LAAROUSSI, Michèle (2009). *Mobilité, réseaux et résilience, le cas des familles immigrantes et réfugiées au Québec*, Québec : Presse de l'Université du Québec, 252 p.

VATZ LAAROUSSI, Michèle et Claudio BOLZMAN (2010) « Présentation : Familles immigrantes et réseaux transnationaux : des articulations théoriques aux stratégies politiques », *Lien social et Politiques Les réseaux familiaux transnationaux : nouvelles familles, nouveaux espaces de citoyenneté ?*, vol. 64, Montréal : Institut National de Recherche Scientifique (INRS), pp. 113-124.

VATZ LAAROUSSI, Michèle, Lucille GUILBERT, Beatriz VELEZ, Gabriela BEZZI et Stéphanie LAPIERRE (2007). *Les femmes immigrantes et réfugiées dans les régions du Québec : Insertion et mobilité*, Sherbrooke : Université de Sherbrooke.

VATZ LAAROUSSI, Michèle, Lucille GUILBERT, Lilyane RACHÉDI, Fasal KANOUTÉ, Laura ANSON, Tania CANALES, Amélia León CORREAL, Ariane PRESSEAU, Marie Louise THIAW, et Javorka ZIVANOVIC SARENAC (2012). « De la transmission à la construction des savoirs et des pratiques dans les relations intergénérationnelles de femmes réfugiées au Québec », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 25, no1, Montréal : Université du Québec à Montréal, pp. 136-156.

YAO, Souchou (2002). *Confucian capitalism: discourse, practice and the myth of Chinese enterprise*, London, New York : Routledge Curzon, 185 p.

YEUNG, Henry Wai-Chung (2002). *Business Networks and Transnational Corporations: A Study of Hong Kong Firms in the ASEAN Region*, London : Routledge, 320 p.

ZHU, Hong (2008). *Transformation Integration: Highly educated Chinese immigrants in Canada*, Beijing : Social sciences academic press (China).

***Actualités bibliographiques :
Les relations polyamoureuses***

**Simone Adam, Anne-Sophie Gillard,
Rébecca Frappier et Marianne Lecours**

Introduction

Le polyamour s'inscrit dans un contexte social où une diversité grandissante d'orientations sexuelles, d'orientations relationnelles et d'expressions de genre est exprimée, nommée et reconnue. Le polyamour est une forme de relation qui implique plusieurs partenaires romantiques, sexuel·le·s et/ou affectif·ve·s (Sheff, 2005 ; Cook, 2005) qui diffère des autres types de relations non-monogames : les personnes polyamoureuses mettent de l'avant leur habileté à s'engager émotionnellement avec plusieurs partenaires, tout en prônant la communication ouverte et honnête dans ces engagements (Cook, 2005). Le polyamour offre une diversité et une liberté de choix relationnels, le tout à l'intérieur d'un système de soutien élargi où l'amour est partagé et la joie est contagieuse (McLuskey, 2009). Selon Conley et Moors (2014), cette configuration relationnelle permettrait d'alléger le couple, puisque la responsabilité de combler les besoins sexuels et affectifs d'une personne n'incombe pas seulement à un·e partenaire. D'autres types de relations non-monogames, comme les relations échangistes et les relations ouvertes, se caractérisent plutôt par leur permissivité au niveau de la sexualité récréative. Souvent, les partenaires qui ont ces types d'ententes adoptent le principe du « ce qu'on ne sait pas ne fait pas de mal », en vertu duquel les partenaires ne se divulguent pas tous les détails de leurs aventures (Cook, 2005).

À partir de la recension de 20 travaux (articles, mémoires et thèses) de sciences sociales portant sur l'orientation relationnelle polyamoureuse, publiés entre 2004 et 2017, cette note bibliographique propose une introduction aux motivations et à l'éthique du polyamour. La plupart de la littérature recensée provient des États-Unis et concerne un échantillon de participant·e·s peu diversifié : la plupart sont blanc·he·s et ont un niveau d'éducation élevé. Il serait pertinent d'approfondir ces recherches afin de déterminer si la pratique du polyamour est plus répandue parmi ces groupes. La note bibliographique suivante se divise en quatre parties : le vocabulaire utilisé au sein des communautés polyamoureuses, les règles et ententes qui régissent les relations polyamoureuses, les motivations identitaires et politiques à s'engager dans le polyamour, et finalement, la stigmatisation dont les personnes polyamoureuses peuvent être

victimes. Nous concluons avec une critique de la littérature existante et des pistes d'intérêts pour la suite des recherches sur le sujet.

1. Vocabulaire des communautés polyamoureuses

Les personnes polyamoureuses font l'usage d'un vocabulaire particulier pour traduire un fonctionnement et une éthique relationnelle qui leur sont propres. Ainsi, l'étude de Ritchie et Barker (2010) note que la jalousie est perçue et vécue comme étant d'une part une émotion négative, et d'autre part une réaction naturelle à l'infidélité, ce qui maintient en place la domination de la monogamie. C'est pourquoi les personnes polyamoureuses ont créé le vocable « compersion », qui fait référence au fait d'être heureux·se de voir son ou sa partenaire avoir du plaisir avec une autre personne (Cook, 2005). Le « métamour », qui signifie aimer l'amour, permet de décrire l'amoureux·se de son amoureux·se, pour qui on a une affection particulière qui fait écho à celle que notre amoureux·se lui porte (Ritchie, 2006). Le terme « *wibbly* » décrit quant à lui le sentiment d'insécurité pouvant survenir à propos des autres relations d'un·e partenaire. Ce terme est utilisé pour demander à son ou sa partenaire d'être rassuré·e quant aux sentiments qu'il ou elle nous porte (Ritchie, 2006). Dans certaines configurations polyamoureuses, le terme « primaire » réfère à une relation plus spéciale ou privilégiée que les autres (Ritchie, 2006). Pour d'autres, cette expression est contraire à la philosophie du polyamour, qui consisterait à ne pas prioriser et hiérarchiser les relations (Wosick-Correa, 2006). Ces dernières parlent plutôt de cercle intime, de triades ou de quatuors (Wosick-Correa, 2006). L'expression « fidélité agentive » fait référence au fait d'exercer son agentivité dans ses choix relationnels, tout en démontrant à l'égard de son ou sa partenaire une forme de fidélité qui se distingue de la norme sociale de l'exclusivité sexuelle et émotionnelle (Wosick-Correa, 2010). Le terme « *fluid-bond* » réfère au lien entretenu avec des partenaires avec qui on a des relations sexuelles non protégées (Wosick-Correa, 2006). Finalement, le terme « pseudo-tromper » réfère au fait d'agir à l'encontre des règles de la relation polyamoureuse. Il ne s'agit pas de tromperies puisque celles-ci sont fluides et appelées à être constamment réajustées (Wosick-Correa, 2006).

2. Règles et ententes dans les relations polyamoureuses

Bien que le polyamour évoque une forme d'amour plus libre, l'étude de Wosick-Correa (2010) montre que les relations polyamoureuses ne sont pas exemptes d'ententes et de règlements. En effet, 96 % des participant·e·s interrogé·e·s dans le cadre de cette étude avaient une entente ou des règlements concernant leur relation. Les données de l'étude de Goyer (2016) vont dans le même sens : 81 % des participant·e·s avaient négocié des règles dans leurs relations polyamoureuses. Le but de ces règles et ententes résiderait, entre autres, dans le désir de minimiser des émotions difficiles telles que l'insécurité et la jalousie et de garder une certaine stabilité et sécurité dans les relations (Barker, 2010). En polyamour, il faut négocier ses besoins et ses limites avec tou·te·s les partenaires impliqué·e·s. Par exemple, dans l'étude de Wosick-Correa (2010), certaines personnes interviewées avaient discuté de leurs limites concernant la sécurité sexuelle. Elles exigeaient le port de protection avec tou·te·s les partenaires ou demandaient à ce qu'un test de dépistage soit passé avant le contact avec un·e nouveau·elle partenaire. D'autres personnes interviewées avaient le besoin de sentir un lien privilégié avec un·e partenaire « primaire ». Pour que ce lien privilégié soit maintenu, le ou la partenaire primaire n'avait pas le droit de passer la nuit chez les autres partenaires, ou encore ne pouvait pas les embrasser sur la bouche.

Autrement, dans les relations polyamoureuses, la plupart des ententes et règles concernent ce que les partenaires devraient faire, plutôt que les comportements à éviter (Wosick-Correa, 2010). Ainsi, il s'agit d'ententes et de règles prescriptives plutôt que restrictives. Elles concernent la communication et l'honnêteté. La communication sert notamment à ce que les désirs de tou·te·s les partenaires impliqué·e·s soient satisfaits et à assurer que chaque partenaire ait droit à du temps de qualité. L'honnêteté est perçue comme une valeur inhérente aux relations polyamoureuses (Wosick-Correa, 2010). Il est aussi important de spécifier que dans les relations monogames, briser les règles et ententes (par exemple, en étant infidèle dans le sens traditionnel du terme) constitue une menace pour la relation, qui peut même y mettre terme, alors que dans les relations polyamoureuses, ceci invite plutôt à une renégociation (Wosick-Correa, 2010). Étant donné que les relations polyamoureuses sont centrées sur les désirs

et besoins de chaque partenaire, il n'y a pas de règles ni d'ententes universelles ; elles sont le fruit d'une co-construction qui varie selon les modalités de chaque relation.

3. Motivations à s'engager dans le polyamour

Certaines personnes vivent le polyamour comme une identité, une capacité innée à aimer plusieurs personnes à la fois (Sheff, 2006). La revendication du polyamour en tant qu'identité est notamment explorée dans certaines études qui se sont penchées sur la bisexualité féminine, l'orientation sexuelle la plus représentée dans les données sur les populations polyamoureuses, avec l'hétérosexualité masculine. Selon l'étude de Sheff (2005), lorsque certaines femmes bisexuelles sont en relation monogame avec un homme ou une femme, elles se sentent soit hétérosexuelles ou lesbiennes, et sentent qu'elles perdent donc leur identité bisexuelle. Les communautés polyamoureuses sont alors perçues comme des espaces propices à l'expression de l'identité bisexuelle (Klesse, 2006 ; Robinson, 2013 ; Barker, 2010).

Pour d'autres personnes, le polyamour est davantage un style de vie qu'une identité. À la différence de nombreuses revendications LGBTQ2S+, ces personnes n'affirment pas qu'elles sont nées polyamoureuses, mais plutôt qu'elles ont fait le choix libre et éclairé de vivre ainsi (Aviram, 2008). Ce choix peut être guidé par des motivations politiques, comme celle de critiquer la monogamie, qui est considérée comme la façon normale et acceptable de vivre ses relations amoureuses dans les sociétés occidentales (Portwood-Stacer, 2010). Il s'agit alors de dénoncer la notion d'exclusivité caractéristique des relations monogames – qui rappelle celle de propriété privée dans le système capitaliste – selon laquelle le corps, l'amour et l'intimité sexuelle des individus verraient leur valeur diminuer s'ils deviennent « accessibles » à de multiples partenaires (Portwood-Stacer, 2010). De plus, la monogamie et l'hétérosexualité reproduiraient la division capitaliste du travail genré : les hommes et les femmes sont formé·e·s pour différents types de travail, et sont donc encouragé·e·s à former des duos interdépendants. L'engagement politique et social anti-capitaliste peut donc être connecté à l'engagement personnel dans une

relation polyamoureuse (Portwood-Stacer, 2010). Le polyamour apparaît ici comme une forme de critique sociale : il s'agit d'utiliser son corps comme un mode de résistance. D'autres personnes, voyant ce modèle, seront peut-être encouragées à adopter des pratiques similaires. Dans le vocabulaire militant, il s'agit de faire de la « *propaganda by the deed* » (Portwood-Stacer, 2010).

4. Stigmatisation des communautés polyamoureuses

Être dans une relation polyamoureuse ou avoir un mode de vie non-monogame vient avec son lot de préjugés et de stigmatisation (Table, 2017). Se revendiquant de modes de conjugalité et de parentalité alternatifs à ceux du couple hétérosexuel et de la famille nucléaire, les parents polyamoureux sont parfois accusés de nuire à leurs enfants en leur offrant un environnement familial jugé éclaté et instable (Séguin, 2017). L'étude de Keener (2004) montre que la perte d'emploi, l'éloignement de certains membres de la famille et la perte de la garde des enfants sont des répercussions communes dans la vie des personnes qui dévoilent leur orientation relationnelle non-monogame. Par exemple, une participante a dévoilé qu'elle n'a jamais été reconnue légalement comme tutrice de l'enfant de son partenaire en raison de leur relation polyamoureuse. D'autres participantes partagent qu'elles se stigmatisent parfois elles-mêmes, puisqu'elles ont intériorisé la norme sociale selon laquelle la monogamie est préférable dans une relation amoureuse. Ceci crée chez elles une ambivalence constante entre le polyamour et l'adhésion à la culture dominante monogame (Keener, 2004).

Selon l'enquête de Table (2017), le polyamour serait davantage stigmatisé que l'infidélité, puisque la notion d'infidélité dénote une intention d'adhérer à la monogamie. Dans son étude, plusieurs participant·e·s partagent que certains membres de leur famille ou de leur cercle d'ami·e·s rejettent le concept de polyamour et avancent qu'ils et elles sont de mauvais·es partenaires centré·e·s uniquement sur leur propre satisfaction relationnelle. Selon l'étude de Duplassie et Fairbrother (2006), plus les participant·e·s ont un soutien moral de leurs proches, plus le développement et l'envie de maintenir la relation polyamoureuse étaient grands. Au

contraire, un manque de soutien social ou encore une remise en question du polyamour pouvait fragiliser les relations et rendre difficile la poursuite du polyamour (Duplassie et Fairbrother, 2006).

Conclusion

À ce jour, il existe peu de recherches sur le polyamour et la plupart des études existantes semblent favorables à la monogamie (Sheff, 2005). La connotation négative que donne la littérature au polyamour enlève beaucoup de richesse aux expériences positives des personnes qui n'adhèrent pas à la monogamie, puisque les écrits sont axés presque strictement sur les désavantages et les embûches dans la vie des personnes polyamoureuses (Sheff, 2005). Le peu d'études sur le sujet s'explique notamment par la « menace » que représente la philosophie polyamoureuse pour le modèle relationnel qui domine actuellement en Amérique du Nord, une monogamie enchevêtrée dans le capitalisme et le patriarcat (Cook, 2005). C'est possiblement pour cette raison qu'il existe encore moins d'études sur la parentalité polyamoureuse, configuration qui remet en question le modèle de la famille nucléaire (Keener, 2004 ; McLuskey, 2009). La parentalité polyamoureuse apparaît, quant à nous, comme une piste de recherche pertinente pour la sociologie de la famille et du couple, dans la mesure où elle interroge les fondements-mêmes de la reproduction sociale. Séguin (2017) suggère d'ailleurs que le partage des tâches ménagères, du soutien financier et le soin d'élever les enfants pourrait être plus égalitaire au sein d'une famille polyamoureuse. Un modèle familial non-nucléaire permettrait-il alors de réassigner les tâches familiales au-delà de l'idéal mononormatif de complémentarité d'un homme et d'une femme ?

Bibliographie

Aviram, Hadar (2008). Make Love, Now Law: Perceptions of the Marriage Equality Struggle Among Polyamorous Activists. *Journal of Bisexuality*, vol. 7, no 3-4, pp. 261-286.

Barker, Meg et Langdridge, Darren (2010). Whatever happened to non-monogamies? Critical reflections on recent research and theory. *Sexualities*, vol. 13, no 6, pp. 748-772.

Combessie, Philippe (2014). Amours plurielles et communication. Dettes, contre-dettes et jalousie constructive. *Hermès, La Revue*, vol. 69, no 2, 52-58.

Conley, Terry D. et Moors, Amy C. (2014). More Oxygen Please! : How Polyamorous Relationship Strategies Might Oxygenate Marriage. *Psychological Inquiry*, vol. 25, no 1, pp. 56-63.

Cook, Elaine (2005). *Commitment in polyamorous relationships* (Thèse de doctorat, Université Regis). Repéré à <http://aphroweb.net/papers/thesis/index.htm>.

Duplassie, Danielle et Fairbrother, Nichole (2016). Critical incidents that help and hinder the development and maintenance of polyamorous relationships. *Sexual and Relationship Therapy*, vol. 33, no 4, pp. 421-439.

Goyer, Marie-France (2016). *S'accorder en genre et en nombre : exploration des ententes relatives à l'exclusivité sexuelle et émotionnelle et contexte d'émergence de leur diversification au sein des relations conjugales* (Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal). Repéré à <http://archipel.uqam.ca/id/eprint/8676>.

Keener, Matt C. (2004). *A phenomenology of polyamorous persons* (Thèse de doctorat, University of Utah). Repéré à <http://user.xmission.com/~mkeener/thesis.pdf>.

Klesse, C. (2006). Polyamory and its "others": Contesting the terms of non-monogamy. *Sexualities*, vol. 9, no 5, pp. 565-583.

Matsick, Jes L., Conley, Terry D., Ziegler, Ali, Moors, Amy C. et Rubin, Jennifer D. (2014). Love and sex: polyamorous relationships are perceived more favourably than swinging and open relationships. *Psychology and Sexuality*, vol. 5, no 4, pp. 339-348.

McLuskey, Krista (2009). *Polyamory: Constructing relationships outside of monogamy* (Thèse de doctorat, University of Victoria). Repéré à <http://hdl.handle.net/1828/2005>.

Mitchell, Melissa E., Bartholomew, Kim et Cobb, Rebecca J. (2014). Need fulfillment in polyamorous relationships. *The Journal of Sex Research*, vol. 51, no 3, pp. 329-339.

Portwood-Stacer, Laura (2010). Constructing anarchist sexuality: Queer identity, culture, and politics in the anarchist movement, *Sexualities*, vol. 13, no 4, pp. 479-493.

Ritchie, Ani et Barker, Meg (2006). There Aren't Words for What We Do or How We Feel So We Have To Make Them Up': Constructing Polyamorous Languages in a Culture of Compulsory Monogamy. *Sexualities*, vol. 9, no 5, pp. 584-601.

Robinson, Margaret (2013). Polyamory and monogamy as strategic identities. *Journal of Bisexuality*, vol. 13, no 1, pp. 21-38.

Séguin, Léa J. (2017). The good, the bad, and the ugly: Lay attitudes and perceptions of polyamory. *Sexualities*, vol. 22, no 2, pp. 1-22.

Sheff, Elisabeth (2005). Polyamorous women, sexual subjectivity and power. *Journal of Contemporary Ethnography*, vol. 34, no 3, pp. 251-283.

Sheff, Elisabeth (2006). Poly-hegemonic masculinities. *Sexualities*, vol. 9, no 5, pp. 621-642.

Table, Billy, Sandoval, Jennifer A. et Weger, Harry (2017). Transitions in polyamorous identity and intercultural communication: An application of identity management theory. *Journal of Bisexuality*, vol. 17, no 3, pp. 277-299.

Wosick-Correa, Kassia (2010). Agreements, rules and agentic fidelity in polyamorous relationships. *Psychology & Sexuality*, vol. 1, no1, pp. 44-61.

Un refuge dans ce monde impitoyable. La famille assiégée,
Christopher Lasch, 2012 (1977)

Compte rendu :

***Un refuge dans ce monde impitoyable. La famille
assiégée, Christopher Lasch, 2012 (1977)***

Simon Chaunu

Publié en 1977 aux États-Unis sous le titre *Haven in a Heartless World : The Family Besieged* par l'historien Christopher Lasch (1932-1994), et traduit en français il y a seulement quelques années¹, *Un refuge dans ce monde impitoyable* est une enquête historique dont le sujet se situe « à l'intersection de la théorie, de l'idéologie et de la pratique sociale » (Lasch, 2012 : 46). En effet, il s'agit tout autant d'une histoire de la famille nucléaire bourgeoise que des théories savantes sur celle-ci, ainsi que des politiques familiales déployées pour pallier ses supposées défaillances.

Le but de Lasch est de mettre en évidence comment la famille moderne est en réalité menacée dans ses fonctions de socialisation tant par le marché que par l'État, et de quelle manière cette transformation historique est euphémisée et soutenue par l'orthodoxie savante dominante dans les sciences sociales anglo-saxonnes. Loin d'être un succès, cet accaparement des fonctions familiales par de grandes organisations privées comme publiques — écoles, tribunaux, hôpitaux, cliniques, etc. — déboucherait, selon lui, sur l'apparition d'un individu narcissique, incapable de nouer des relations durables tant avec autrui qu'avec le monde.

Cette thèse est explorée plus en détail dans deux ouvrages suivants, *La culture du narcissisme* (*The Culture of Narcissism*, 1979) et *Le moi assiégé* (*The Minimal Self*, 1984), formant ainsi une sorte de trilogie où Lasch cherche à discerner la nouvelle personnalité américaine qui s'impose à partir des années 1970. À l'encontre des ouvrages célébrant ou déplorant la victoire d'un individualisme hédoniste, l'historien dépeint sombrement « la vie américaine à un âge de déclin des espérances » (pour reprendre le sous-titre du second ouvrage). En effet, la quête du bonheur marchand et le culte des relations interpersonnelles dissimulent l'extension de la logique de la compétition économique à tous les domaines de l'existence — dont, on l'aura compris, la famille.

¹Il faut souligner ici la qualité de la traduction, des notes de mise en contexte, ainsi que de l'introduction à l'édition française, toutes dues à Frédéric Joly, qui avait déjà traduit d'autres ouvrages de Lasch, dont *Le seul et vrai paradis* (2002).

Une revue de littérature critique toujours pertinente

Avant tout, il est important d'expliquer pourquoi *Un refuge dans ce monde impitoyable*, paru il y a de cela quatre décennies, peut tout de même intéresser des sociologues se penchant sur les enjeux contemporains de la famille. Tout d'abord, il s'agit d'une revue de littérature à mon sens exemplaire : Lasch recense et examine avec minutie un grand nombre de travaux théoriques et empiriques que les sciences humaines ont produit au sujet de la famille nucléaire moderne, en particulier dans le contexte états-unien. Surtout, il montre comment, sous les apparences de la nouveauté, les mêmes thèses ont été en substance répétées et débattues depuis plus d'un siècle.

Ensuite, il faut insister sur le caractère critique de cette étude : en historien fortement marqué à la fois par le matérialisme historique et la psychanalyse freudienne, Lasch s'attaque frontalement à « l'orthodoxie », pour reprendre son propre terme, qui a dominé, et domine toujours, en sociologie, en anthropologie et en psychologie. Peu impressionné par la rhétorique humaniste et progressiste de ses adversaires, il met en cause leurs théories autant pour leurs failles scientifiques que pour leur caractère idéologique, comme nous le verrons plus loin. Il n'est pas question ici d'accepter tous les arguments de Lasch dans ce débat, et je reviendrai à la fin de ce compte-rendu sur ce qui m'apparaît être des faiblesses dans son raisonnement.²

La famille nucléaire bourgeoise dans la société capitaliste avancée

L'argument principal de Lasch est que la famille nucléaire, institution majeure de la société bourgeoise qui prit son essor dès le XVIII^e siècle,

² Cette critique d'inspiration marxiste suscita de fortes réactions lors de sa première publication, bien que Lasch n'avait pas encore atteint le statut d'intellectuel public qui fut plus tard le sien dans les années 1980 et 1990. Comme le note son biographe Eric Miller, ce livre fut, à la surprise de Lasch, bien reçu par les conservateurs (bien qu'ils négligèrent son anticapitalisme), et très mal reçu par certain·e·s de ses alli·e·s à gauche, en raison de son rejet du modèle supposé plus égalitaire de la « famille démocratique ». (Miller, 2010 : 195-220). Lasch reviendra lui-même sur cette réception inattendue dans la préface à la réédition de 1978 de ce livre (traduite et incluse dans l'édition française).

était condamnée à « échouer », au sens où sa mission d'assurer une protection face au marché et à l'État moderne était vaine. Ainsi, selon l'historien, « dès l'instant où la conception de la famille comme refuge est apparue au plan historique, les forces qui, précisément, avaient donné naissance à la nouvelle sphère privée commencèrent à l'affaiblir » (Lasch, 2012 : 322). Il rappelle comment, tout au long du XIX^e siècle, se sont succédé des campagnes pour propager un nouveau mode de vie centré sur le foyer, au nom d'une nouvelle moralité éclairée et hygiéniste, en particulier contre les pratiques coutumières préindustrielles des classes populaires. La domesticité bourgeoise devait remplacer l'ancien ordre communautaire déjà mis en lambeaux par l'expansion du capitalisme industriel et de ses superstructures politiques. Le but était à la fois de rationaliser les conduites au nom de la nouvelle éthique du travail, et d'offrir un lieu où pouvaient se développer, en compensation, les émotions et l'affectivité chassées du reste du nouvel ordre social.

Selon Lasch, ce fragile équilibre ne pouvait durer, d'autant plus que le développement historique du capitalisme menait, en Occident, à la création de vastes organisations bureaucratiques publiques et privées visant à « socialiser »³ des activités autrefois assumées par des groupes sociaux localisés et restreints. Cette transformation de grande ampleur impliquait notamment le déploiement d'une industrie du loisir, du divertissement et de la publicité, afin de déterminer les comportements des consommateurs dans leur « temps libre ». Je reviendrai plus loin sur les conséquences éthiques de cette transition vers le consumérisme, en lien avec l'émergence d'une personnalité narcissique privilégiant la satisfaction immédiate de ses désirs.

Outre la « socialisation » de la production et de la consommation, la société industrielle avancée du XX^e siècle mit en place la socialisation de la reproduction, c'est-à-dire des activités de soin et d'éducation prises en charge par la famille. Avec maints détails Lasch décrit ce processus, qui ne fut absolument pas, par ailleurs, le résultat d'une fatalité historique :

³ Lasch utilise ici la notion de « socialisation » dans le sens de la tradition marxiste en sciences sociales, c'est-à-dire pour qualifier le processus de concentration et de centralisation d'activités dans des unités sociales plus grandes (par exemple, le passage de la production artisanale à la production en usine). Pour des précisions supplémentaires, cf. Duménil, Löwy et Renault, 2009 : 110-111.

c'était en effet « le produit de luttes concrètes pour le pouvoir » (Lasch, 2012 : 47). Ceux et celles qu'il nomme les « pathologistes sociaux » — éducateur·rice·s, travailleur·eus·s sociaux·ales, psychiatres, conseiller·ère·s conjugaux·ales, les professions médicales et d'assistance sociale en général — s'activèrent pour la mise en place de programmes visant à accaparer les fonctions parentales, dans un contexte où la famille nucléaire était considérée comme l'institution défailante de la société urbaine moderne, la source de névroses et de comportements inadaptés.

Lasch analyse avec minutie cet idéal thérapeutique de prévention et de guérison, fonctionnant comme une nouvelle religion, post-chrétienne, remplaçant le salut par le bien-être psychique et physique, et le péché et la culpabilité par la maladie. Il met surtout en lumière la longue histoire de cette idéologie, de ses transformations et de ses redéfinitions. Déjà défendue par les médecins éclairés du XIX^e siècle, agissant en missionnaires du nouvel évangile auprès des masses paysannes et ouvrières, l'essor de la psychiatrie clinique après la Seconde Guerre mondiale l'a remis au goût du jour, dans l'espoir de soigner et de rationaliser des sociétés traumatisées par les massacres de masse et la peur d'un nouveau conflit. Ironiquement, cette « nouvelle Église catholique » produisit sa propre hérésie protestante, les « thérapeutes radicaux » des années 1960 et 1970, qui lieront cette idéologie à la contre-culture naissante.

La critique de l'orthodoxie savante dans les sciences sociales anglo-saxonnes

Dans cette histoire d'ingénierie sociale à grande échelle, les sciences sociales ont joué un rôle majeur, tant idéologique que pratique, notamment en permettant le raffinement de ces techniques appliquées de contrôle social. Lasch rend compte des diverses théories de la famille, en commençant avec les controverses historiographiques sur la famille primitive matriarcale à la fin de XIX^e, puis le changement de paradigme menant à des études sociologiques empiriques sur les dynamiques familiales (particulièrement en milieu urbain, avec l'École de Chicago). Vient ensuite le renouveau de l'anthropologie dans les années 1930 avec le paradigme culturaliste, suivi dans l'après-guerre par la tentative d'édification d'une

théorie sociale unifiée par Talcott Parsons, avec une analyse structuro-fonctionnaliste de la place de la famille dans la société moderne. Enfin, Lasch revient sur les courants « révisionnistes » en sociologie et en psychologie de son époque, les années 1970.

Très peu de ces tentatives pour penser la famille dans la société industrielle avancée sont convaincantes aux yeux de Lasch, mis à part, malgré leurs défauts, les contributions de quelques hérétiques et marginaux (Carl Zimmerman, Willard Waller, et surtout les exilés de l'école de Francfort, Max Horkheimer et le premier Erich Fromm en tête). L'historien veut surtout mettre ici en lumière le fait que l'orthodoxie savante privilégie une lecture du social anti-dialectique et anti-matérialiste, considérant la société comme un vaste ensemble de relations de communication ayant ses lois propres, indépendantes de la volonté humaine et donc située en dehors de la contingence historique. Mais si les conflits d'intérêts matériels sont ignorés ou euphémisés, un autre conflit est mis de côté, selon Lasch, et cela de manière encore plus préjudiciable : celui entre la culture et la nature, entre la civilisation et les pulsions, étudié par la psychanalyse.

D'ailleurs, *Un refuge dans un monde impitoyable* peut aussi être considéré comme une histoire de la réception de l'œuvre freudienne par les sciences sociales, tout du moins dans le monde anglo-saxon. Si Lasch est redevable des tentatives de synthèse freudo-marxiste par l'École de Francfort et ses satellites, il met en évidence comment tous les grands sociologues et anthropologues anglophones ont essayé d'intégrer cette pensée tout en la dé-radicalisant, en prétendant éliminer le « déterminisme biologique » de Freud, ou ses présupposés contre la sexualité et la psyché féminines. Au-delà de la controverse savante entre les freudiens orthodoxes et les psychanalystes révisionnistes, ce déni du conflit entre la culture et les pulsions va directement dans le sens des projets d'ingénierie sociale mentionnés plus haut, selon l'historien.

La réforme de la psychanalyse proposait de combattre la solitude de la vie moderne non pas en éliminant ses causes, mais en instituant des mesures prophylactiques destinées à améliorer la santé mentale du public : une meilleure éducation, une adaptation des attitudes et un progrès général de la raison éclairée » (Lasch, 2012 : 187).

Des mesures dont le succès est bien incertain, comme nous allons le voir.

L'émergence d'une personnalité narcissique et ses conséquences politiques

Tous les fils que Lasch entremêle avec brio dans cet ouvrage mènent finalement à cette interrogation : quelles ont été les conséquences de tous ces processus historiques sur le caractère américain ? Reprenant ici la théorie de Max Weber sur « l'esprit du capitalisme », l'historien considère que l'individualisme bourgeois qui avait triomphé dans les premiers temps du capitalisme était fondé sur l'ajournement de la satisfaction des désirs. Mais, comme cela a déjà été remarqué plus haut, la triple socialisation de la production, de la consommation et de la reproduction, au XX^e siècle, bouleverse cette situation. La société industrielle/capitaliste avancée produit donc une personnalité narcissique, associée à une nouvelle éthique, celle de la satisfaction immédiate des désirs. Cependant, pour Lasch, ce nouvel hédonisme, accompagné d'une valorisation des relations interpersonnelles, n'est que la façade d'un type inédit d'aliénation.

Éduqué par l'école, les médias, les groupes de pairs ou des institutions d'assistance, l'enfant perçoit la famille comme un lieu émotionnellement froid, sans discipline en raison d'un idéal permissif, mais aussi sans amour en raison d'un idéal des « engagements qui n'engagent à rien » (Lasch, 2012 : 267). Sous les apparences d'une famille « démocratique » paisible et détendue, des sentiments profonds couvent et peinent à s'exprimer. L'individu contemporain est alors caractérisé par une attitude passive et superficiellement sociable, cependant qu'il refoule en permanence sa crainte de la honte et de l'abandon.

Lasch tire des conclusions politiques plus générales de cette transition vers un nouveau type dominant de personnalité. Ainsi, le Narcisse moderne méprise les autorités, mais n'est pas assez ferme pour s'y opposer afin de faire valoir ses droits. À la fois sceptique et crédule, il se résigne à obéir à des institutions qui prétendent faire de la loi une technique axiologiquement neutre de maintien de l'ordre, tout en laissant la corruption s'installer du moment qu'elle permet toujours le fonctionnement du système. Le déclin de l'autorité, dans la famille comme dans la société plus généralement, ne conduit donc non pas à la révolte, mais à la passivité.

Une critique sociale toujours actuelle malgré ses défauts

On peut raisonnablement penser que Lasch fait ici un saut de l'étude de la vie familiale à la critique politique, bien qu'il justifie de manière convaincante et à de nombreuses reprises l'importance de ce milieu pour la formation de traits de caractère essentiels — et ce, même quand (ou surtout quand) la famille est « dysfonctionnelle ». Il est également possible de critiquer le fait qu'il s'appuie assez peu sur des études empiriques directes pour défendre son propre mode d'interprétation, préférant puiser dans d'autres travaux des éléments qui vont dans son sens.

Surtout, on peut lui reprocher que cette critique sociale appuyée sur la psychanalyse freudienne tend en réalité à être ambivalente quant à ce qui est pourtant sa Némésis dans cet ouvrage et les suivants : l'idéologie de la médicalisation du social et du politique. Contre cette doctrine invitant à régler les problèmes sociaux en les laissant à la charge d'une élite d'expert-e-s, Lasch a tout au long de sa vie plaider pour une politique par et pour les masses⁴, tout en reprenant des catégories issues du champ de la psychiatrie et de la psychologie clinique pour caractériser des phénomènes sociaux et culturels. Le lecteur ou la lectrice, même convaincue, en vient alors à se demander : comment des individus « malades », « pathologiques », « narcissiques », peuvent-ils de manière collective à la fois « guérir » et transformer radicalement les structures sociales ? Lasch nuance son propos par la suite, en affirmant que le narcissisme pathologique n'est que la forme extrême d'un type de personnalité devenu dominant, mais la question demeure.

Malgré ces problèmes, il est difficile de nier que Lasch avait remarquablement perçu des tendances historiques de longue durée. Bien sûr, quatre décennies plus tard, la situation a dialectiquement évolué, du moins en ce qui concerne les États-Unis. Les politiques néolibérales ont considérablement amoindri le rôle de cet État-providence paternaliste dont Lasch se méfiait, tandis que la « main droite de l'État » (police, justice, etc.) s'est renforcée (Bourdieu, 1998 ; Dardot et Laval, 2010). Non que les

⁴ Lors de la rédaction de ce livre, Lasch se déclarait partisan d'une forme de socialisme démocratique. Toutefois, son opposition croissante à l'idéologie du Progrès l'amènera à se définir plus tard comme un « populiste » (dans un sens bien différent de celui qui lui est donné actuellement).

idéaux et méthodes thérapeutiques se soient estompés, bien au contraire, mais ce sont d'innombrables entreprises privées qui les diffusent désormais, grâce à un vaste et lucratif marché du développement personnel (Brunel, 2008).

Enfin sa critique de « l'orthodoxie sociologique » doit rester pour nous un avertissement quant au risque d'euphémiser et de justifier des phénomènes sociaux problématiques au nom d'une conception déconflictualisée du social et sous couvert d'une bien mince rhétorique progressiste. Lasch nous rappelle ainsi que l'autonomie du champ scientifique doit également être défendue contre des institutions ou des projets affichant des intentions bienveillantes.

Bibliographie

BOURDIEU, Pierre (1998). Contre-feux, tome 1 : Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néo-libérale, Paris : Raisons d'agir, 123 p.

BRUNEL, Valérie (2008). Les managers de l'âme. Le développement personnel en entreprises, nouvelle pratique de pouvoir ?, Paris : La Découverte, 206 p.

DARDOT, Pierre et Christian LAVAL (2009). La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale, Paris : La Découverte, 497 p.

DUMÉNIL Gérard, Michaël LÖWY et Emmanuel RENAULT (2009). Les 100 mots du marxisme, Paris : Presses universitaires de France, 128 p.

LASCH, Christopher (2012). Un refuge dans ce monde impitoyable. La famille assiégée, Paris : Éditions François Bourin, 411 p.

MILLER, Eric (2010). Hope in a Scattering Time: A Life of Christopher Lasch, Grands Rapids : Williams B. Eerdmans Publishing Company, 394 p.

Compte rendu :

***China's Hidden Children: Abandonment, Adoption,
and the Human Costs of the One-child Policy,*
Kay Ann Johnson (2016)**

André-Anne Côté

Depuis les années 1990, ce sont plus de 150 000 enfants chinois qui ont été donnés en adoption internationale à plus de 14 pays occidentaux. Jusqu'à présent, les recherches sur l'adoption internationale ont été écrites par et pour les parents adoptifs. Les voix des parents biologiques dans le pays d'origine des enfants adoptés sont largement absentes de la littérature académique. Dans le livre *China's Hidden Children* (2016), Kay Ann Johnson¹, professeure en études asiatiques au Hampshire College et spécialiste du développement en Chine, met en lumière les voix des parents biologiques et l'existence d'enfants chinois clandestins restés en Chine. En rassemblant les récits de vie des familles chinoises, ce livre examine les multiples façons de cacher un enfant « illégal » durant les trois décennies de la politique de l'enfant unique en Chine de 1979 à 2015. Menée par une équipe de chercheur·euse·s chinois·e·s et américain·e·s, entre 1996 et 2002, dans une province centrale gardée confidentielle, l'étude sociologique vise à documenter les coûts humains, sur une échelle locale, du programme de contrôle de la natalité le plus sévère et complexe au monde. Pour ce faire, la recherche s'appuie sur une approche qualitative et quantitative : entrevues semi-dirigées et questionnaires auprès de plus de 350 parents qui ont abandonné leurs enfants, 1 000 familles qui ont adopté un enfant et 800 familles qui ont caché leurs enfants sans l'enregistrer légalement.

Dans cette circulation globale d'enfants régie depuis 1993 par la Convention de La Haye sur l'adoption internationale, l'autrice souhaite donner une voix aux parents invisibles qui ont perdu leur progéniture ainsi qu'aux milliers d'enfants impuissants, sans papier, restés en Chine. Le livre souhaite aussi fournir aux enfants qui ont perdu leur famille en Chine une meilleure compréhension de leurs origines, au-delà de la simple explication de la dévaluation des filles dans la culture chinoise. En effet, les résultats de la recherche complexifient le discours relatif aux causes d'abandon des enfants adoptés, répandu en Chine et dans le monde occidental. Ce discours prétend que la préférence pour les hommes dans le système patriarcal confucéen se heurta à la restriction d'avoir un seul enfant, ayant pour conséquence de choisir un fils unique comme héritier. Les

¹ JOHNSON, Kay Ann (2016). *China's Hidden Children: Abandonment, Adoption, and the Human Costs of the One-child Policy*, Chicago : University of Chicago Press, 224 p.

récits de vie recueillis montrent un portrait contrasté puisque certaines familles chinoises ont adopté des filles abandonnées malgré les interdictions et, loin de les considérer sans valeur, d'autres se sont vu retirer leurs filles contre leur gré par les autorités. Ces familles ont fait preuve de résistance afin de compléter leur famille selon l'idéal chinois d'un enfant de chaque genre. Ces stratégies mises en place afin de contourner la politique de l'enfant unique ont engendré la circulation d'enfants à travers des familles chinoises, en campagne et en ville, puis en adoption internationale via les orphelinats gouvernementaux. En contraste avec la représentation populaire de la société chinoise, l'autrice trouve des parents désirant avoir une fille malgré les quotas de naissance.

Afin d'étayer sa thèse selon laquelle les filles étaient désirées dans les familles chinoises, Johnson explique le contexte historique des politiques de natalité en Chine dans le chapitre 2. Établie en 1979, la politique de l'enfant unique a été modifiée en milieu rural, à la fin des années 1980 afin de permettre aux parents d'avoir un deuxième enfant si le premier était une fille. Instaurée selon un processus administratif « top-down » où le gouvernement central à Beijing dicte aux villages les politiques à mettre en place, la nouvelle politique du 1,5 enfant a donné lieu à de nombreux conflits entre les représentant·e·s locaux du gouvernement ainsi que les parents. Selon Johnson, 30 % de la population rurale a résisté aux politiques par diverses stratégies afin d'éviter, notamment, le harcèlement quotidien par les autorités, les amendes moyennant des frais d'environ 2000 yuan, soit l'équivalent de 540 \$ CAN à cette époque : en ayant des grossesses non autorisées, en abandonnant, cachant des enfants ou usant d'autres formes de déguisement. Cependant, lorsque ces enfants étaient découverts par les autorités, ils étaient immédiatement placés dans les orphelinats gérés par l'État et envoyés dans des pays occidentaux pour l'adoption internationale. Voyant les orphelinats publics remplis d'enfants, la loi nationale sur l'adoption fut adoptée en 1991, favorisant ainsi les parents internationaux par rapport aux citoyen·ne·s chinois·e·s. De fait, l'État restreint la circulation domestique d'enfants en supprimant l'adoption locale, une pratique coutumière qui remonte à l'époque impériale dans les campagnes. Ainsi, l'adoption internationale de plus de

150 000 enfants chinois est un produit indirect de la politique de natalité et de la suppression de l'adoption coutumière.

De façon plus détaillée, le troisième chapitre de la thèse de Johnson rassemble cinq stratégies récurrentes parmi les récits de vie recueillis entre les années 1980 et 1990 : (i) cacher une fille par une adoption arrangée, (ii) abandonner une fille à la porte d'une maisonnée sans fille ou (iii) sans enfants, (iv) abandonner un enfant dans un lieu public en ville ou (v) dans un village. Ces cinq cas montrent des façons de résister et de négocier les politiques de naissance et d'adoption puisqu'il était illégal d'abandonner ou même de donner son enfant en adoption durant cette période. Face à l'instauration des politiques de contrôle de la natalité, des arrangements informels ont émergé chez les villageois qui tentaient d'atteindre leur idéal familial. Les adoptions domestiques étaient informelles car elles n'étaient pas enregistrées légalement et permettaient une fluidité dans les relations entre les parents et enfants. Sans *hukou*, permis de résidence chinoise, ces enfants illégaux étaient stigmatisés, dépourvus d'une pleine citoyenneté, d'accès aux services publics de santé et d'éducation. Par exemple, Johnson cite l'exemple d'un père célibataire adoptif qui a dû attendre trois ans et dépenser l'équivalent de 10 000 \$ CAN en vain pour obtenir un *hukou* pour sa fille. Malgré les réformes sur le *hukou* depuis les années 1980, il est toujours aussi complexe d'enregistrer un enfant adopté puisque les parents adoptifs chinois ont du mal à se procurer les documents afin de prouver leur statut et les autorités locales, sous pression de performance, ne sont pas enclines à inscrire un enfant illégal dans leurs rapports.

En continuité avec la campagne de planification des naissances, le chapitre 4 du livre de Johnson examine comment le trafic d'enfants au 21^e siècle découle des politiques de natalité et d'adoption. Si les années 1990 sont marquées par des vagues d'abandons d'enfants et un surplus de ceux-ci dans les orphelinats, on voit apparaître depuis 2000 une rareté d'enfants en santé disponibles pour tous types d'adoption, domestique ou internationale. À la suite de la libéralisation du régime communiste en 1979, les orphelinats agissent comme entité privée et dépendent des frais d'adoption provenant des parents internationaux. La demande pour des enfants en bonne santé augmente jusqu'en 2005 et les orphelinats

privilégient donc les parents occidentaux aux parents chinois. De nos jours, le déclin de l'offre d'enfants en santé et la demande grandissante de parents adoptifs ont créé un marché informel d'enfants en Chine. D'une part, la surveillance accrue du taux de fécondité persiste dans les régions rurales et les fonctionnaires demandent d'effacer du registre familial le nom du nouveau-né et confisquent les enfants non enregistrés des parents adoptifs ou de leur famille biologique. La ligne ici est mince entre donner volontairement, abandonner sous pression ou se faire prendre de force un enfant. D'autre part, de nombreux scandales d'enlèvement et de trafic d'enfants apparaissent dans les médias chinois et internationaux. En effet, en plus des canaux gouvernementaux, il existe aussi des réseaux indépendants approvisionnant les enfants des provinces rurales du Sud-Ouest vers celles plus fortunées du centre et de l'Est. En raison de la pénurie d'enfants en santé et la longue liste d'attente pour les parents adoptifs chinois, ces derniers vont se tourner vers des adoptions non formelles interrégionales via des marchands d'enfants en ligne. Par exemple, en 2001, 2000 enfants ont été découverts et 12 villageois-e-s ont été arrêtés-e-s à Xicheng, dans la province du Yunnan. Ces individus affirment qu'ils ne sont que des agents ou des membres du personnel médical voulant aider des parents biologiques qui ont enfreint la loi à se débarrasser de leur enfant « illégal » et aider des parents adoptifs à construire leur famille.

En conclusion, le contrôle des natalités et la suppression de l'adoption locale ont d'abord engendré l'adoption internationale de plus de 150 000 enfants en santé dans les orphelinats dans les années 1990, puis le trafic d'enfants illégaux dans les années 2000. Dans tous les cas d'abandon coercitif, d'enlèvement par des individus ou de confiscation par le gouvernement, les enfants illégaux se trouvent toujours à être les plus vulnérables. Encore une fois, ces résultats mènent à une critique et une réinterprétation du discours et de la littérature sur l'adoption internationale, dans lequel les parents biologiques et adoptifs chinois sont invisibles. En effet, l'autrice affirme que le bonheur des parents adoptifs occidentaux s'est réalisé au détriment des parents biologiques et adoptifs chinois puisque ces derniers auraient, sous des conditions normales, gardé ces nouveau-nés dans leur famille. Selon Johnson, l'adoption internationale, en tant que

conséquence de la politique de l'enfant unique, est une pratique coercitive créant des inégalités entre les parents internationaux et les parents chinois biologiques ou adoptifs.

Aujourd'hui, malgré la fin de la politique de l'enfant unique, le rigide système du *hukou* laisse des millions d'enfants adoptés à l'intérieur du pays sans citoyenneté ni identité légales. L'autrice croit d'ailleurs que la montée en puissance de la Chine devrait mener à l'amélioration des services sociaux et des droits des enfants. Bref, cet ouvrage s'adresse à un lectorat souhaitant comprendre les sacrifices humains que la Chine a faits pour devenir une puissance mondiale et, enfin, comprendre le futur démographique du pays le plus peuplé du monde.

Compte rendu :

***Toutes les femmes sont d'abord ménagères : Histoire
d'un combat féministe pour la reconnaissance du
travail ménager, Camille Robert (2017)***

Lucas Parent-Painchaud

En les considérant d'abord comme des travailleuses, les féministes marxistes transforment les ménagères en actrices politiques du changement social.

– Camille Robert (2017 : 96)

L'idée de rémunérer le travail ménager n'est pas nouvelle ; elle a fait, et fait toujours, l'objet de débats à l'intérieur même des mouvements féministes. Pour comprendre les enjeux soulevés par cette idée forte au Québec, il est important de situer le contexte dans lequel elle y a émergé et les oppositions qu'elle y a rencontrées. C'est ce que propose l'histoire de la lutte pour la reconnaissance du travail des ménagères publié par Camille Robert, candidate au doctorat en histoire à l'Université du Québec à Montréal.

L'autrice de *Toutes les femmes sont d'abord ménagères : Histoire d'un combat féministe pour la reconnaissance du travail ménager* (2017) est également assistante de recherche au Centre d'histoire des régulations sociales (CHRS), en plus d'avoir codirigé un ouvrage collectif sur le travail invisible des femmes en 2018¹. Son premier livre, qui est l'objet de ce compte rendu, traite du travail ménager dans le contexte des revendications de différentes associations féministes au cours du 20^e siècle. Robert en brosse un portrait détaillé en trois temps : l'émergence des féminismes au Québec, les premiers courants féministes-marxistes revendiquant la rémunération du travail ménager et la suite de ces revendications jusqu'en 1985. Inspiré de son mémoire de maîtrise, cet ouvrage réactualise un sujet qui a provoqué beaucoup de débats au sein des mouvements féministes tout au long du 20^e siècle.

L'émergence des féminismes au Québec

Dans le premier chapitre, Robert propose un bref historique des mouvements féministes d'avant-garde au Canada. Elle marque leur arrivée avec la fondation, en 1893, du Conseil national des femmes du Canada par

¹ ROBERT, Camille et Louise TOUPIN. 2018. *Travail invisible : Portraits d'une lutte féministe inachevée*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage.

Lady Aberdeen (Robert, 2017 : 29). Cependant, c'est la Fédération nationale Saint-Jean Baptiste, fondée en 1907, qui retient son attention, car celle-ci défendrait un point de vue « maternaliste » selon l'autrice. Cette perspective veut promouvoir la complémentarité des hommes et des femmes à travers leurs différences définies dans une perspective idéologique où la capacité des femmes à procréer apparaît liée à l'assignation d'un ensemble de caractères spécifiques. Au sein de ces courants différentialistes, la fonction procréatrice est souvent associée à une « supériorité morale des femmes, ancrée dans l'expérience familiale du travail ménager, [qui] permettrait d'assainir la politique » (Robert, 2017 : 32). Les féministes maternalistes conçoivent donc, à la suite de la Première Guerre mondiale, le rôle social des femmes comme ayant une vocation civique de service de reproduction de la société d'une importance comparable au service militaire assigné aux hommes. Cet argument sera récupéré par certains gouvernements de l'époque pour légitimer l'institution d'un « programme d'allocations aux veuves ou aux maris inaptes au travail, qui rendait plutôt les mères redevables à l'État » (Robert, 2017 : 34). Robert oppose ce discours à celui de militantes féministes de la même époque, comme Éva Circé-Côté, qui considèrent le travail ménager comme un travail réel devant être reconnu et traité comme le travail des hommes. Dans l'hebdomadaire syndical *Le monde ouvrier* à la fin des années 1910, Circé-Côté prend position en faveur de la reconnaissance du travail ménager et de l'instauration d'un salaire lui étant associé (Robert, 2017 : 36).

Au cours du 20^e siècle, trois lois sont adoptées pour venir en aide aux mères et aux personnes ayant des enfants à leur charge. La Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses (1937) donne une allocation aux femmes en situation de pauvreté extrême, mais on y rattache des obligations d'ordre moral qui rendent l'accès aux allocations très difficile et qui font intrusion dans la vie privée des femmes par une surveillance continue... par des hommes (Robert, 2017 : 42). Vers la fin de la Deuxième Guerre mondiale, afin de parer aux difficultés auxquelles font face les femmes dans ce contexte, la Loi des allocations familiales (1944) est instituée. Ce programme a aussi des visées économiques et idéologiques : « selon Denyse Baillargeon, les allocations familiales visaient d'abord à convaincre les mères de retourner au foyer, tout en soutenant la consommation

d'après-guerre » (Robert, 2017 : 44). Deux décennies plus tard, la Loi sur l'aide sociale (1969) a pour objectif de donner un revenu minimal à toutes les personnes démunies, peu importe le genre ou la responsabilité parentale, mais malgré cet assouplissement dans les conditions d'obtention de l'aide, les femmes sont toujours surveillées et leur soutien gouvernemental est coupé si elles entretiennent des relations avec un homme jugé apte à les supporter financièrement (Robert, 2017 : 46).

Robert termine la première section de son ouvrage en présentant les travaux de la Commission Bird (1967). Commandée par le gouvernement fédéral à la demande insistante de nombreuses associations féministes, c'est la première étude d'envergure sur la situation des femmes au Canada. Loin de se réduire au domaine économique, la commission produit des statistiques sur les différentes situations des femmes de tous les milieux, notamment sur celles des femmes autochtones (Morris, 2016), et aura une grande influence sur les mouvements féministes qui suivront en leur fournissant des données quantitatives.

Le foyer comme lieu de lutte féministe active

Dans le second chapitre, Robert aborde des luttes féministes qui ont eu lieu entre 1969 et 1978. Cette période, marquée par la création du Front de libération des femmes et du Centre des femmes, est riche en nouvelles théorisations et façons de militer. La création du journal *Québécoises deboutte !* à cette période fonde une nouvelle ère d'affirmation et de revendications féministes. Le Front de libération des femmes apporte une interprétation marxiste décisive par la relecture de *l'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État* de Friedrich Engels. Les militantes du Centre des femmes la récupéreront pour souligner l'importance du travail ménager pour la reproduction de la main-d'œuvre et de la société capitaliste dans son ensemble, et ce, en s'appuyant sur des recherches empiriques et sur la commission Bird. Robert écrit : « selon les auteures, l'exploitation économique des ménagères proviendrait essentiellement de la division sexuelle du travail entre la production marchande et le travail privé domestique » (2017 : 67).

S'inspirant de la commission Bird, le Centre de recherche sur la femme produit *L'analyse socio-économique de la femme ménagère québécoise*, qui identifie trois caractéristiques distinctives du travail ménager : l'invisibilité en l'absence de comptabilisation dans le revenu national ; l'exercice de ce travail dans la vie privée et indépendamment dans chaque maison (ce qui rend difficile une union entre travailleuses) ; et la gratuité. Ce dernier point s'expliquerait par le fait que, dans un couple hétérosexuel, le conjoint ne serait pas rémunéré par son employeur pour le travail ménager effectué par sa conjointe et ne pourrait donc pas le redistribuer monétairement à celle-ci. De même, les femmes monoparentales ou prolétaires seraient contraintes d'effectuer deux journées de travail afin d'obtenir un revenu suffisant et d'assurer en même temps un entretien adéquat de la famille. Cette idée de la double journée de travail restera importante dans les revendications féministes qui suivront.

Il est important de souligner que la venue à Montréal en 1973 de deux militantes marxistes, Mariarosa Dalla Costa et Selma James, revitalise la vision que les différentes associations féministes ont des femmes ménagères : « d'un rôle subordonné, le statut de la ménagère devient par la suite une position à partir de laquelle lutter » (Robert, 2017 : 78). On assiste alors à de nombreux débats tournant autour de deux positions sur l'enjeu du travail ménager, soit la résolution par la socialisation ou par le salaire. La première proposition vise à permettre l'émancipation des femmes par leur accès au marché du travail, tandis que la seconde porte le désir de rémunérer le travail *bénévole* qui est déjà effectué par les femmes dans la majorité des foyers.

Les points de vue se multiplient

Dans le dernier chapitre de la monographie, Robert montre par quels réseaux la revendication du salaire pour le travail ménager s'est étendue et de quelle manière celle-ci a été réinterprétée par différents regroupements de femmes. L'explication débute par une description des journaux qui ont succédé à *Québécoises deboutte ! : Les têtes de pioche* abandonne le point de vue marxiste pour critiquer autrement le patriarcat, alors que *La Vie en rose* reprend le cadre d'analyse marxiste et se prononce pour le

salariat du travail ménager (Robert, 2017 : 100). L'autrice enchaîne en évoquant la création de regroupements nationaux comme la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (Afeas). La FFQ n'a pas de point de vue tranché sur l'enjeu de la rémunération du travail ménager, mais promeut des mesures pour une meilleure intégration des femmes dans la sphère publique (Robert, 2017 : 115). L'Afeas est plus claire sur la question du travail ménager, qu'elle considère comme un travail bien réel et d'une grande importance, et promeut également des mesures pour venir en aide aux personnes qui l'exécutent (Robert, 2017 : 120). Robert mentionne encore le cas des groupes de femmes à l'intérieur des plus gros syndicats, où les positions divergent, mais conservent le point de vue de la socialisation du travail ménager, qui vise à ce que les tâches ménagères soient partagées dans l'ensemble de la communauté. Ce point de vue semble revendiquer l'accès au marché du travail comme une émancipation en soi et écarter l'argument contre la double journée de travail (Robert, 2017 : 121).

Finalement, l'autrice présente la création d'organismes de la condition féminine, qui sont, au niveau fédéral, le Conseil consultatif de la situation de la femme (1973) et, au niveau provincial, le Conseil du statut de la femme (1973). L'enquête de Robert se termine en rappelant la recherche *Du travail et de l'amour* commandée par le Conseil du statut de la femme en 1985 et qui, en voulant étudier le travail ménager, propose une histoire des rapports de forces entre les sexes au Québec (Carisse, 1987 : 435). Cette publication établit une définition du travail domestique, distingué du travail ménager, et une synthèse de ce qui en résulte dans la société québécoise treize ans avant la fin du 20^e siècle (Robert, 2017 : 139). L'autrice choisit cet ouvrage pour illustrer un tournant dans la conception de la question du salaire pour le travail ménager : « plus largement, ce travail de recherche marque une contribution décisive à une meilleure compréhension du travail domestique, pensé en termes de rapport social » (Robert, 2017 : 148).

La double journée de travail : du travail ménager à la charge mentale

La lecture de *Toutes les femmes sont d'abord ménagères* permet d'approfondir la compréhension de l'origine et de l'évolution de la notion du travail ménager. L'étude des différentes propositions des mouvements féministes pour la reconnaissance sociale et économique du travail ménager (soit la socialisation, le salaire au travail ménager et les réformes gouvernementales) rend visibles les conditions sociales et collectives de ce travail, plutôt que de le réduire à ses manifestations individuelles. Il me semble également que la lecture marxiste du travail ménager, qui en dévoile l'apport fondamental pour l'entretien de la force de travail et la production de la valeur, reste pertinente aujourd'hui. En effet, cette approche met en lumière les enjeux de la conciliation travail-famille, qui sont intimement liés au partage des tâches ménagères, mais aussi à la charge de travail et de disponibilité exigée dans des emplois typiquement considérés comme masculins (Roberge, 2017). Pour la discipline sociologique, le travail de synthèse historique entrepris par Camille Robert peut permettre d'aborder le sujet de la reconnaissance du travail ménager dans le contexte québécois, d'en apprécier à la fois la genèse et les débats qu'il a pu susciter.

Portant sur la période 1968-1985, l'ouvrage se termine sur une période durant laquelle l'autrice juge que « l'analyse féministe du travail ménager est progressivement délaissée, bien que la question de sa reconnaissance ne soit pas résolue » (Robert, 2017 : 153). On peut néanmoins trouver dans les publications scientifiques des années 1980 des théorisations qui semblent pertinentes pour penser le travail ménager, comme le concept de « charge mentale », qui fait alors l'objet de recherches empiriques par Monique Haicault (1984). De manière contemporaine, ce concept est repris dans la sphère publique et médiatique, notamment dans les bandes dessinées de l'illustratrice Emma qui circulent sur les réseaux sociaux et qui témoignent de l'actualité des enjeux de reconnaissance du travail ménager (Clit, 2017 : Web).

La charge mentale, c'est le fait de toujours devoir y penser.

*Penser au fait qu'il faut ajouter les
coton tiges à la liste de courses,
que c'est le dernier
délai pour commander
le panier de légumes
de la semaine,*

*et qu'on est en retard
pour les étrennes du
gardien.*



*Que le petit a encore
pris 3 centimètres
et n'a plus de
pantalons à sa taille,*

*qu'il doit faire
son 2ème rappel de
vaccin,*

*ou que le
conjoint n'a
plus une seule
chemise propre.*



*La charge mentale repose en quasi totalité
sur les femmes.*



*C'est un travail permanent, épuisant,
et c'est un travail **invisible**.*

Extrait tiré de *Fallait demander*,
une bande dessinée de l'illustratrice Emma (2017)².

² <https://emmaclit.com/2017/05/09/repartition-des-taches-hommes-femmes/>.

Bibliographie

CARISSE, Colette (1987). « Louise VANDELAC et al., *Du travail et de l'amour* », *La famille*, vol. 28, no 2-3, pp. 435-438.

CLIT, Emma (9 mai 2017). « Fallait demander », *Emma : Politique, trucs pour réfléchir et intermèdes ludiques* [En ligne] emmaclit.com/2017/05/09/repartition-des-taches-hommes-femmes/ (consulté le 15 juillet 2019)

HAICAULT, Monique (1984). « La gestion ordinaire de la vie en deux », *Sociologie du travail*, vol. 26, no 3, p. 268-277.

MORRIS, Cerise (22 mars 2016 [7 février 2006]). « Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada », *L'encyclopédie canadienne* [En ligne], thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/commission-royale-denquete-sur-la-situation-de-la-femme-au-canada (consulté le 18 décembre 2019)

ROBERGE, Marie-Pier (20 avril 2017). « Salaires inégaux, à qui la faute ? », *Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)* [En ligne], [iris — recherche.qc.ca](http://iris-recherche.qc.ca) (consulté le 15 juillet 2019).

ROBERT, Camille (2017). *Toutes les femmes sont d'abord ménagères : Histoire d'un combat féministe pour la reconnaissance du travail ménager*, Montréal, Éditions Somme Toute, 178 p.

NOTE SUR LA RÉDACTION INCLUSIVE

Aspects sociologiques, la revue scientifique des étudiant·e·s du Département de sociologie de l'Université Laval, a adopté une politique visant à utiliser, autant que possible, une écriture non-sexiste et inclusive.

Pour référence, vous pouvez accéder au guide proposé par la revue féministe étudiante *FéminÉtudes* :

→ https://drive.google.com/file/d/1YZ1C3PuhmLq-CWnvhl_Rg0SY1tr-29xU/view?fbclid=IwAR1k3aKrrA0z0VUZ3mOg-VmjulDLwO4UvdIY0DILzMtHKlKeiInajOhczf9k

Nous vous invitons également à consulter le guide *Pour la rédaction inclusive à l'Université Laval*, produit par l'association Féministes en mouvement de l'Université Laval (FÉMUL) :

→ https://femulaval.wordpress.com/ecriture-inclusive/?fbclid=IwAR1FKnLtc_FLhhdtpzafDBS5c7_lld-zRQk1tFTVqafp75sAuGnwGaO1e8



Remerciements

La production et l'impression de ce numéro ont été rendues possible grâce à l'appui de



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences sociales
Département de sociologie



Association des étudiantes et des étudiants
de Laval inscrits aux études supérieures inc.

*Une source de références essentielles pour
le Québec et le Canada français
depuis 1960*

RS RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES

Revue pluridisciplinaire d'études sur le Québec

Chaque année la revue publie 3 numéros par année
dans laquelle sont rassemblés
une centaine de comptes rendus



PAIEMENT EN LIGNE

www.soc.ulaval.ca/recherchessociographiques/

Téléphone : (418) 656-3544 • Télécopieur : (418) 656-7390

rechsoc@soc.ulaval.ca